



N°1

AU RÉSERVISTE

OUTREMER-GUIMET

OUTREMER-GUIMET

RF

MP. E. ROUSSEAU, COLE (LONDRES)

MARIUS AUDIN

# SOMME TYPOGRAPHIQUE

TREIZIÈME VOLUME

# LE BILBOQUET

par Marius Audin



LYON

ÉDITIONS

194...

# LE BILBOQUET

*Le nom de Bilboquet a été donné en imprimerie aux modèles de peu d'importance, j'entends de peu d'étendue, que les dictionnaires définissent « léger ouvrage d'imprimerie tel que entête de lettre, facture, enveloppe, carte d'adresse, etc. ». La plus complète définition que je connaisse de ce bilboquet-là est dans Bertrand-Quinquet<sup>2</sup> : j'y reviendrai plus loin.*

# LES AUTRES NOMS QUI DÉSIGNENT LE BILBOQUET

On a donné au bilboquet typographique divers autres noms, notamment celui de « bibelot », qui exprime la même idée de brimborion ou chose de rien ; ou encore celui « d'ouvrage de ville », dont la définition est moins aisée, mais qui, néanmoins, semble signifier « travail autre que les labeurs, les affiches et les journaux ».

Les travaux typographiques, en effet, sont dans leur ensemble, divisés essentiellement en quatre groupes :

- Les *labeurs*, qui sont « tout volume, toute brochure, toute revue dont la composition est soignée (Edmond Morin<sup>9</sup>) ou étendue (*auct.*) ; les ouvriers qui en sont chargés se nomment « labeuriers » ;
- Les *travaux de ville* ou bilboquets dont les compositeurs sont des ouvriers en conscience, payés à la journée, et qui sont appelés « bibelotiers » ;
- Les *affiches* : affiches administratives, commerciales, théâtrales ou judiciaires, qui sont confiées aux « affichiers » ;
- Les *journaux*, toujours composés, aujourd'hui, à la linotype, par des opérateurs auxquels on donne le nom de « canardiens ».

Les ouvrages de ville sont les plus nombreux ; les plus nombreux aussi, les ateliers qui s'y sont consacrés et en quelque sorte, spécialisés.

## L'ORIGINE DU MOT BILBOQUET

L'origine du mot bilboquet, dans son acceptation typographique, est relativement récente : l'un des premiers traités techniques qui en fasse mention est le *Momoro*, qui date de la fin extrême du XVIII<sup>e</sup> siècle.

On se demande quel singulier rapprochement l'on a entendu faire entre le jeu d'adresse qui porte ce nom, et un travail d'imprimerie, si infime qu'il soit. Et cependant, certains auteurs ont prétendu découvrir quelque « analogie » entre les deux choses, qui chacune, disent-ils, « demande une grande justesse de main et de coup d'œil ».

À une question posée à ce propos par un lecteur de *l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* :

*Quelle est l'origine du mot « bilboquet » employé comme terme de typographie ? Depuis quelle époque est-il en usage ?*

Il ne fut rien répondu d'utile :

*« En typographie, dit-on, ouvrages de ville, billets, adresses, circulaires, etc. enfin, de petits ouvrages, des riens, des jeux d'enfants comme l'indique le nom, d'origine inconnue... Les typographes ont été devancés par les maçons qui appellent bilboquet tout petit quartier de pierre détaché d'un plus gros morceau ».*

## SON ÉTYMOLOGIE

Littre fait dériver le mot bilboquet de *bil* (pour bille), et *bocquet*, terme de blason qui signifie fer de pique ou fer de lance ; mais cette étymologie ne s'applique évidemment qu'au jeu d'adresse qui porte ce nom, et pas du tout aux travaux de ville typographiques : c'est donc, vraisemblablement, que cette dernière acceptation n'était pas encore très connue au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

## SA DÉFINITION

J'ignore tout à fait quand le « petit ouvrage de typographie » prit le nom de bilboquet ; ce dut être, je suppose, dans le courant du dix-huitième siècle, puisque, en 1793, dans son *Manuel de l'Imprimeur*, Momoro<sup>1</sup>, déjà, s'exprime ainsi :

« On appelle bilboquet ces petits ouvrages de rien, tels que sont les cartes, les affiches sur un carré, les billets de mariages, de mort, *bout-de-l'an* et autres, parce qu'ils demandent peu de temps et peu de soin à composer. Ces petits bilboquets sont ordinairement d'un bon bénéfice au maître imprimeur. Ils se font en conscience ».

Les billets de mort, que Momoro traite dans un paragraphe séparé sont, dit-il, « une espèce d'invitation aux obsèques du défunt, en forme de lettre sur une grande feuille de papier. Les compagnons imprimeurs ont le droit d'avoir des *billets de mort* sans les payer : de sorte qu'un ouvrier venant à décéder, les autres compagnons font son billet d'enterrement, au nom des plus proches parents du défunt et de l'imprimerie où il travaillait ».

J'y reviendrai longuement plus loin.

Bertrand-Quinquet<sup>2</sup>, comme de coutume, est beaucoup plus prolix que Momoro ; il oppose le bilboquet au labeur :

« On appelle ouvrages de ville, lit-vu dans son *Traité de l'Imprimerie*, ceux qui se présentent journallement dans une imprimerie, et qui ne sont point des labeurs.

« Il est différentes manières de traiter ces ouvrages, pour lesquels, cependant, il est des règles sûres et dont on ne doit jamais s'écarter.

« Les factures portent ordinairement en tête le nom et l'adresse du marchand, en capitales, et en sommaire l'énumération des marchandises qu'il débite. Elles se font in-4°, ou in-folio ; le reste de la page est réglé pour francs et centimes, et destiné à contenir la quantité des objets vendus.

« Les *factures* ou mémoires sont les défenses que produisent devant les tribunaux les plaideurs de tout genre. Ces ouvrages sont toujours de format in-4°, sans frontispice et le nom de l'imprimeur se place à la fin, après la signature de l'homme de loi, ou du défenseur officieux.

« *Les billets d'invitation* se font sur une feuille de papier à lettre, ou une demi-feuille de couronne coupée. Les motifs de l'invitation doivent être en petites capitales, et ces ouvrages sont toujours interlignés. Ils ne portent jamais le nom de l'imprimeur.

« *Les circulaires* s'impriment comme les lettres d'invitation, format in-4°, sur demi-feuille ou feuille entière.

« *Les avis* ou les *adresses sur des cartes* sont presque toujours encadrés, soit par des vignettes, soit par un filet double ou simple.

« *Les affiches* sont de tant d'espèces différentes, qu'il est impossible de fixer des règles à cet égard. Nous nous contenterons de dire qu'il faut apporter, dans la composition du titre, autant de soin et d'attention que dans celle d'une première page, et suivre les principes que nous avons indiqués dans l'article précédent... ».

« Les bilboquets, dit Brun<sup>3</sup> dans son *Manuel*, sont ordinairement de petits ouvrages de ville, tels que cartes, avis, factures, têtes de lettres, et autres objets de fantaisie, qui se composent le plus souvent d'après le goût particulier du compositeur, tout en se conformant aux principes et aux règles de l'art.

« Il y a parfois de certains bilboquets qui ne laissent pas que d'être d'un grand attirail ou d'une exécution très difficile ; où le compositeur est obligé d'employer des moyens extraordinaires ; telles sont, par exemple, les cartes géographiques de M. Firmin Didot<sup>4</sup>, qui sortent toutes terminées de dessous presse celles de M. Haes<sup>5</sup> (Haas) de Bâle, qui se composent sur glace, la copie par-dessus ; la composition de la musique mobile ; celle des bons d'actions, etc. »

Claye<sup>51</sup> appelle bilboquet un « petit travail sans importance, (comme) facture, adresse, etc.

Chautard<sup>6</sup>, dans son *Glossaire*, sous le nom de *Bibelot, Bilboquet*, les définit ainsi :

« Travaux petits par leur formes non par leur importance ; ouvrages de ville, Frey<sup>7</sup> justifie la comparaison du bilboquet avec le jeu qui demande une grande justesse de main et de coup d'œil, et le bibelot beaucoup de goût ».

Flogny<sup>49</sup>, dans le numéro de février 1892 de l'Intermédiaire des Imprimeurs, oppose le travail de ville, ou de fantaisie, au modèle administratif :

*« Autant, écrit-il, celui-ci demande de sévérité et de simplicité, autant celui-là exige de la variété dans le choix des caractères, car l'élégance et la légèreté unies à une pointe d'excentricité et de nouveauté, plairont toujours dans les travaux de ville ».*

Victor Breton<sup>8</sup> donne de ces derniers la définition suivante :

*« Tous les travaux typographiques autres que ceux ne comportant que des lignes courantes ».*

Et il subdivise en plusieurs catégories :

*« Les bibelots ou bilboquets, modèles de peu d'importance, tels que les cartes, factures, menus, étiquettes ; les tableaux, terme générique désignant l'ensemble des travaux à colonnes séparés par des filets ; les titres, tableaux-annonces, couvertures, catalogues, diplômes et autres modèles plus importants que des bilboquets ordinaires ou de luxe ; les affiches de tous formats ; certains labeurs de luxe à encadrements et à illustrations ».*

Enfin –car il faut bien finir- Edmond Morin<sup>9</sup>, dans son *Dictionnaire typographique*, p. 25, dit que « le nom bilboquet s'appliquait autrefois à tous les travaux de ville », et commentant Momoro :

*« Je ne partage pas, dit-il, sa manière de voir, et je pense, tout au contraire, avec Frey, que (les travaux de ville) sont désignés sous le nom de bilboquet, par analogie avec un jeu qui demande une grande justesse de main et de coup d'œil ».*

Au demeurant, cette sorte d'imprimés me semble pouvoir se définir ainsi :

*« Travaux d'impression de peu d'importance matérielle, dont le prote d'un atelier confie l'exécution à des ouvriers dits « en conscience » appelés bibelotiers. Ces ouvrages sont très nombreux : en-tête de lettre, factures, enveloppes, effets de commerce, faire-part de naissance, de mariage et de décès, prospectus, etc. Un et cætera qui n'en finit plus ; en somme, tout ce qui n'entre pas dans la section des labeurs, ni dans celles des affiches\* ou des journaux\*\* ; c'est-à-dire, je le répète une dernière fois, tout travail d'imprimerie de minime importance matérielle et qu'exprime bien le mot bibelot ou comme le dit Momoro, la locution « chose de rien ». Ce nom leur vient donc de ce qu'ils sont considérés comme des futilités ».*

## SON ÂGE

Il faut l'entendre de deux manières :

- À partir de quelle époque y eut-il des bilboquets ?
- À partir de quelle époque le « travail de ville » prit-il ce nom ?

À la première question il est facile de répondre :

Le bilboquet est de tous les temps typographiques ; toujours, depuis que l'imprimerie existe, il s'est trouvé des industriels et des commerçants éprouvant le besoin de montrer et de flatter leur marchandise : n'est-ce point le cas de ce chapelier qui, dès « le temps de Louis XI » (Thibaudeau<sup>10</sup>, *La Lettre d'Imprimerie*, p. 55), fit xylographier la jolie carte-réclame que nous montre l'auteur dans cet ouvrage ?

*Le Gaulois*, lui, crut bien avoir trouvé, mais beaucoup plus près de nous, « le premier prospectus qui ait été distribué dans la rue » :

*« Ce fut, dit-il, celui d'un magasin de vêtements pour femmes et enfants ; il date de 1795 ».*

Et il nous apprend « qu'une dame Lisfraud, jadis Teillard, y débite à des prix modérés, près le café de Foi, à Paris, des robes romaines à la Clio », robes « d'une tournure rare », des

chemises grecques « d'un beau, simple et superbe effet », des redingotes « à la Tessalie dessinant la taille avec grâce ».

Le prospectus moderne, poursuit *Le Gaulois*, « n'est véritablement né qu'en 1828, et il ne se présente illustré qu'en 1835 ». Quelles sont alors les inventions qu'il prône en termes dithyrambiques ? Le sucre de betterave, la marmite autoclave « permettant de faire son pot-au-feu en vingt-cinq minutes », les charrues, les paragrêles, les pendules à rouages, toutes les variétés de lampes, la bougie, les chandelles, la cafetière à la Morize, « permettant de faire son café tout seul », les lits élastiques, la voiture nomade pour voyages en famille, créés par Franconi, le salon de coiffure musical, les restaurants à vingt-deux sous, les magasins de nouveautés, les agences de renseignements, les marchands de lait « meilleur et plus naturel », les portraits en une seule séance, très ressemblants »...

Que l'on devait donc être heureux à l'époque fortunée qu'évoque ainsi *Le Gaulois* ! Mais que n'a-t-il connu les prospectus beaucoup plus anciens de Buffault, au Grand Turc, rue Saint-Honoré à Paris, au coin de celle des Frondeurs, vis-à-vis la rue de l'Échelle ; Buffault, qui tenait « Magasin de toutes sortes d'Étoffes de soie de Lyon, de Tours, de Nismes, du Levant, de Marseille, d'Avignon, de Milan, d'Italie, d'Anvers, d'Hollande, de Gênes et de Suisse, tant brochées, façonnées qu'unies, et généralement tout ce qui concerne les Deuils » ; qui tenait encore « Magasin de toutes sortes d'Étoffes de Mercerie en toutes qualités et couleurs tant pour hommes que pour femmes », et chez qui l'on trouvait aussi « un grand assortiment de Croisés d'Espagne, d'Italie, Armoisis rayés et brochés et à guirlande » ? Que n'a-t-il connu celui de Belot de Mons en Flandres, demeurant rue d'Havre, près la Grande-Place, à l'Enseigne de la Ville de Lyon ; qui faisait et vendait « toutes sortes de boutons d'Or et d'Argent fin, faux et soye, poil de chèvre », qui faisait gallon, busquins, dentals, jartières, ceintures, lassets, porte-manchons » et mille autres choses, et qui donnait tout cela « en gros et en détail et à juste prix » ? Que n'a-t-il connu cent autres cartes pareillement illustrées ? Car toutes étaient à qui mieux mieux garnies d'effigies, de vues de villes et d'images, en veux-tu ? En voilà ! Et tout cela valait bien, certes, les réclames de Nicolas, de Sornay et de la Grande Maison de Blanc.

---

\*Les affiches étaient naguère, et sont peut-être encore aujourd'hui, considérées comme des travaux de ville.

\*\*Les journaux, cependant, sont de véritables labeurs.

En tout cas, il n'y a, pensait Louis Morin en 1899, qu'une trentaine d'années au plus, que l'imprimerie est entrée dans la voie d'une grande dépense de goût de la part des ouvriers qui exécutent les ouvrages de ville. Auparavant, pense-t-il, le bilboquet était conçu dans un but utilitaire, nul souci d'esthétique ne présidait à sa confection ; et, pourvu que le client y puisse

lire ce qu'il avait voulu mettre, il était satisfait : le public n'en demandait pas plus, l'imprimeur y trouvait sans doute son compte ».

## SON ESTHÉTIQUE

Constant Pache<sup>111</sup>, qui fut le très intelligent directeur des *Archives de l'Imprimerie*, a stigmatisé dans son journal l'absence totale d'originalité du typo en fait d'esthétique : « *Ce qui manque avant tout (aux auteurs des travaux de ville), c'est l'esprit de synthèse, dit-il, c'est la puissance d'assimilation et de transformation : à la recherche sans doute d'idées originales, de suggestions fructueuses, ils glanent çà et là des motifs excellents en eux-mêmes mais qui, réunis sans le secours de cet esprit synthétique, apparaissent comme formant une mosaïque où l'harmonie, où la fusion, où l'homogénéité sont à l'état vague, rudimentaire, mal indiqué* ».

Et, s'en prenant spécialement aux travaux de ville français, Pache constate pourtant que, « en France, le désir d'être personnel, le besoin d'originalité ne pouvait dédaigner l'art typographique et vouer aux routinières pratiques et aux vieilleries démodées les artistes désireux d'être quelqu'un ».

Et puis, il rachète un peu cet innocent coup de griffe allongé « aux typographes qui se vouent au travail ingrat des compositions fantaisistes », en constatant que, « spirituel et original avant tout, le génie français se plait à la nouveauté suggestive ; artistique plus que scientifique, rieur plus que philosophe, comique plus que nébuleux, il prend plaisir à un travail qui l'amuse, il aime *ce qui n'est pas banal* ».

« *De là, dit Pache, son aversion pour les petites vignettes de camelote, et c'est pourquoi les œuvres typographiques françaises plairont toujours, tant par la joliesse que par l'imprévu : esprit, élégance, légèreté, conclut-il, ces armes sont suffisantes* ».

N'exagère-t-il pas un peu, l'excellent directeur des *Archives de l'Imprimerie* ?

Notre époque, pensait encore Louis Lorin en 1899, est difficile : il faut du beau au client marchandeur ; et, s'il lui faut encore du pas cher, il veut néanmoins que ce qu'on lui livre ait du chic. C'est pour contenter ce louable désir qu'ont été créées les merveilleuses frappes de caractères, qui font la joie des typos modernes quand elles leur sont confiées ; c'est pour faire encore plus beau que les fondeurs ont imaginé ces ingénieuses combinaisons de vignettes dont on fait malheureusement presque toujours un emploi si abusif ».

## SON SYMBOLISME

On a parlé aussi, je ne sais plus où, du symbolisme des travaux de ville : j'ai beau y mettre la plus entière bonne volonté, il m'est impossible de découvrir dans une tête de lettre ou dans l'enveloppe qui doit la contenir, la moindre trace de symbolisme, sauf que celui-ci ne soit dans ce besoin de dissimulation qui nous torture tous et nous invite à faire mystère de ce que nous pensons, de ce que nous disons, de ce que nous écrivons, de tout ce que nous appelons hypocritement « le secret de la correspondance ».

Cependant, à certaines époques, au moment de la Révolution notamment, les imprimés ont affecté, sous l'influence du peintre David, un esprit très vif des époques grecque et romaine : faisceau des licteurs, déesses casquées du bonnet phrygien, stèles et hermès, bustes de philosophes grecs et d'empereurs romains, symboles non équivoques du retour aux grandes leçons de l'Antiquité : c'est peut-être cela aussi que l'on a appelé le symbolisme du bilboquet.

## SES VARIÉTÉS

Les variétés du bilboquet sont extrêmement nombreuses et le deviennent chaque jour davantage, parce que chaque jour, aux bilboquets de la ville s'ajoutent des modèles nouveaux, qui seront demain de nouveaux bilboquets : il n'est que de jeter un coup d'œil sur les tables du *Vieux Papier* pour s'en rendre compte.

J'ai consacré tout entier le quatrième volume de mon *Histoire de l'Imprimerie par l'Image* au Bilboquet, et j'en ai donné là une longue énumération qui ne s'est guère modifiée depuis ; elle peut servir encore ici au prix de quelques légers changements

Voici les principaux bilboquets (ceux de ces bilboquets qui sont, ci-après, l'objet d'une notice, sont précédés d'une astérisque) :

<b>Papiers de Commerce :</b>
Têtes de lettres : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commerciales</li> <li>• privées</li> </ul>
Factures : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de débit</li> <li>• périodiques (relevés mensuels)</li> </ul>
Enveloppes
Cartes de Commerce : <ul style="list-style-type: none"> <li>• proprement dites</li> <li>• changements d'adresse</li> </ul>
<b>Papiers de Commerce :</b>
Effets : <ul style="list-style-type: none"> <li>• lettres de change</li> <li>• traites</li> <li>• chèques</li> <li>• bons de livraison</li> </ul>
Cartes postales : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commerciales</li> <li>• privées</li> </ul>
Calendriers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de portefeuille</li> <li>• de bureau</li> <li>• de bureau muraux</li> <li>• de bureau de table</li> </ul>
Étiquettes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collées</li> <li>• A cheval</li> <li>• pendantes</li> </ul>
Prospectus : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Industriels et commerciaux</li> <li>• De librairie (bulletins de souscription, catalogues)</li> </ul>

<b>Papiers Privés :</b>
Faire-part : <ul style="list-style-type: none"> <li>• De naissance</li> <li>• De première communion, d'ordination et de prise de voile</li> </ul> Faire-part de mariage

<ul style="list-style-type: none"> <li>• De fiançailles</li> <li>• Bénédiction</li> <li>• Invitation</li> <li>• Part</li> </ul> <p>Faire-part de divorce Faire-part de décès</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De funérailles*</li> <li>• Invitation</li> <li>• Part</li> <li>• Quarantaine</li> <li>• Anniversaire</li> <li>• memento</li> </ul>
Brevets et Diplômes
<p>Billets d'entrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au spectacle</li> <li>• Aux expositions</li> </ul>
Billets de loterie
<p>Cartes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De visites</li> <li>• De souhaits</li> </ul>
<p>Ex-libris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proprement dits <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur bois</li> <li>Sur cuivre</li> <li>Sur acier</li> </ul> </li> <li>• Etiquettes de livres : <ul style="list-style-type: none"> <li>De librairie</li> <li>De prix</li> <li>de collection</li> </ul> </li> </ul>
<b>Papiers Privés :</b>
<p>Menus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De restaurant</li> <li>• De repas privé</li> </ul>
Programmes
Titres
<p>Invitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• À un concert</li> <li>• À une conférence</li> <li>• À une exposition : <ul style="list-style-type: none"> <li>Commerciale</li> <li>Artistique</li> </ul> </li> <li>• À un bal : <ul style="list-style-type: none"> <li>Public</li> <li>Privé</li> </ul> </li> <li>• À une inauguration</li> <li>• À un repas : <ul style="list-style-type: none"> <li>Public</li> <li>Privé</li> </ul> </li> <li>• À un lunch</li> <li>• À un réveillon</li> </ul>
Assignats

<b>Papiers presbytéraux<sup>50</sup> :</b>
Titre de location de bancs
Billets de confession
Certificat de baptême

Certificat de publication de bans
Extrait d'acte de baptême
Notification de confirmation

Et cent, et mille modèles dont l'énumération complète serait bien lassante. Je vais en commenter quelques-uns

---

\*voir page ...

# LES EN-TÊTES DE LETTRES

L'en-tête de lettre commerciale est vraiment le type idéal de l'ouvrage de ville, mais son nom est inclus dans le terme générique *bilboquet*, et on ne le trouve que rarement sous cette acception particulière dans les dictionnaires, dans les manuels ou les ouvrages techniques ; le *Bulletin du Vieux Papier*, toutefois, l'évoque timidement.

La tête de lettre d'une maison commerciale, d'une industrie, est parfois sa seule publicité ; il importe donc qu'elle soit traitée, typographiquement, avec un soin extrême.

On écrivait les lettres, jadis, sur des feuilles de papier blanc que l'on frappait parfois, surtout les officiers publics et ministériels, au moyen d'un timbre sec appelé coup de poing. Mais, depuis longtemps déjà, tout au moins depuis la période révolutionnaire, le Commerce et d'Administration se servent de papier imprimé : c'est, je crois, l'invention de la lithographie qui précipita cet usage.

Aucun commerçant aujourd'hui, jusqu'au plus mince, qui n'ait son en-tête de lettre ; il la fait tirer à 500 exemplaires, voire à 100, mais il l'a dans son casier, juxta les enveloppes, blanches ou imprimées, à côté aussi de sa carte de commerce, fût-elle, celle-ci, fripée et malpropre.

Il existe aussi des en-têtes de lettres privées.

On trouve dans le *Vieux Papier* maintes communications sur ce sujet dues à Paul Flobert<sup>92</sup> (1<sup>er</sup> septembre 1903, 339 ; 1<sup>er</sup> janvier 1906, 10) ; à Lucien Raulet<sup>98</sup> (1<sup>er</sup> mars 1906, 1<sup>er</sup> novembre 1906, 431) ; à Jules Cochon<sup>99</sup> (1<sup>er</sup> juillet 1906, 266) ; et à Jules Pellisson<sup>100</sup> (1<sup>er</sup> juillet 1906, 285), mais il s'agit généralement de papiers spéciaux (documents militaires ou administratifs et de la Révolution).

Tout autres sont celles dont Paul Flobert a parlé dans le *Vieux Papier* du 1<sup>er</sup> septembre 1905 : papier à lettres de Marie-Antoinette et de sa fille Marie-Thérèse de France, simples feuilles de « papier vergé blanc à tranche dorée, portant en filigrane », le premier l'effigie de Louis XVI

et la légende *Vive le Roi*, le second, « les portraits accolés de Marie-Thérèse et du Comte de Provence ».

À leur tour, Lucien Raulet et Henry Vivarez<sup>101</sup> nous initient, dans la même revue, aux arcanes des papiers administratifs de la Révolution, « mine inépuisable », dit M. Vivarez, et « dans laquelle on a la fréquente surprise de découvertes nouvelles ».

En effet, la collection des vignettes qui décorent ces documents est précieuse, en ce qu'elle nous montre par ce petit côté des réminiscences curieuses et un symbolisme exacerbé, tout en évoquant, parfois, les mignardises du régime qui venait de mourir.

De son côté, M. Jules Cochon nous parle savamment des lettres missives et documents ecclésiastiques imprimés, dont l'origine remonterait au XVII<sup>e</sup> siècle (1650), et il saisit l'occasion pour parler aussi des papiers filigranés des grands dignitaires de l'Ancien Régime : Mazarin, Colbert, Le Tellier, dont les armes timbrent le papier.

## LES FACTURES

La facture, légalement obligatoire, est plus ancienne que l'en-tête de lettre : c'est, disent les dictionnaires, « l'état que donne un commerçant de la marchandise livrée ou expédiée par lui » ; cet état, ajoutent-ils, doit contenir tous les détails relatifs aux conditions de la vente, aux poids des colis, à l'emballage et aux frais qui augmentent le prix de la marchandise ».

La facture, cependant, « n'est point un titre positif et exécutoire ; ce n'est qu'un extrait du registre légal » ; mais « il est certains cas particuliers où elle peut devenir un titre tout aussi exigible et tout aussi reconnu que tout engagement commercial : tel est celui, par exemple, où elle a été rendue au vendeur, visée par la personne à laquelle elle était adressée ».

La rédaction du texte imprimé de la facture, dont bien souvent le client, négligent et coupable, abandonne le soin à l'imprimeur, est donc une opération fort grave, et ce dernier ne doit point tirer le modèle sans en avoir soumis et fait approuver le texte par son client.

Certaines mentions sont nécessaires, par exemple l'élection de juridiction, la clause de non responsabilité pour le cas de perte ou de détérioration hors la maison du vendeur, la formule de l'ordre aussi.

Les plus anciennes factures françaises, disait en 1904 Henri Vivarez, « ne paraissent pas remonter au-delà du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle », mais les « mémoires de livraisons », qui en sont les ancêtres, remontent, eux, au début du XVII<sup>e</sup>, ainsi que l'a démontré Paul Flobert dans le *Vieux Papier* du 1<sup>er</sup> mai de la même année 1904, page 456.

Le *Bulletin* de cette organisation débute à peu près par un en-tête de facture qui a donné prétexte à Georges Creste<sup>102</sup> d'un spirituel article sur les Grandin<sup>112</sup>, oncle et neveu, titulaires de cette facture.

Ce *Bulletin* a parlé aussi des factures illustrées des exposants de l'an X, auxquelles Jules Pellisson a consacré un article de deux pages (1<sup>er</sup> janvier 1901, 129) : j'avoue ne pas très bien comprendre ce mot de « factures » donné à des documents qui semblent avoir été des certificats de récompenses du jury de cette minuscule exposition.

À noter : une facture d'Antoine Guerrier de Lyon en 1674 par Thomas Blanchet<sup>66</sup>, peintre de la Ville.

M. Delamour<sup>103</sup>, dans le *Vieux Papier* du 1<sup>er</sup> juillet 1912, a montré « quelques Factures curieuses ». En effet, le premier de ces documents, du début du XIX<sup>e</sup> siècle, « joliment encadré », dit l'auteur, est presque tout entier occupé par la « réclame » du marchand, un imprimeur-teinturier de Saint-Germain en Laye ; si le verso de cette facture n'était réglé pour compte, on aurait droit de se demander si cette prétendue facture n'est pas une simple carte d'adresse.

Le second document, qui est, celui-là, authentiquement la facture de Rousseau-Bance, mercier de Saint-Germain en Laye, répond étrangement à la description qu'a faite Bertrand-Quinquet de la facture de cette époque : « en tête le nom et l'adresse du marchand en capitales et en sommaire l'énumération des marchandises qu'il débite ».

À propos d'Enseignes, M. Henry Vivarez, dans les numéros suivants du *Vieux Papier*, met lui-même sous nos yeux quantité de documents parmi lesquels se trouvent des factures de la même époque conçues dans une technique quelque peu différente.

## LES ENVELOPPES

L'enveloppe, dont le nom vient à la fois du latin *volup* et du vieux français *voleper*, est, dit Littré, « une petite feuille de papier toute pliée et munie de gomme, pour mettre les lettres qu'on envoie par la poste ».

Ce « papier » semble être né au dix-huitième siècle. M. C. de Clumanc<sup>109</sup> a retrouvé dans un « lot de vieux papiers » provenant de la mairie « d'une petite ville de Languedoc », des enveloppes dont la plus ancienne, reçue le 29 mars 1739, remonte donc au milieu du dix-huitième siècle. Mais le même auteur, dans une note finale de son article paru dans le *Vieux Papier* (1906, p. 425), nous apprend que « les lignes qui précèdent étaient déjà livrées à l'imprimeur quand, en fouillant dans de vieilles archives, il avait trouvé deux lettres avec leurs enveloppes datées de 1704 et venant de Paris ».

Les enveloppes, donc, remontaient au plus tard à la fin du dix-septième siècle : 1692, nous dit M. de Clumanc lui-même, à propos d'un article du *Petit Marseillais*, concernant une communication de l'archiviste de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, M. Fournier : l'enveloppe dont y parle ce dernier est aux armes de Pierre-Antoine de Châteauneuf, marquis Castagnères et ambassadeur de France à Constantinople, et refermait un rapport sur la perte de la barque Notre-Dame de Miséricorde ; elle porta, en effet, la date de 1692, et était adressée au lieutenant-général de l'Amirauté de Marseille.

Il était intéressant de savoir comment les Anciens s'y prenaient pour clore leurs plis ; je l'ai demandé à Feuillet de Conches<sup>67</sup>, et c'est le *Vieux Papier* qui m'a répondu par la plume d'Henry Vivarez :

« On commençait par envelopper la lettre de papier gris ou de parchemin, puis on la piquait de part en part d'un fil ou cordonnet. On nouait le fil et, sur le nœud, on mettait un cachet dans la longueur ; ou bien on la serrait aux deux extrémités avec une feuille qu'on arrêta et fixait d'un double sceau. Ce cachet était frappé sur de la cire ou sur une espèce de craie (*creta asiatica*) délayée. Elle était employée pour les dépêches publiques, et les receveurs et fermiers des domaines particuliers s'en servaient journallement pour leurs lettres courantes... Pour aller au plus vite, on se bornait le plus souvent à entortiller la lettre d'un fil et l'on frappait le cachet... Néron ordonna que les tablettes testamentaires fussent toujours percées dans le milieu de la longueur, à l'extrémité de la marge, et que le fil servant à la fermeture fût trois fois repassé dans le trou avant d'être scellé. L'abbé d'Olivet<sup>68</sup> fait observer avec raison, à propos de la lettre ouverte en coupant le fil, que cette façon de fermer les lettres a été longtemps en usage dans nos sociétés modernes, surtout à la Cour.

En effet, l'usage de plier les lettres à bords rentrants n'est un peu plus ancien, que chez les savants et chez les moines : celui des enveloppes toutes faites est moderne.

À la Cour et dans le monde élégant, on pliait le papier plusieurs fois en travers, puis en hauteur, et l'on mettait les deux bords de niveau ; on perçait l'extrémité des bords libres d'une ou de plusieurs fentes où l'on passait et repassait une queue de papier ou un cordonnet, et l'on arrêtait cette queue ou ce fil avec un cachet, soit de pâte, soit de cire à modeler ou de cire d'Espagne...

Souvent on tirait cette queue de la marge de la lettre même, en la laissant adhérente au papier, de sorte que la missive portait en elle-même son lien, que l'on passait dans les fentes comme on eût passé une queue volante ; on la scellait de la même manière...

On introduisait ensuite à la Cour des lacs de soie grège avec quoi l'on formait le bout des lettres pliées et repliées sur elles-mêmes, et la soie se fixait sous un sceau de cire d'Espagne. Cet usage a subsisté jusque sous Louis XV dans la société polie et s'est conservé de nos jours dans les cabinets et les chancelleries européennes pour la correspondance de la main de souverain à souverain ».

Je reviens aux enveloppes :

« Les noms et adresse d'expéditeur, écrit Alep dans le numéro de janvier, page 23, du *Courrier du Livre*, furent, à l'origine, destinés à faciliter le retour (à son expéditeur) de la correspondance qui, pour une raison quelconque, n'avait pu atteindre le destinataire. Cette raison, principale au début, est devenue peu à peu secondaire, l'enveloppe étant considérée maintenant comme un moyen efficace de publicité ».

En effet, l'enveloppe commerciale joue un grand rôle dans le processus publicitaire ; bien conçue, elle retient l'attention, et dès lors l'effet recherché est atteint ; mal équilibrée, l'impression d'une enveloppe repousse le regard et manque son but.

Toutefois, « l'enveloppe... ne semble pas avoir été utilisée pour la publicité pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle. L'usage en était excessivement restreint », dit Daymard<sup>129</sup> dans le *Vieux Papier* de

janvier 1909, car « l'enveloppe était presque inconnue dans les campagnes au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle » ; quand elle se propagea, vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le nombre en devint si considérable et l'encombrement du courrier journalier devint si grand, que tout ce qui était publicité pure, non cachetée, allait au panier sans même avoir été retiré de l'enveloppe. Alors, on s'avisa d'y mettre de la publicité, et dès lors, « sans avoir besoin d'ouvrir cette enveloppe, vous pouviez voir de quoi il s'agissait ».

Autrefois, quand les tarifs de circulation postale étaient permanents et la couleur établie définitivement, certains auteurs recherchèrent et conseillèrent une harmonie entre cette dernière et le ton de l'impression ; aujourd'hui, avec l'extrême variabilité des tarifs, et par conséquent des types de timbres, il ne saurait en être question.

En dépit de tout ce que l'on vient de lire sur l'antériorité de l'enveloppe, en mars 1909 on s'apprêtait à célébrer le centenaire de l'enveloppe, sous le prétexte qu'il allait y avoir cent ans « qu'un fabricant de papier de Brighton du nom de Brewes, inventa les enveloppes de lettres dans leur forma actuelle ».

# LES CARTES DE COMMERCE

La carte de commerce est comme la carte d'identité pour le citoyen : il doit l'avoir toujours sur soi, c'est un laissez-passer commercial !

La carte de commerce remonte, je crois, au XVIII<sup>e</sup> siècle seulement, mais quelle variété dans ces cartonnets où entre tout ce que le commerçant entend faire connaître à sa clientèle : son nom, son adresse, les choses si variées qu'il lui offre, son numéro de téléphone, celui de son compte de chèques postaux, celui encore –on l'y oblige- du registre de commerce.

Certains, d'ailleurs, s'accommodent admirablement d'avoir toutes ces mentions à loger dans ce petit cartonnet, car, désirant « en avoir pour leur argent », ils entendent bien ne laisser, dans leur carte, « aucune place libre ».

La carte de commerce est donc, symboliquement, le contraire absolu de la correspondance cachetée ; là s'étale le mensonge le plus éhonté qui soit : le mensonge marchand, impitoyable et toujours excusé ; elle n'est donc point encore morte, comme on l'a dit, tuée par le prospectus.

*LA CARTE DE COMMERCE* par M. de Thiébaud<sup>45</sup>.

# LES EFFETS DE COMMERCE

On appelle effets de commerce les papiers de crédit : traites, billets à ordre, lettres de change, chèques, portant engagement ou ordre de payer, et qui, par l'entremise des banques ou des caisses de l'État, s'échangent contre de la monnaie « sonnante et trébuchante ».

L'effet de commerce imprimé est une invention relativement récente ; autrefois, il s'écrivait entièrement à la main, ce qui était mieux, car il présentait ainsi un cachet d'authenticité que semble ne point avoir l'effet imprimé.

A. Guénin signale dans le *Vieux Papier* des effets de commerce « depuis 1853 jusqu'à nos jours » : n'en existe-t-il donc pas de plus anciens ? J'en ai montré dans mon

*Histoire de l'Imprimerie par l'Usage* qui ne portent pas de date, mais qui paraissent remonter beaucoup plus haut.

## LA CARTE POSTALE (*commerciale* :)

On doit une sorte d'historique de cette carte à Micol de Portemont qui, dans un article substantiel du journal *La Papeterie*, reproduit en 1929 par *le Bulletin officiel de l'Union Syndicale... des maîtres-Imprimeurs de France*, page 69, nous fait connaître « l'Inventeur de la Carte postale » :

« Un certain docteur Emmanuel Hermann, écrit-il (français d'origine ?), et professeur à l'Académie militaire autrichienne de Vienne-Neustadt, aurait imaginé, en 1868, d'expédier ses correspondances à découvert, inscrites sur un feuillet de papier fort. L'administration autrichienne, alertée déjà depuis le Congrès postal de Karlsruhe en 1865, « au cours duquel le conseiller Stéphan, secrétaire d'État aux Postes allemandes, proposa l'emploi des cartes postales officielles », ayant apprécié cette forme de correspondance, transforma l'initiative d'un particulier en service public : dès 1869, elle créa la carte postale avec taxe réduite de 0.05 de florin ».

D'Autriche, la carte postale serait passée en Suisse, en Allemagne et en Angleterre, 1870, au Danemark, 1871, en Belgique, en Hollande et en France, 1872, enfin en Amérique (États-Unis) et en Russie, 1873.

En 1872, donc, une loi du 20 décembre autorisa en France la correspondance découverte, au moyen de la carte postale. Celle-ci se présenta alors sous la forme d'un « rectangle de carton blanc assez mince, de 8 centimètres sur 12, encadré d'un petit motif ornemental », et elle portait la mention suivante : « Carte postale destinée à circuler à découvert en France et en Algérie » ; à droite se trouvait « un petit cadre pour l'apposition d'un timbre de 0 Fr. 15 », taxe qui « fut réduite à 0 Fr. 10 pour les cartes circulant dans le ressort du bureau expéditeur ».

Puis le cartonnet fut agrandi, « devint de nuance bulle » ; la taxe fut alors fixée uniformément à 0 Fr. 10 pour toute la France, et le timbre imprimé sur la carte même.

En 1875, le carton devint bicolore : lilas au recto du billet et blanc au verso, c'est-à-dire du côté où devait être écrite la correspondance. De ce moment date la faculté, pour l'industrie privée, de fabriquer elle-même les cartes postales.

## LA CARTE POSTALE *(privée et illustrée :)*

Jusque-là, la carte postale n'avait affichée aucune prétention artistique ; elle était purement utilitaire et son succès le prouve bien : en 1900, en France, les séries déjà publiées se chiffraient par 50 000, et il s'était fabriqué près de deux milliards d'exemplaires !

La carte postale illustrée a trouvé son historien ; Georges Guyonnet<sup>47</sup> lui a consacré une plaquette sous le titre *La Carte postale illustrée, son histoire, sa valeur documentaire*, plaquette éditée par la Chambre Syndicale française de la Carte postale illustrée.

Il en ressort à l'évidence que, après l'utilisation qu'en avaient fait les Allemands depuis le mois de juillet 1870, pendant la première partie de la campagne de France, idée reprise par la Société des Secours aux Blessés de Strasbourg, le libraire Léon Besnardeau, de Sillé-le-Guillaume qui, se trouvant lui-même au camp de Conlie, où « de nombreuses troupes étaient concentrées » fut amené à les approvisionner en papier à lettres ».

« Sa provision étant épuisée », dit Micol de Portemont, Besnardeau « découpa des feuillets de bristol à la dimension des enveloppes, et y fit imprimer des attributs » : ce fut-là, quoi qu'on en dise, la carte postale illustrée « avant la lettre », le précurseur dont Oberthur<sup>104</sup>, de Rennes, fournit des modèles très réussis à Besnardeau.

La véritable carte postale illustrée ne date guère, en France, que de 1888 et prit, grâce à Émile Straus, un large développement en 1889, à l'occasion de l'Exposition Universelle : de

nombreuses séries furent alors créées et mises en vente à dix centimes, qui représentaient le Trocadéro, la Tour Eiffel, la Grande Roue et vingt autres « attractions » de même sorte.

Au début, un coin de la carte seulement était utilisé pour l'illustration ; c'est en 1895 que, d'accord avec l'administration postale, l'illustration couvrit « la totalité de son verso ».

Il existe donc, aujourd'hui, deux sortes de cartes postales : la carte commerciale et la carte privée ; l'une et l'autre sont sur deux formats : 9 sur 12 centimètres, qui est le format ancien ; 10.5 sur 15, qui est le nouveau, toléré par l'Administration des Postes et adopté par le commerce.

La carte commerciale porte au recto deux parties inégales : l'une à gauche de la carte, plus petite, portant, imprimée, l'adresse de l'envoyeur ; l'autre à droite et réservée à l'adresse du destinataire. Le verso tout entier peut être occupé par la correspondance.

La carte privée se confondait autrefois avec la carte commerciale ; elle était bicolore : lilas et blanc –blanc sale-, et portait au recto l'adresse du destinataire, au verso, la correspondance.

Aujourd'hui, elle est toujours illustrée, l'image occupant toute la surface du verso.

Voici la notice de M. Guyonnet :

## LA CARTE POSTALE ILLUSTRÉE

Par Georges GUYONNET<sup>47</sup>

# LES CARTES ANNUELLES DE SOUHAITS

Ces cartes qui, dans la vie intime, sont pendant quelques jours d'une fin d'année et quelques autres jours du début de l'année qui suit, la principale préoccupation d'une vaine société, jouent aussi dans la vie des vieux papiéristes un rôle de tout premier ordre.

Parmi ces documents, nous trouvons d'abord le billet de visite, qui n'est pas du tout la même chose que la carte du même nom : le premier était fait, en cas d'absence de la personne chez qui l'on se présentait, pour lui « annoncer un futur mariage » : ce n'était donc pas un billet périodique ; le second est le muet message annuel des compliments et souhaits de bonne année.

Les cartes de souhait sont tout autre chose ; elles ne sont jamais muettes comme les cartes de visite : les unes sont simples et portent, imprimées, des mentions plus ou moins banales de compliments ; les autres, surtout celles des artistes, sont de véritables petites œuvres d'art.

Aujourd'hui, la carte postale illustrée est devenue la coutumière messagère de ces banalités mensongères.

Le XIX<sup>e</sup> siècle avait vu la lettre à dentelle par laquelle les petits enfants apportaient « la bonne année » au grand-père, à la grand-mère, au tonton gâteau, au parrain et à la marraine : cet usage touchant a disparu avec nos idées d'indépendance et de libération.

Les membres de la société le *Vieux Papier* ont pour coutume d'échanger à l'occasion de la nouvelle année, non de banales congratulations, mais des cartes dans lesquelles chacun déploie tout ce qui lui a été donné de fantaisie et d'invention. L'ensemble de ces envois constitue une sorte de concours dans lequel le bureau choisit celles de ces cartes qui lui paraissent les meilleures, et il en fait la description raisonnée dans son bulletin : inutile d'ajouter qu'il y a là, parfois, de véritables trésors d'imagination et de goût.

En 1909, M. Paul Flobert disait que les vieux papiéristes « approchaient », et que la campagne qu'ils avaient entreprise « pour remplacer la banale carte de visite » semblait « définitivement

dirigée vers la victoire ». En effet, en cette année 1909, cinquante-cinq envois étaient parvenus au bureau, et Paul Flobert, son secrétaire général, estimât « qu'il n'en manquait plus que 240 pour que la collection soit complète » ; le *Vieux Papier* remarqua particulièrement l'envoi du « sieur Hélot<sup>131</sup>, docteur en médecine et chirurgien », celui qui « *tirait toutes choses estranges qui étoient tombées dans le gosier* », et qui guérissait « toutes les maladies des oreilles tombées, du nez et de la gorge » ; il demeurait à Rouen « au coin de la rue de la Pucelle d'Orléans, vis-à-vis la grosse tour du donjon du château de Philippe Auguste », et ne manquait pas de le faire savoir.

## *LE CHRISTMAS CARD* = Xmas card

« Les christmas, ou cartes illustrées en couleur et fabriquées en passe-partout, dit Paul Flobert (*Le Vieux Papier*, 1903-1904, 399), nous viennent d'Angleterre et sont aujourd'hui fort répandues ». Ils ne remontent qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, cependant, « de très anciennes cartes allemandes » étaient éditées dont on possède « quelques rares spécimens » : sujets « allégoriques ou galants, gravés et coloriés très finement, dont le milieu se découpait pour former un volet derrière lequel on collait un complément en vers imprimé sur soie « de couleur ».

Le Christmas est le souhait de la Noël des pays du nord : Royaume-Uni, Pays-Bas, États-Unis, etc. ; il y est habituellement somptueux et de grand format. La Belgique surtout se distingue par la présentation de ces cartes ; elles y sont le plus souvent illustrées : l'une d'elles montre le port d'Anvers en 1840 ; *Antwerp Harbour in 1840 from a original Woodcut*, avec, en regard, des compliments : *Wishing you a happy Xmas and prosperous New Year* ; l'autre, ce même port envahi par de légères caravelles.

Mais ce sont surtout des Nativités qui décorent les christmas card flamands : ici une Adoration des rois gravée par Jérôme Wierix<sup>13</sup> en 1585 d'après Crispin van den Broeck ; là, une magnifique Nativité gravée par Jean Badeleer, d'après Marc Gheeraerts ; ailleurs, un petit

Jésus dans sa crèche, que des personnages demi-nus, rehaussés de mille couleurs, viennent adorer.

René Berteaux nous explique que ces cartes « comprennent presque toujours trois feuillets, quelquefois quatre. La première page est généralement réservée à l'impression d'une gravure, et s'il n'y en a pas, au texte même ; les feuillets intérieurs sont utilisés pour le nom de la personne, la date et aussi pour le texte, ordinairement une sentence, ou des vers d'auteurs connus ».

Le directeur du *Courrier du Livre*, qui ne manque pas de flatter au passage les imprimeurs français, « au goût si fin, si délicat qui fait sa simplicité », qui « peut faire aussi bien et même mieux » que ses confrères étrangers, donne au premiers le conseil de « se grouper pour former une association dont le principal but serait de leur assurer un bénéfice suffisant » : chaque membre de ce groupement « pourrait créer de nombreuses séries passe-partout sur lesquelles ses confrères, ses vendeurs ou lui-même imprimeraient le texte ou le nom de chaque client ».

« L'idée en France étant nouvelle, il y aurait là, dit Berteaux, une sorte d'exploitation et par suite de profit incontestable » : et encore oublie-t-il de nous dire que le poète Tennyson<sup>12</sup> « fut payé une fois 25 000 francs pour une douzaine de petits poèmes appropriés à la circonstance », et qui, pour l'époque, était bien payé.

On trouvera, sur ce sujet, un très intéressant article de Paul Flobert dans le *Vieux Papier* du 1<sup>er</sup> mars 1914.

## LES CARTES DE VISITE

« Il fut un temps, écrivait en 1929 Émile Leclerc<sup>14</sup>, où le papier était encore plus cher qu'aujourd'hui ». Qu'eût-il dit, grands dieux, s'il eût vécu en 1948 !

Et il nous informe que « au lieu de jeter les jeux de carte hors d'usage ou dépareillées », on les conservait avec soin, et leur verso était utilisé », car il était blanc et non glacé ».

Les cartes à jouer furent donc les premières cartes de visite : lorsqu'une personne chez qui l'on se présentait était absente, on utilisait le verso de ces cartonnets pour y écrire son nom, ou ses regrets, ou... son dépit : Voltaire n'a-t-il point écrit au dos d'une carte de visite, que l'on conserve : « M. de Voltaire est venu quatre fois » ?

Une satire de 1741, « critiquant les corvées du Jour de l'An », s'écrie :

« Sur le dos d'une carte on fait sa signature / pour rendre sa visite au dos de la serrure ».

Dans un très important *Essai sur la Physiologie et la Psychologie de la Carte de Visite* parue dans le *Vieux Papier* de juillet-décembre 1918, page 324, L. Grasilier semble douter que les cartes de visite écrites au dos de cartes à jouer soient antérieures à la Révolution, époque où il les a « remarquées pour la première fois ».

On a prétendu que ce fut un calligraphe du seizième siècle\* « à court de travail », et « exploitant l'ignorance de ses contemporains », qui inventa la carte de visite, mettant à la disposition du public de petits morceaux de papier sur lesquels étaient écrits les noms des gens illettrés, « incapables pour la plupart de signer leur nom sur les registres déposés chez les concierges ». L'imprimerie, qui venait de naître, se serait « emparée de cette idée », et « l'on conserve, paraît-il, dans les collections, des cartes de visite imprimées datant du seizième siècle ».

Cependant, ce « papier » paraît ne remonter qu'au dix-septième siècle : dans une pièce de vers publiée à Paris à la fin de ce siècle, et intitulée *Incommodités réciproques du Jour de l'An*, l'auteur se plaint, en même temps que des étrennes, de l'usage *nouveau* d'adresser des billets de visite aux amis et connaissances ».

Je ne crois pas, en effet, que l'usage en soit beaucoup antérieur à l'année 1674 : le premier janvier de cette année-là, Jacques Spon<sup>15</sup> qui était alors médecin à Lyon, écrivait à Stoffel, conseiller de Son Altesse Sérénissime Frédéric Auguste, duc de Wittenberg, une lettre sur l'Origine des Etrennes, lettre qu'il publia à cette date : il n'y est pas dit un seul mot de la carte

---

\*des gens à l'imagination volcanique ont prétendu que les Romains se servaient déjà de cartes de visite : on aurait, disent-ils, retrouvé « parmi les laves d'Herculanum et les cendres de Pompéi des tablettes de parchemin sur lesquelles sont gravées au stylet d'or, les noms de Romains illustres » ; on les a prises pour des cartes de visite !

de visite, dont Spon n'aurait évidemment pas manqué de parler si elle eût déjà existé à ce moment.

Disons donc avec Georges Guyonnet que les cartes de visite « s'introduisirent en France sous le règne de Louis XIII, par le truchement du billet de visite, écrit la plupart du temps sur des cartes à jouer, ce qui lui fit donner bientôt le nom de carte de visite ».

Les petits maîtres du XVIII<sup>e</sup> siècle s'en emparèrent aussitôt, et ils imaginèrent « des cartes ornementées, avec des guirlandes à profusion, des colombes, des sujets mythologiques, de petits amours joufflus ; l'usage en était alors général, il ne tarda point à devenir excessif et bientôt abusif : Cochin<sup>17</sup>, Moreau le Jeune<sup>18</sup>, Eisen<sup>19</sup>, Saint-Aubin<sup>20</sup> s'y essayèrent avec le plus grand succès, et les cartes de visite sont déjà à ce moment-là, par ma foi, de véritables cartes postales illustrées !

« Sur les cartes de visite de la période de révolutionnaire, Saint-Aubin grava des feuilles de laurier. Avec Bonaparte et le Premier Empire apparaissent les ornements étrusques et gréco-romains, et plus tard, les abeilles et les aigles aux ailes déployées. La Restauration et la Monarchie de Juillet conservèrent ces types et les augmentèrent avec toute la mièvrerie et le mauvais goût imaginables ».

Cette mode dura jusqu'en 1835. Chinoiseries, turqueries, ornaient les coins de petits cartons jolis, rehaussés d'ornements gothiques. Même, un papetier imaginatif, lança la carte « artistique » (!) entourée « d'une dentelle à jour », ornée d'une aquarelle au milieu de laquelle s'inscrivait le nom de l'expéditeur ».

M. de Chamousset<sup>21</sup>, qui fut maître des comptes et à qui l'on doit la fondation à Paris de la petite poste, dont il était allé étudier le fonctionnement à Londres en 1757, « avait eu l'idée de faire porter à domicile les cartes de visite moyennant un forfait » ; tout un service de commissionnaires, « décentement vêtus », y était affecté.

Vers 1820, les cartes écrites étaient déjà « de vieux style » ; les cartes imprimées, lit-on dans *l'Almanach des Modes* de 1817, indiquent les gens de petit commerce ; les cartes à vignettes dénotent les parvenus ou les étrangers ; les cartes en couleur sentent la province ; les cartes gravées en écriture courante sur fond blanc tout uni, avec l'adresse en bas en caractères

microscopiques, sont les seules adoptées par le grand monde : c'est l'usage de la Chaussée-d'Antin ».

« Ce ne fut guère, paraît-il, que vers 1840 que se généralise l'usage de remplacer les cartes manuscrites par les cartes imprimées ou lithographiées sur bristol ».

« Vers 1850, écrit L. Grasilier, les cartes de visite commencèrent à tomber comme les feuilles des arbres au premier vent du nord ».



Fig 9 - Carte de visite du début du XIX<sup>e</sup> siècle

Quand arriva le Second Empire, vinrent avec lui des cartes imprimées sur les substrata les plus inattendus : soie, bois, liège, tôle d'aluminium, porcelaine, etc. ; l'affranchissement timbré sur la bande, fut fixé à 1 puis à 2 centimes.

La Troisième République ramena le bristol blanc, économique et égalitaire de la Révolution et le deuillage des cartes :

« C'est fini, disait Émile Leclerc à ce moment-là, plus de guirlandes, plus de fleurettes, plus de petites colombes, mais l'égalité démocratique du carton tout nu ! ».

En 1894, un « lecteur » de *l'Intermédiaire des Imprimeurs* eut une idée vraiment géniale :

« *Je vais, se disait-il mélancoliquement, faire visite à un ami, à un parent, à un fonctionnaire, à un supérieur, je ne le trouve pas chez lui ; je laisse ma carte et je l'écorne. C'est bien, je suis désormais en règle avec la bienséance. Mais mon cartonnet, bonté divine, n'a pas « indiqué » avec quel sentiment je suis venu » ; il eût, de toute nécessité, fallu le faire savoir à mon visité : je vais faire imprimer au verso de ma carte, dans chacun de ses quatre coins, un mot, un simple mot très expressif : amitiés, respect, civilités, condoléances ; selon le cas. J'écornerai ma carte sur le sentiment voulu, et le tour sera joué ».*

C'était génial, vous dis-je ; d'autant plus que rien ne s'opposerait à ce que cet ingénieux « lecteur » eût ainsi toute une série de cartes au dos desquelles figurerait la collection entière des sentiments que peut éprouver un homme pour son prochain absent ; un homme ou une femme, bien entendu, ce qui en doublerait le nombre pour le moins et ne les rendrait pas, j'en suis sûr, plus bienveillants.

Quant au « cornage » des cartes, il semble remonter à 1830, et voici comment le *Gaulois* du 2 janvier 1904 en raconte la genèse :

« Le comte d'Estourmel<sup>132</sup> se trouvait à Rome au début de l'année 1831. Recevant de Paris un paquet de cartes de visite, il constata que la plupart étaient marquées d'une corne. Il s'enquit des raisons de cette particularité et reçut la réponse que voici :

« Comprenez, si la carte n'a point de marque, on peut croire qu'un domestique l'a apportée, tandis que si l'on y fait une corne, c'est que je suis venu moi-même. – La corne serait donc, en ce cas, le signe de la présence réelle ? – Mon Dieu, oui. – mais si je commençais par en faire une à ma carte, puis que l'envoyasse ensuite remettre par un domestique ? – C'est bien ce que l'on fait. – Mais alors à quoi sert une corne, je vous prie ? – C'est vrai, il faudrait peut-être en faire deux. Voilà une idée ! Quand on verrait deux cornes, on serait sûr que c'est vous ; une seule, un domestique peut l'avoir faite ; mais deux ! c'est évidemment M. de X. qui est venu en personne ».

On ne raille pas plus agréablement !

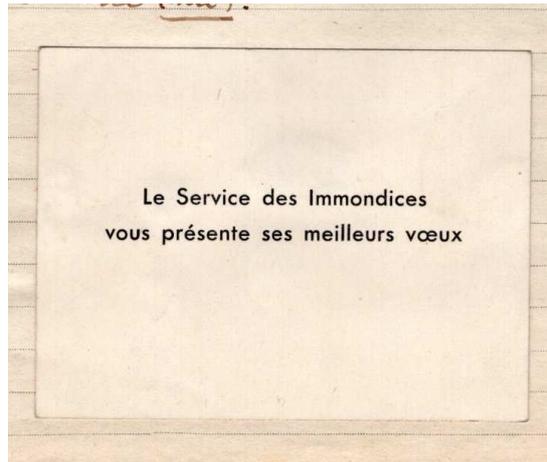
La carte de visite est d'origine fort ancienne : on la fait remonter... aux Chinois bien sûr, aux Chinois d'il y a dix siècles ! Ce qui, ma foi, est bien possible. On dit même que, dans ce pays, « où tout était soumis à une étiquette très stricte, la dimension et la couleur de la carte de visite dépendaient de la position sociale de la personne à laquelle on l'adressait.

Pourquoi, grands dieux, la carte de visite n'est-elle point restée ce qu'elle était alors ? Une carte de visite. Et puisqu'il était écrit qu'elle dût changer un jour et perdre sa signification première, pourquoi n'est-elle pas demeurée le petit cartonnet où de talentueux artistes, où des vignettistes charmants, des Moreau<sup>53</sup>, des Choffard<sup>54</sup>, des Marillier<sup>55</sup>, des Eisen<sup>56</sup>, des Saint-Aubin<sup>57</sup> et cent autres, gravaient de délicieuses choses entourant un nom que le visiteur déçu – ou satisfait- écrivait à la main ?

C'est que, dit-on, « les heures difficiles étaient venues » ; la Révolution de 1789, dans son austérité de commande, avait proscrit la carte de visite et les graffiti des vignettistes. Même, un arrêt de décembre 1791 avait interdit « non seulement les visites du jour de l'an », mais encore l'envoi des vœux ardents et des souhaits hypocrites, le citoyen La Bletterie, psychologue tout autant que jacobin, ayant déclaré du haut de la tribune conventionnelle, « qu'on devait considérer le jour de l'an comme la journée des courbettes humiliantes et fatigantes, des faux témoignages d'amitié et de frivoles cliquetis sur les joues » (Jacobson, dans *Arts et Métiers graphiques*, N°39, janvier 1934, 50).

Ce n'était qu'une trêve ; bientôt les petits cartonnets reparurent, plus gravés et plus multicolores qu'ils n'avaient jamais été, et les artistes –les peintres surtout- surent y mettre toute la fantaisie et tout l'esprit dont ils étaient coutumiers : Monsieur Lebœuf dessinait au canton dextre de sa carte de visite un bestiau chancelant ; Canova<sup>114</sup>, qui était fils d'un maçon, un moellon impressionnant ; Mr Banks, qui avait accompagné le capitaine Cook<sup>113</sup> dans son périlleux voyage autour du monde, la carte de l'Ice Land, et les frères Basset, deux « cabots faméliques » ; tandis que le pléthorique monsieur de La Sablière, accroupi dans une allée du Jardin des Plantes, écrivait son nom sur le sable avec sa canne à pommeau d'or ; c'était charmant !

Ce beau temps-là est passé ; la carte de visite, dont le sens vrai n'est plus, est devenue un méchant petit bristol de pitoyable qualité, nous apportant annuellement, et de moins en moins, Dieu merci ! les « souhaits sincères » du garçon camionneur (*Vieux Papier*, 1<sup>er</sup> janvier 1909, page 49), du caporal cordonnier du 510<sup>e</sup> (*Ibid*), du ramoneur (*Ibid*. 1904, p. 38), les vœux éperdus du garçon laitier (*nobis*) ou de l'ânier de service (*hic*).



Cette carte est une transition toute trouvée pour passer aux souhaits collectifs « adressés par les membres d'une corporation » avide d'étrennes.

Le service des postes semble en avoir donné l'exemple, il y a déjà bien longtemps :

*« On connaît, dit Henry Vivarez, les lettres des facteurs de la poste... dont la belle période a été le règne de Louis-Philippe et le Second Empire ; c'étaient de petits chefs-d'œuvre de flatterie en prose ou en vers dont la mode a disparu ».*

Henry Vivarez a « recueilli aussi des cartes de compliments des concierges de théâtre aux abonnés, des guetteurs de feu de la ville de Lille, des livreurs de lait pur Grignon, et jusqu'à celle des veilleurs de nuit, sans doute de Valenciennes, où cette carte populaire fut imprimée, et qui est datée du 4 janvier 1780.

# LES ÉTIQUETTES

Ce bilboquet-là est tout un monde ; les variétés d'étiquettes sont proprement innombrables et défient toute classification : étiquettes collées, pendantes, à cheval ; étiquettes de liquoristes, de pharmaciens, de marchands de vins fins, de droguistes, de toiliers, de rouenniers, de marchands de tissus nouveautés, que sais-je encore ? Étiquettes de libraires, de marchands de papiers, de parfumeurs...

Tout le monde se sert d'étiquettes, tous les commerçants surtout, et il serait vain de les vouloir dénombrer : je les montrerai, c'est tout.

(Image manquante)

# LES PROSPECTUS

C'est dans cette spécialité que le bibelotier est vraiment « maître après Dieu ». En effet, dans ce domaine, il jouit de la liberté la plus absolue, la plus complète ; il n'y est tenu ni par des règles strictes qui annihilent sa fantaisie, ni par des usages impérieux qui l'emprisonnent étroitement ; il peut déployer là, dans toute son ampleur et vraiment sans limite, tout le caprice de son imagination, toutes les ressources qu'elle lui suggère.

Le prospectus n'a pas d'âge, sous une forme ou sous une autre, il est de tous les temps typographiques : la réclame du chapelier dont Thibaudeau nous montre l'étalage sous « le règne de Louis XI », dit-il, est déjà un prospectus ; prospectus aussi les charmants opuscules que « sort » périodiquement Draeger pour le fastueux Nicolas, le marchand de vins fins.

Le prospectus se distingue de la carte d'adresse en ce qu'il n'a trait, le plus souvent, qu'à un seul article, alors que la carte les dénombre tous, témoins les innombrables prospectus de produits pharmaceutiques, qui sont les plus variés et les plus artistiques : il y a, dans ces compositions, d'ingénieuses trouvailles et des réalisations infiniment heureuses et originales ; mais les prospectus ne sont généralement consacrés chacun qu'à un produit et l'accompagnent dans leur conditionnement : des collections de ces documents remarquables ont été constituées qui sont un véritable feu d'artifice.

Les « Prospectus actuels » ont inspiré à M. Georges Baillièr<sup>105</sup> un long article publié sous ce titre même par le bulletin du *Vieux Papier* (1902-1903), et qui passe en revue toutes les formes modernes de la réclame : images découpées, reliefs, cartes postales illustrées, papiers à lettre, timbres, portraits, menus, serviettes et vingt autres encore.

Paul Flobert s'y est essayé lui-même, mais il semble avoir confondu le prospectus avec la carte de commerce, dont il montre de fort jolis spécimens (1<sup>er</sup> septembre 1901, 222).

## LES IMPRIMÉS PRESBYTÉRAUX

Les curés des paroisses disposent d'un certain nombre d'imprimés pour le service de leur ministère.

Autrefois, et jusque vers la fin du dix-neuvième siècle, les bancs des églises, par exemple, étaient l'objet d'une sorte d'adjudication constatée par un titre.

Il y avait aussi, et il y a encore, le billet de confession ;

Le certificat de baptême ;

Le certificat de publication des bans ;

La notification de la confirmation,

*E tutti quanti.*

## LES CONCESSIONS DE BANCS DANS LES ÉGLISES

« Dans les églises, autrefois, il n'y avait, dit-on, rien pour s'asseoir ni pour s'agenouiller ; on restait debout et, aux instants où maintenant les gens assis se lèvent, on faisait genou terre sur les dalles, recouvertes souvent d'herbes vertes ou de paille.

« Mais la piété des fidèles diminuant, on songea à leur rendre plus agréable l'assistance aux offices : on mit des chaises, on fit des bancs. Pour entrer dans leurs débours, les fabriques firent payer les places ou les mirent en adjudication ».

Delà, ces concessions de bancs dont voici un spécimen du dix-neuvième siècle reproduit par Louis Morin<sup>133</sup> dans le numéro du 15 mars 1899 de *l'Intermédiaire des Imprimeurs*, et un modèle plus récent émanant de ma petite église Saint-Martin de Beaujeu.

Dans la plupart des paroisses de France, la location des bancs ne donne plus lieu à aucun contrat ; chaque année, le tarif en est fixé par le Conseil de Fabrique et annoncé en chaire.

368 Eglise de S<sup>t</sup> Martin de Beaujeu.

Nef d Chœur  
Banc n<sup>o</sup>. 22

Loué à M<sup>r</sup> Dupont seul responsable.  
ont droit d'y entrer Gardet Michaud

Adjugé à 26  
Recu 26  
Reste à payer

La moitié du prix des bancs à payer au moment de l'adjudication  
l'autre moitié à la S<sup>t</sup> Martin.  
Le banc est loué jusqu'au premier Dimanche de  
Mars 1873

Le Trésorier de la fabrique.



Souvent, dans certaines paroisses, la location se fait en présence de quelques conseillers paroissiaux.

# LES EXTRAITS DE REGISTRES DES ACTES DE BAPTÊME

**DIOCESE**                      **EXTRAIT**                      **PAROISSE**  
de                                      du                                      de

**Registre des Actes de Baptême**

L'an ..... le ..... du mois d .....

a été baptisé .....

né le .....

Père .....

Mère .....

Parrain .....

Marraine .....

Note marginale (1) .....

*Pour extrait conforme*

....., le ..... 19.....

Sceau                                      Signature

(1) Si l'acte ne porte aucune apostille marginale, mettre ici néant. Dans le cas contraire reproduire exactement l'apostille marginale.

# LE CERTIFICAT DE BAPTÊME

Voici un certificat de baptême, et la notification d'un mariage antérieur

\* LYON \*

**CERTIFICAT DE BAPTÊME POUR MARIAGE**

PAROISSE DU BAPTÊME \_\_\_\_\_ BAPTÊME N° \_\_\_\_\_ DIOCÈSE DU BAPTÊME \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_ diocèse de \_\_\_\_\_

l'an \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ a été baptisé

(Nom) \_\_\_\_\_ (Prénoms) \_\_\_\_\_

né le \_\_\_\_\_

Fil. de { (Nom) \_\_\_\_\_ (Prénoms) \_\_\_\_\_  
          et  
          (Nom) \_\_\_\_\_ (Prénoms) \_\_\_\_\_

Parrain \_\_\_\_\_, Marraine \_\_\_\_\_

Pour copie conforme. A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

SCEAU \_\_\_\_\_ Déjà marié, voir à la marge. SIGNATURE \_\_\_\_\_

diocèse de \_\_\_\_\_  
avec (Nom) \_\_\_\_\_  
Déjà marié le \_\_\_\_\_

**NOTIFICATION DE MARIAGE (Canon 1103 § 2)**

PAROISSE DU MARIAGE \_\_\_\_\_ MARIAGE N° \_\_\_\_\_ DIOCÈSE DU MARIAGE \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_ diocèse de \_\_\_\_\_

l susnommé (●), veu de \_\_\_\_\_

a contracté mariage le \_\_\_\_\_

avec (Nom) \_\_\_\_\_ (Prénoms) \_\_\_\_\_

fil. de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

né le \_\_\_\_\_ baptisé le \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_ diocèse de \_\_\_\_\_

et (●) veu de \_\_\_\_\_ Témoins { \_\_\_\_\_

SCEAU \_\_\_\_\_ SIGNATURE \_\_\_\_\_

●) A remplir en cas de mariage antérieur.  
Envoyer deux feuilles s'il y a deux paroisses à aviser.

Ann. 4414, d'imp. de l'Archidiocèse, Form. rev. 21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000

# CERTIFICAT DE CONFIRMATION

DIOCÈSE \_\_\_\_\_  
DE  
LYON \_\_\_\_\_  
⋮

Paroisse de \_\_\_\_\_

**NOTIFICATION DE CONFIRMATION**

**A inscrire sur le Registre de Baptême**

en exécution du can. 470, § 2.

—i•i•i—

\_\_\_\_\_

baptisé le \_\_\_\_\_

dans la paroisse de \_\_\_\_\_

diocèse de \_\_\_\_\_

a été confirmé le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

*Le Curé de la Paroisse,*

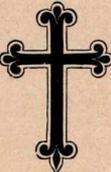
*N. B. — A remplir et à adresser au Secrétariat de l'Archevêché  
dans la semaine qui suit la cérémonie de Confirmation.*

# BILLET DE CONFESSION

Le billet de confession, toujours exigé et toujours gratuit, est remis aux mariés dont la bénédiction nuptiale doit être célébrée dans une autre paroisse :

« *Allez en paix* », dit le confesseur au pénitent.

Modèle N° 50



Diocèse d.....

Paroisse d.....

---

**Vade in Pace !**

Audivi sacramentaliter : D<sup>m</sup>.....

.....

e parochia .....

Datum .....

die..... mensis..... 193.....

*Adventum Catholice*

# LE CERTIFICAT DE PUBLICATION DES BANS DE MARIAGE

En même temps qu'il lui remet aussi un certificat de publication des bans de son mariage.

Diocèse de .....

PAROISSE DE .....

### Certificat de publication et congé de bans

Je, soussigné, curé de la paroisse de .....

..... diocèse de .....

....., certifie avoir publié au prône de la messe paroissiale pendant ..... dimanches (ou fêtes) savoir le ..... les bans du futur mariage entre : .....

et .....

Sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ou opposition, si ce n'est l'empêchement de .....

dont les parties espèrent obtenir dispense.

De plus j'autorise M. le Curé de la paroisse ..... ou tout autre prêtre commis par lui, à recevoir à la bénédiction nuptiale les susdites parties.

Billet de confession (toujours gratuit)  
Fait à ..... le ..... du mois de ..... 194

Place du Sceau Paroissial

**Honoraire :**

A Monsieur le Curé de la paroisse de .....

Fig. 15 – Certificat de publication des bans.

Aux imprimés presbytéraux se rattachent ce que l'on a appelé documents religieux, certificats et images de première communion notamment.

Ces documents consistaient autrefois en des images de format in-octavo raisin imprimés en noir, au bas desquels était réservé un cartouche où le curé de la paroisse inscrivait le nom du communiant, la date de la cérémonie et celle de sa confirmation, et sa signature.

Aujourd'hui, ce certificat a peu changé, si non qu'en général il est devenu polychrome.

Les images, elles, relèvent de l'initiative privée et sont innombrables.

## LE CERTIFICAT DE MARIAGE

M. Paul Flobert, dans un article paru au *Vieux Papier* du 1<sup>er</sup> janvier 1902 :

« *Curiosités des anciennes Cartes à jouer* », a signalé un Certificat de mariage écrit sur le dos de l'une d'elles. Ce certificat du mariage de Jean Lassac Noël de Geac avec Marie Marguerite de Chasseloup-Laubet de Saint-Simon, est donné par le curé de Notre-Dame, de La Rochelle, l'Oratorien Bouhier, le 27 juin 1785.

# LE FAIRE-PART

Je ne sais quand est né le substantif « *faire-part* » ; les dictionnaires anciens n'en font pas mention, les glossaires et les manuels techniques non plus.

Le mot « *faire-part* », et son diminutif « *part* », semblent n'être entrés dans le langage écrit, si j'ose dire, que fort tard.

Le mot « *faire-part* » cependant est depuis longtemps dans toutes les bouches :

*J'ai reçu le faire-part de la naissance de votre fille, ou bien Je voudrais des faire-part de mariage, ou bien encore Les faire-part de décès pleuvent depuis les premiers froids.*

Voyons ces billets l'un après l'autre.

## LE FAIRE-PART DE NAISSANCE :

*« Les premiers billets en ce domaine, écrit le passionné collectionneur Jules Pellisson, ne remontent pas au-delà du XVIII<sup>e</sup> siècle : avant cette époque, les naissances s'annonçaient soit par une visite, soit par une lettre manuscrite ».*

*« L'origine du billet de naissance, écrit de son côté un lecteur de l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, n'est pas très éloignée de nous, puisque les plus anciens que l'on ait retrouvés ne remontent guère qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle ; et encore, à cette époque n'y avait-il que la noblesse et la haute bourgeoisie qui pussent s'offrir le luxe d'annoncer la naissance de leurs enfants par un billet imprimé ».*

Et ce « fidèle lecteur » nous trace rapidement cet historique chronologique du billet de naissance :

*« À l'origine, dit-il, le billet est simple et nu ; c'est une feuille in-4° dans le format des feuilles de compliments et des billets d'enterrements. Cependant, Varin a gravé un billet illustré d'une vignette dessinée par Desmarais vers 1760, qui est un petit chef-d'œuvre dans ce genre » (Cf. Vieux Papier, 1<sup>er</sup> novembre 1908).*

*« L'illustration, ajoute-t-il, ne commence vraiment à intervenir que sous l'Empire et la Restauration, où l'on trouve des billets de naissance ornés de vignettes de style romantique ou guerrier... ».*

La formule de ces billets ne variait guère :

- « J'ai l'honneur de vous faire part de l'heureux accouchement de mon épouse... » ;
- Vers 1830 : « Madame... est heureusement accouchée d'un garçon... » ;
- Vers 1850 : « M. et Madame vous annoncent... ».

(Image manquante)

Pendant le Second Empire, le format du billet est devenu in-8° et le feuillet est double. En 1875 apparaît un filet : il est rose pour une fille, bleu pour un garçon.

Vers 1880, la mode adopte une simple carte de visite « arrangée un peu pour la circonstance ».

Et puis, le nouveau-né « annonce lui-même son arrivée en ce monde », ce qui semble étrange à M. Billard, qui est le lecteur de l'*Intermédiaire*.

Jusqu'à ce que l'on demande aux maîtres du burin ou du crayon : Chéret<sup>25</sup>, Willette<sup>26</sup>, Kaufmann<sup>27</sup>, Steinlen<sup>28</sup> et d'autres, une gravure ou un dessin de circonstance ; mais l'ornementation de ces billets consistait surtout en un simple filet entourant le cartonnet, bleu pour les garçons, rose pour les filles.

Aujourd'hui, –j'en sais quelque chose–, sauf des « originaux » qui osent rompre tout net avec la routine de tout le monde, le public est décidément réfractaire à la réforme des vieux usages.

Que dis-je vieux usages ? Les vieux usages, au contraire, admettaient fort bien de certaines fantaisies dans ces brimborions qui les eussent autorisées toutes. J'ai montré quelques parts de naissance anciennes dans *l'Histoire de l'Imprimerie par l'Image* : j'aurais pu facilement en multiplier les exemples.

On consultera avec intérêt sur cette question martiale du Comte de Saint-Saud<sup>165</sup> paru dans le Vieux Papier du 1<sup>er</sup> septembre 1901, « simples Notes sur les Faire-part de naissance ». La plus ancienne de ces cartes, qu'il collectionnait, date de 1832. Les formules que signale M. de Saint-Saud sont sensiblement pareilles à celles de M. Billard :

- « *M. et M<sup>me</sup>... ont l'honneur...* »
- « *Madame... est heureusement accouchée...* »
- « *J'ai le plaisir de vous annoncer ma naissance* ».

Aujourd'hui, les jeunes parents, qui ont sans doute plus de temps à perdre, s'ingénient à varier à l'infini ces formules cocasses dont l'une des plus amusantes est divulguée par le comte de Saint-Saud :

« *Bien le bonjour ! Nous vous annonçons l'arrivée ce matin de notre petite sœur, X. de Z... qui se porte bien, et p'tite mère aussi* » formule qui « laissa rêveur » le comte-collectionneur.

Pierre de Trévières, toujours dans le *Vieux Papier*, fait le procès des faire-part ; « ... la mode des cartes de visite avec écriture manuscrite gravée régente les faire-part de naissance. D'autres fantaisies, acceptables et amusantes, ont égayé récemment la convalescence des jeunes mamans. On attache parfois à l'angle de la carte de visite des parents, à l'aide d'une faveur bleue ou rose, la minuscule carte du nouveau-né avec son prénom et la date de sa naissance ».

Pierre de Trévières remarque aussi que « sur d'autres bostols amusants », c'est « le baby qui se charge lui-même d'annoncer la grande nouvelle », mais il donne le conseil de « rester dans une sage mesure et de ne pas tomber dans la fantaisie excessive », admettant toutefois « l'envoi d'un feuillet d'éphéméride évoquant la date précise, et crevé par la figure d'un poupon ébahi » ; et dans une péroraison spirituelle, il admet que l'on puisse « faire photographier la maman et le bébé », mais que prendre ce parti pour « le papa et le nourrisson » lui paraît « moins prudent », à cause de certaine ressemblance... possible.

## LE FAIRE-PART DE FIANÇAILLES

Ce faire-part est de création récente ; on semble n'en point connaître qui soit antérieur à la fin du siècle dernier. En Italie, cependant, on en faisait usage depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (1750).

Pierre de Trévières, dans le *Vieux Papier*, numéro du 1<sup>er</sup> novembre 1912, nous initie aux formats et aux formules qu'il convient d'employer en cette heureuse occurrence :

« Les faire-part de fiançailles ont pris, ces derniers temps, une importance inattendue bien capable de reconforter les moralistes austères. Le style le plus simple conseille l'envoi d'une modeste carte de visite sur laquelle on ajoute, à la main, la formule consacrée... *ont l'honneur de vous faire part des fiançailles de leur fille...* Par paresse ou par chic, les mondains ont fait copier par un graveur l'écriture manuscrite, et la formule s'imprime rapidement sur la carte de

visite. Mais, les graveurs exagèrent visiblement les caractéristiques de l'écriture et les graphologues malintentionnés ont beau jeu pour exercer leur coupable industrie. Les traditionalistes et les douairières restent fidèles aux usages d'autrefois et se servent comme faire-part de fiançailles d'un bristol plus vaste et plus confortable. Les puristes et les autorités compétentes ont longuement discuté sur le choix des formules. Doit-on avoir *l'honneur* ou le *plaisir* d'annoncer les fiançailles ? Les augures préfèrent *l'honneur*. Avoir *le plaisir* d'annoncer les fiançailles, cela prend, par ces temps de divorce et de mésentente conjugale, comme un petit air de roserie qui n'est point ici à sa place ».

Ne trouve-t-on pas ces discussions bien oiseuses ? Et que Messieurs les augures, Pierre de Trévières, et moi-même avons bien du temps à perdre ?

## LES FAIRE-PART DE MARIAGE

Le faire-part de mariage paraît contemporain du billet de naissance : XVIII<sup>e</sup> siècle.

Il était, dans les périodes anciennes, « écrit à la main sur une feuille ornée d'arabesques et d'attributs ».

Le *Magasin pittoresque* de 1842 donne, dans sa page 184, « la reproduction du billet de mariage du duc de Richelieu avec la seconde fille du duc de Guise, Anne Marie Joseph de Lorraine, mariage qui fut célébré en août 1734 (*Bibl. Nation., Est.*).

Voici le texte de..... :

« celui qui se trouve (aussi) à la Bibliothèque Nationale (département des manuscrits), dans la Collection Joly de Fleury<sup>24</sup> (d'après M. Georges Saffroy) : M. de Lamoignon de Malesherbes<sup>29</sup>, premier président à la Cour des Aides, est venu, de la part de M. le Chancelier de Lamoignon<sup>116</sup>, pour avoir l'honneur de vous voir et vous donner part du mariage de Mlle

de Lamoignon de Malesherbes, sa petite-fille, avec M. le Peletier de Rosambo, Président au Parlement » ; il date de 1750 à 1760.

M. Saffroy en signale deux autres :

« Le billet de faire-part, illustré d'une grande vignette par C. N. Cochin<sup>30</sup> : M. le Général Beaufranchet d'Ayat et son épouse ont l'honneur de vous faire part du mariage de Mademoiselle de Sayn et Wittgenstein-Berlenbourg, leur fille et belle-fille avec Monsieur de Chauvigny de Blot ».

(image manquante)

« Une lettre de faire-part imprimée au XVIII<sup>e</sup> siècle, annonçant, de la part du Duc de Biron et de la Comtesse du Roure, le mariage de leur neveu et fils, avec Mademoiselle de Baglion ».

J'ai moi-même reproduit dans le tome IV de mon *Histoire de l'Imprimerie par l'Image*, la lettre de mariage non datée du Marquis du Chastelet, gouverneur de Bray-sur-Somme, avec Mademoiselle Adélaïde Marie Thérèse Lascaris de la Rochefoucauld Durfé, et celle de la bénédiction nuptiale de Mademoiselle Nérat avec M. Paillieur, célébrée à Saint-Leu le 5 août 1748.

## LES FAIRE-PART DE FIANÇAILLES

Ce faire-part est de création récente ; on semble n'en point connaître qui soit antérieur à la fin du siècle dernier (XIX<sup>e</sup>). En Italie, cependant, on en faisait usage depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (1750).

Pierre de Trévières, dans le *Vieux Papier*, numéro du 1<sup>er</sup> novembre 1912, nous initie aux formats et aux formules qu'il convient d'employer en cette heureuse occurrence :

« Les faire-part de fiançailles ont pris, ces derniers temps, une importance inattendue bien capable de réconforter les moralistes austères. Le style le plus simple conseille l'envoi d'une modeste carte de visite sur laquelle on ajoute, à la main, la formule consacrée :...*ont l'honneur de vous faire part des fiançailles de leur fille...* Par paresse ou par chic, les mondains ont fait copier par un graveur l'écriture manuscrite, et la formule s'imprime rapidement sur la carte de visite. Mais, les graveurs exagèrent visiblement les caractéristiques de l'écriture et les graphologues malintentionnés ont beau jeu pour exercer leur coupable industrie. Les traditionnalistes et les douairières restent fidèles aux usages d'autrefois et se servent comme faire-part de fiançailles d'un bristol plus vaste et plus confortable. Les puristes et les autorités compétentes ont longuement discuté sur le choix des formules. Doit-on avoir *l'honneur* ou le *plaisir* d'annoncer les fiançailles ? Les augures préfèrent *l'honneur*. Avoir le *plaisir* d'annoncer les fiançailles, cela prend, par ces temps de divorce et de mésentente conjugale, comme un petit air de roserie qui n'est point ici à sa place ».

Ne trouve-t-on pas ces discussions bien oiseuses ? Et que Messieurs les augures, Pierre de Trévières, et moi-même avons bien du temps à perdre ?

De la part de mariage à celle de divorce, il n'y a parfois pas très loin – car il y a des parts de divorce :

Dans son numéro de janvier 1912, le *Vieux Papier* a donné le texte d'un authentique divorce, annonçant en outre – détail piquant – le nouveau mariage de l'époux excédé et courageux, qui recommençait.

Et dans son numéro de septembre de la même année, il donne le libellé d'une annulation de mariage qui ressemble à un divorce... religieux.

Le grelot, si j'ose dire, semble en avoir été attaché par le critique Guy Launay qui, en décembre 1910, s'écriait « On réclame un faire-part de plus : le « faire-part de divorce ». Ses vœux ont donc été comblés, si non quant à la formule qu'il conseillait.

## LA CHARTE-PART DE MARIAGE

Ce certificat, qui semble, dit son historien, spécifiquement lyonnais, est « l'engagement écrit que contracte le mari de prendre pour femme » celle qu'il a choisie. « Je prends pour femme et loyale épouse... ».

La charte de mariage a été fort bien étudiée par Berlioz dans son livre *Les Chartes de Mariage en Pays lyonnais* ; Lyon, 1941.

Très anciennement, la charte était manuscrite : d'après les dates diligemment relevées par M. Berlioz : « c'est dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle qu'apparaît l'usage de la charte dont l'aire de dispersion semble ne pas dépasser le Mâconnais au nord, Roanne et Montbrison à

l'ouest, le diocèse du Puy au sud, Belley et Bourg à l'est : la charte de mariage serait donc un usage exclusivement lyonnais (Généralité de Lyon).

Il existe maintes sortes de chartes :

1. Chartes manuscrites, calligraphiées et miniatures (Ex., Berlioz, pl. I) ;
2. Chartes manuscrites, calligraphiées, texte imprimé, bordure peinte (Ex., Berlioz, pl.) ;
3. Chartes gravées, texte imprimé (Ex. B., pl. 20) ;
4. Chartes entièrement gravées (Ex., B., pl. 19) ;
5. Chartes gravées, bordure enluminée (Ex., B, pl. 21).

(image manquante)

Je ne crois pas qu'il existe des chartes entièrement imprimées et sortant de la machine absolument définitives, c'est-à-dire avec le texte complet dans un encadrement gravé sur bois ; le texte était à réserves et rempli à la main.

En effet, « au dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle, écrit Berlioz, le goût du public pour les belles images fit que graveurs ou marchands d'estampes produisirent sur papier ou sur parchemin des bordures ou encadrements destinés à recevoir la formule... Bientôt, la charte elle-même fut imprimée ou gravée d'avance dans ces cadres appropriées. Des espaces étaient ménagés pour inscrire les nom et prénoms des futurs époux, ainsi que les date et lieu du mariage ». Ces chartes à réserve furent le dernier état dans lequel elles se présentèrent.

La charte semble avoir disparu aux toutes dernières années du dix-septième siècle ; depuis dix ans, en 1690, elles se faisaient « de plus en plus rares » : la dernière qui soit venue à la connaissance de Berlioz date de 1691.

Depuis quelque temps à ce moment, je l'ai déjà dit, ces titres sont gravés par nos artistes lyonnais : François Demasso<sup>32</sup>, Antoine Brumand<sup>33</sup>, Claude Audran<sup>34</sup>, Jean Philip<sup>35</sup> ; François Bars<sup>36</sup>, Louis Spirinx<sup>37</sup>, ce qui a fait dire à Berlioz que ce fait « renforce son idée de la charte usage local ou, plus exactement, régional ».

## LE BILLET D'ENTERREMENT

Ces faire-part, dont l'intérêt historique est considérable, ont donné lieu à bien des écrits, notamment à un mémoire de L. Esquieu<sup>38</sup> : *Vieux Papiers rennais. Les Placards Mortuaires* ; Rennes, 1904 ; et à de nombreuses communications publiées par *l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* et par le *Vieux Papier* (Cf. *Vieux Papier* ; 1<sup>er</sup> novembre 1904, p. 700).

Ecoutez, écrivait Esquieu, écoutez ce que disait en 1861 un amateur éclairé, l'initiateur en la matière, l'abbé V. Pelletier<sup>69</sup>, d'Orléans :

*« Les pauvres billets d'enterrement, Dieu sait ce qu'ils deviennent quand le moment du deuil ou de la curiosité est passé. Ces papiers mortuaires souffrent tout, et vous êtes bien heureux si un ami mal avisé ne vous a pas renvoyé le billet d'enterrement de votre père en guise d'enveloppe quelconque. Cela s'est vu. Nous estimons qu'il y a là une sorte de profanation. Jugez : cet imprimé est sorti d'une maison visitée par la douleur ; ayant été humecté pour passer sous la presse, il a été arrosé des larmes de votre ami, de vos parents, de toute une famille : vous-même, vous n'avez pu le lire sans émotion. Bientôt, pourtant, ce témoignage d'amitié, ce monument bien fragile il est vrai, laissé ici-bas par eux qui nous précèdent au tombeau, nous échappe des mains et du cœur et s'en va périr sous les doigts impitoyables d'une ménagère, d'un fumeur, de je ne sais qui ».*

Une telle destinée, en effet, n'est-elle pas pitoyable ?

Et voilà, poursuit Pelletier, « voilà comment il se fait que les vieux billets d'enterrement soient si rares ».

Il signale tout de suite une très importante contribution à l'étude des vieux papiers funéraires, insérée par Paul Flobert dans la même revue, en 1907, p. 19.

## LES FORMES SUCCESSIVES DE L'INFORMATION FUNÉRAIRE

Les billets d'enterrement sont de création relativement récente : je ne crois pas qu'ils remontent beaucoup au-delà des premières années du dix-septième siècle.

Avant qu'ils ne fussent créés, les décès étaient annoncés d'abord au moyen du « rouleau des morts ».

Dès le neuvième siècle, « quand les moines, autrefois, avaient perdu soit leur abbé ou quelque dignitaire, soit un bienfaiteur insigne, dit du Maine dans le *Républicain*, de Périgueux, du 29 octobre 1899 (Cf. Pellisson, dans le *Vieux Papier* du 1<sup>er</sup> mars 1901, p. 143), ils déléguaient un ou deux de leurs frères auxquels ils remettaient une longue bande de parchemin, composée de plusieurs feuilles cousues les unes aux autres. Ce parchemin, roulé sur lui-même ou sur un bâton, pour être porté plus facilement, s'appelait le rouleau des morts. En tête, ils inscrivaient l'épigramme annonçant la mort de celui qu'ils pleuraient et contenant l'éloge de ses vertus ; ils réclamaient ensuite les prières des corporations associées, pour le repos de son âme. Les porteurs allaient de couvent en couvent ; à leur arrivée, les frères s'assemblaient au chapitre et lisaient le funèbre message. Presque toujours, ils y répondaient par quelques phrases, souvent en vers latins, à la louange du mort, et profitaient de l'occasion pour recommander aussi leurs propres défunts... Les actes d'acquiescement de chaque couvent étaient inscrits les uns à la suite des autres, sur le même parchemin, qui revenait à son point de départ chargé de témoignages flatteurs pour la mémoire du défunt. L'usage des rouleaux des morts s'est conservé, dans l'ordre de Saint-Benoît, jusque dans ces derniers temps », mais l'auteur ne nous dit pas ce qu'il en était à ce moment dans le public mondain.

Puis vint le crieur.

C'était une sorte de fonctionnaire lié par un serment, par conséquent appelé juré, qui, la cloche à la main, annonçait lugubrement les décès au beau milieu de la nuit, et recommandait aux vivants de prier pour les morts :

*Réveillez-vous, gens qui dormez,  
Priez Dieu pour les trespassez !  
Pensez à la mort !*

Et les dormeurs, qu'excédait cette lugubre mélodie débitée ainsi au milieu de leur sommeil, vouaient le gêneur aux dieux infernaux :

*Va faire ailleurs, engeance de démon,  
Ton vain et tragique sermon !*

Ce qui n'empêchait le clocheteur de continuer paisiblement sa lugubre besogne :

*Réveillez-vous, gens qui dormez...*

Ils dataient de vieux les vieux crieurs des morts : dès le XIII<sup>e</sup> siècle le livre de Boileau en fait déjà mention, et l'on en trouve aussi la trace dans la célèbre tapisserie de la reine Mathilde, du Musée de Bayeux, qui date du XI<sup>e</sup> siècle.

En 1415, Charles VI les érige en charge pour, en même temps qu'ils criaient les morts, « *aller querir et rapporter les robbes, manteaux et chaperons pour les obseques et funerailles ...* ».

L'invention de l'imprimerie ne fut point étrangère à la destinée des *crieurs* ; si ceux-ci subsistèrent jusqu'à la Révolution, ce ne fut plus sans doute en tant que crieurs au sens étymologique de ce mot, mais comme « *véhiculeurs* » des billets d'enterrement imprimés qui circulaient de porte en porte et que l'on affichait ensuite à celles du domicile funéraire et de l'église où devait se dérouler la cérémonie religieuse. Il est donc vraisemblable que l'on n'attendit point le XVIII<sup>e</sup> siècle, époque où l'on constate, avec celui de Théodore de Bèze<sup>49</sup>, les premiers billets imprimés, pour cesser de se conformer aux antiques usages ; cependant, je ne sache pas que l'on n'ait jamais découvert aucun billet de mort du XVI<sup>e</sup> siècle, à plus forte raison, du XV<sup>e</sup>. Mais j'anticipe.

C'est seulement en 1690 que Louis XIV porta à 50 les officiers crieurs qui n'avaient été jusque-là qu'au nombre de 30, et « établit deux crieurs jurés dans chacune des principales villes du royaume » (Fontanon<sup>70</sup>, *Anciennes Ordonnances des rois de France*, XX, 102), pour (faire la semonce ».

Il ne faut donc pas confondre ce fonctionnaire avec le réveille-matin, qui existait à Lyon depuis 1502, ni même avec le crieur-public, beaucoup plus ancien encore : c'est, je le répète, seulement « en janvier 1690, (qu')un édit royal créa dans toutes les grandes villes du royaume des offices de jurés-crieurs d'enterrements (*Dictionnaire de Richelet*<sup>134</sup>, 1732, V<sup>o</sup> Crieur juré) qui, à Lyon, avaient « le monopole de la fourniture des tentures et des hommes vêtus de

chaperons de deuil (Vial<sup>71</sup>, *les Crieurs publics*, 23) que l'on louait d'ordinaire à l'occasion des cérémonies funèbres » (Guyot, *Répertoire de Jurisprudence*).

Le 27 mai suivant, cette décision était « enregistrée » en parlement par Picquet (*Edit du Roy portant création, en Titre d'office, de plusieurs Iurez crieurs d'Enterremens*. Donné à Versailles, au mois de Janvier 1690. Registré en Parlement le 27 May. A Rennes, chez François Vatar, Imprimeur ordinaire du Roy et du Parlement, au Palais, à la Palme d'Or, M. DC.LXXX).

Puis vinrent les billets d'enterrement.

Ceux-ci furent d'abord manuscrits ; on les 'faisait courir de porte en porte » par des femmes auxquelles on donnait le nom de « plieuses des morts », parce qu'elles se chargeaient de la toilette funèbre des défunts (Sud-Ouest de la France).

## L'ÂGE DES BILLETS IMPRIMÉS

Les billets imprimés, qui vinrent ensuite, ne paraissent pas remonter au-delà du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Le premier que l'on connaisse semble être la lettre du décès de Théodore de Bèze<sup>39</sup>, l'apôtre français de la Réforme, qui mourut à Genève le 13 octobre 1605\* (*Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*).

Bien que Théodore de Bèze soit authentiquement français, puisque il naquit à Vézelay de Nivernois en 1519, il mourut à Genève, où ses convictions religieuses l'avaient forcé de s'exiler ; son billet de décès est donc genevois.

Le premier billet français remonterait, au dire de Pouy (*Les Feuilles volantes...* ; Amiens, 1862), au plus tard à l'année 1618, puisque le Règlement de Librairie que Louis XIII promulgua à cette date dispose que « l'on ne pourra, pour les billets d'enterrement, obtenir

---

\*Jusqu'au commencement du siècle présent on considérait que le plus ancien billet imprimé ne remontait qu'en 1845.

des lettres de privilège » ; c'est donc que ces sortes d'imprimés existaient déjà à cette date ; cependant, on n'en connaît en France, présentement, aucun qui puisse être daté d'une époque aussi ancienne.

Le deuxième billet d'enterrement français qui soit venu à la connaissance des chercheurs et curieux est celui du docteur Martin<sup>123</sup>, de Paris ; il est daté de 1623 et en voici la reproduction :

- (*Bibliothèque historique de la Ville de Paris*). Cf. L. Raulet, le plus ancien billet mortuaire parisien connu (*Le vieux Papier*, 1<sup>er</sup> novembre 1907, 435)

Le troisième est celui de Nicolas Potier<sup>124</sup>, seigneur de Blanc-Mesnil, du 3 juin 1634.

- (*Bibliothèque Nationale*).

Le quatrième, qui date de 1648, est la lettre de part du peintre Louis Lenain<sup>40</sup>.

Le cinquième est celui du peintre Pinagier<sup>125</sup>, que voici :

Vieux Papier, 1907, p. 285.

- (*Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris*)

Le sixième est celui de la veuve Dashayeltes<sup>126</sup>, du 27 septembre 1660 :

- (*Collection Chamboissier*<sup>135</sup>)

Le septième est une invitation au service solennel pour l'âme de Gaston de France<sup>127</sup>, duc d'Orléans, le 2 février 1660.

Le huitième, pour le même service du Cardinal Mazarin<sup>128</sup> :

- Messieurs, Priez Dieu pour l'âme de très haut, très puissant et Eminentissime Jule Cardinal Mazarini, Duc de Nivernois, Douzinois et de Mayenne, Pair de France, chef du Conseil du Roy et Premier Ministre d'Estat ; Lequel est trepassé au Chasteau de Vincennes le Mercredi 9me jour de mars dernier passé, pour l'âme duquel le Roy fait faire les Prieres de l'Eglise de Paris ; auquel lieu ce jourd'huy apres midy seront dites Vespres et Vigiles des Morts pour y estre demain à dix heures du matin célébré son Service solennel. Priez Dieu pour luy s'il vous plaist. (*Arch. Nation.*, K1000, N°332).

Enfin, le neuvième –car il en faut bien finir- est celui de Blaise Pasca<sup>141</sup>, dont on possède l'original.

Qu'étaient-ils donc devenus, ces billets, vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour que La Bruyère<sup>72</sup>, qui mourut en 1696, ait écrit :

« Que son père si vieux et si caduc n'est-il mort il y a vingt ans et avant qu'il se fût dans le monde, aucune mention de Périandre ? Comment pourra-t-il soutenir ces odieuses pancartes – il parlait, dit-il lui-même, des billets d'enterrement- qui déchiffrent les conditions et qui souvent font rougir la veuve et les héritiers ? Les supprimera-t-on aux yeux de tout une ville jalouse, maligne, clairvoyante, et aux dépens de mille gens qui veulent absolument aller tenir leur rang à des obsèques ? Qu'étaient-ils devenus pour que Boursault<sup>73</sup>, en 1683, se soit écrié si véhémentement dans sa comédie *le Mercure galant*, faisant parler ainsi l'imprimeur Boniface, qui se proposait d'enjoliver les billets ?

*Mais, Monsieur, jusqu'ici les billets nécessaires pour inviter le monde aux convois mortuaires ont été si mal faits qu'on souffrait à les voir ; et pour le bien public j'ai tâché d'y pourvoir. J'ai fait graver expres, avec des soins extrêmes, de petits ornemens de devises, d'emblemes, pour egayer la vue et servir d'agremens aux billets destinés pour les enterremens.*

*Vous jugez bien, Monsieur, qu'embellis de la sorte, ils feront plus d'honneur à la personne morte ; et que les curieux, amateurs de Beaux-Arts, au convoi de son corps viendront de toutes parts.*

Plus tard, les grands billets disparurent, et le faire-part ou l'invitation aux obsèques prit définitivement la forme, sous laquelle nous le voyons aujourd'hui, d'une feuille généralement double de format 21/27, soigneusement encadré de la belle bordure noire, sur laquelle le destinataire peut aisément mesurer l'intensité de la douleur ressentie par l'expéditeur.

Jusqu'à ce que, las des perpétuelles majorations du prix des imprimés, le public ait renoncé définitivement à ce mode d'information et pris l'habitude d'en confier le soin à la presse locale.

Ces insertions, d'ailleurs, « ne sont pas une nouveauté, écrit Paul Flobert ; on en trouvait déjà au dix-huitième siècle dans les journaux de Paris, et elles sont très répandues dans les journaux de province ».

Mais, c'était là « un avis général complémentaire ne supprimant pas entièrement le billet imprimé », qui progressivement, toutefois, devenait plus rare.

Aujourd'hui, il a à peu près complètement disparu au profit du journal.

# LA DISTRIBUTION DES BILLETS ET SON TARIF

Les billets d'enterrement ne devinrent tout à fait communs qu'au dix-huitième siècle : « Une note manuscrite de l'avocat Sémilliard<sup>42</sup>, à la Bibliothèque de Troyes, écrit Morin, dit « qu'on a cessé pendant le mois d'août (1720) à ne plus faire de « semonces », et envoyer des Billets pour assister aux convoy des trépassés ».

(Image manquante)

Un autre de 1716 disait que l'on commence à envoyer des billets imprimés « pour les mariages ».

« L'usage des billets de décès était si général à Lille, avant 1744, dit une enquête, que l'on en faisait usage pour le noble et même pour le plus simple artisan » (J. Houdoy, *les Imprimeurs lillois* ; Paris, 1879. 169).

La distribution des billets de mort était confiée aux anciens crieurs qui percevaient leurs honoraires d'après un tarif officiel fixé par les pouvoirs publics. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il existait trois sortes de billets :

- Ceux dits « en petit papier » pour lesquels les crieurs jurés percevaient 40 sols le cent ;
- Ceux dits « en moyen papier » dont le port coûtait 50 sols ;
- Et les « grand papier », décomptés 3 livres.

En 1760, un arrêt du Conseil d'État du roi fixa ces droits, respectivement, à 5, 6 et 7 livres, et l'on fit payer 8 livres ceux de ces billets qui étaient « de grandeur extraordinaire ».

## CE QUE DEVINRENT LES CRIEURS

Les crieurs disparurent, presque tous, pendant la Révolution, mais ils avaient défendu leur monopole avec tant d'énergie, invoqué si âprement leur privilège contre les imprimeurs eux-mêmes, à qui ils prétendaient interdire la fourniture des billets hors leur entremise, qu'une instance dut s'ensuivre : une sentence de Berryer<sup>43</sup>, commissaire du Conseil du roi pour le fait de la Librairie, du 2 décembre 1750, confirmée par un arrêt du 17 janvier 1752, donna gain de cause aux imprimeurs, et décida qu'ils « pourront imprimer et faire porter les billets, à la seule réquisition des particuliers qui en auront besoin, et sans être obligés de prendre l'ordre ni le consentement par écrit des jurés-crieurs.

J'ai dit plus haut que ces derniers disparurent *presque* tous « pendant la Révolution ». *Presque* était prudent ; en effet, Esquieu nous apprend qu'en 1842, il existait encore à Poix, dans le département de la Somme, « un bon vieux octogénaire qui, pour le modeste salaire de deux sous, la nuit, dans les veilles des grandes fêtes, parcourait la commune en recommandant aux prières des fidèles les âmes des défunts dont il donnait les noms ». La clochette dont il se servait, fondue en 1582 par Andrieu Munier, est, poursuit Esquieu, « conservée dans l'église de Poix ».

« *Le recommandeur des défunts*, ajoute-t-il, existe encore (1902) en diverses paroisses de Normandie, notamment au Havre ».

« Dans beaucoup de villes le clocheteur était une sorte d'entrepreneur des pompes funèbres qui conduisait le convoi en sonnant de sa clochette et proclamant le nom du défunt ».

Tout cela a bien changé : après les désordres de la Révolution, un décret du 23 prairial an XII décida par ses articles 22 et 24, que « les fabriques et consistoires demeurent en possession du monopole exclusif des pompes funèbres », monopole qui leur fut confirmé par un décret de 1807 et un autre de 1852, s'appliquant aux fournitures quelconques nécessaires pour les enterrements et funérailles ».

En 1885, Paul Delevoye, imprimeur au Havre, eut encore à se défendre contre l'Administration des Pompes funèbres de cette ville qui excipait de son prétendu monopole :

« Attendu, dit le Tribunal –entre autres attendus- que si le privilège (qu’invoque la Compagnie des Pompes Funèbres) dont la raison d’être, inscrite dans le décret, se comprend facilement, ne doit pas être restreint, il ne doit pas non plus être étendu au-delà des limites fixées par le législateur et ne peut s’appliquer, conformément aux termes formels du décret de l’an XII, qu’aux fournitures quelconques nécessaires pour les enterrements et pour la décence ou la pompe des funérailles.

« Attendu qu’il paraît difficile de comprendre les billets d’enterrement dans les fournitures nécessaires pour la décence ou la pompe des funérailles ; en effet, les billets d’enterrement ont pour unique effet de convier aux obsèques les parents et amis du défunt, et il est incontestable que ces parents et amis peuvent être avertis de tout autre manière, soit verbalement par une personne chargée de ce soin, soit télégraphiquement ou même par téléphone, et que jamais aucune administration des pompes funèbres n’a revendiqué le monopole des invitations verbales, télégraphiques ou téléphoniques. Qu’il ne semble pas possible de dire que les billets d’enterrement constituent une fourniture nécessaire à la décence ou à la pompe des funérailles.

« Attendu qu’un héritier a encore incontestablement le droit d’écrire de sa main les billets d’enterrement ou de les faire écrire par un secrétaire ; qu’il paraît difficile de lui refuser le droit de se servir des moyens autographiques ou lithographiques, et qu’on se demande alors, s’il peut imprimer lui-même, pourquoi il ne pourrait pas s’adresser à un imprimeur de son choix.

« Le Tribunal, jugeant en matière sommaire et en dernier ressort :

« Déclare l’Administration des Pompes Funèbres mal fondée dans son action, l’en déboute et la condamne aux dépens ».

## LA COLLECTION DES BILLETS

On a depuis longtemps déjà pris le soin de rechercher les billets de part et d’en réunir des collections :

- La Bibliothèque Nationale conserve en son Cabinet des Titres les collections réunies par d’Hozier<sup>136</sup>, Clairambault et Chérin ; au département des Estampes les albums de Papillon<sup>137</sup> ; au département des Manuscrits, les volumes du cabinet des Titres et le Manuscrit du fonds français N°22155 ; au département des Imprimés, près de 150 cartons L<sup>177</sup> et L<sup>177</sup> grand format, un recueil de Lettres de décès, de naissance et de mariage de la Famille Jean Villain, de 1643 à 1820, Mm<sup>3901</sup> ;
- Les Archives Nationales conservent onze cartons de lettres de décès cotés AD XX<sup>c</sup>78-89.

- La Bibliothèque de l’Arsenal, huit volumes cotés Manuscrits 4615-4622 : Épitaphes et lettres d’enterrement ;
- La Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, 359 billets d’enterrement et 27 de services, provenant du Cabinet d’Hozier ;
- La Bibliothèque de l’École des Beaux-Arts, un recueil coté 137 ;
- Les Archives départementales d’Ille-et-Vilaine conservent un grand nombre de lettres de part anciennes, et il est probable que tous les fonds d’archives en ont fait tout autant ;
- Les placards rennais ont été l’objet de la préoccupation intelligente des bibliothécaires de la ville de Rennes. M. Esquieu, qui n’était peut-être pas bibliothécaire, ni archiviste, en avait réuni un grand nombre, dont il publia 125 dans son livre sur *les Placards mortuaires renais* ; je possède une partie de sa collection ;
- La Bibliothèque d’Agen conserve, paraît-il, 36000 pièces léguées par feu la Comtesse de Raymond ;
- La Bibliothèque de La Rochelle en conserve elle-même un certain nombre ;
- Celle de Périgueux, un volume de pièces périgourdines dont lui fit hommage le Comte de Saint-Saud ;
- À la Bibliothèque de Lyon existe une belle collection moderne de ces billets de part que recueillit diligemment, naguère, son conservateur, Aimé Vingtrimier ;
- Le marquis de Granges de Sugères<sup>44</sup> avait réuni une importante collection de ces faire-part, dont je ne sais le sort ;
- Le Musée Carnavalet, à Paris, possède « quelques billets d’enterrement » du dix-huitième siècle, et son bibliothécaire « réunit avec soin toutes les lettres de faire-part de personnages importants à un titre ou à un autre » ;
- M. Charles Guillaumin<sup>46</sup> de Lyon a groupé quelques pièces de choix, dont plusieurs sont lyonnaises ;

(image manquante)

- M. Justin Godart<sup>11</sup>, ancien ministre de la Santé, possède une importante collection de parts de décès, qui sont, elles aussi, en grande partie lyonnaises ;
- M. Armand Boucher de Crèvecœur, d'Abbeville, avait, en 1907, réuni plus de 30000 billets mortuaires ;
- Ajoutons à ces noms ceux de Flobert, Vivarez, Pellisson, Adrien de Longpérier, *è tutti quanti*.

Il est temps, en effet, de songer sérieusement à regrouper ces documents que leur format rendait utilisables pour des chemises de dossiers, comme les vieux parchemins de nos archives privées ont servi à recouvrir une armée innombrable de pots de confitures. Procureurs et avoués, tabellions et notaires, greffiers de tout acabit, ont à l'envi utilisé ces grands billets d'enterrement, et l'on verra dans l'énumération qui va suivre, où j'ai pris le soin de reproduire, malgré leur apparente inutilité, les mentions tout à fait adventices qu'ils portent habituellement sur leur verso, que les parts de décès ont été ainsi l'objet d'une constante et inexcusable profanation.

Il y a donc, comme Esquieu, dans son livre sur les Placards mortuaires rennais, nous en donne le conseil, un grand intérêt à rechercher ces précieux documents, « en fouillant les vieilles paperasses oubliées dans les greniers » et surtout « les archives des notaires, des avoués et des procureurs ».

Voici la description des cent billets d'enterrement que je possède:

1. Convoi de Marie Anne Belloy, veuve de Laubry, Marchand, bourgeois de Paris, ancien Marguillier de la paroisse de Saint-Etienne du Mont, du samedi 30 mai 1733. Grande vignette V, signée C. 50.5/35.5. Au dos : R. de la Gaspe, M. Mouette Mme. Filigrane du papier, L – H O B.
2. Convoi de Marie Nist, veuve d'Abraham Clotus, écuyer, capitaine suisse, du 19 mai 1734. Lettre V non signée. 46.5-36.5. Filigrane R DP, et un raisin.
3. Convoi de Bailly, bourgeois de Paris, du 15 décembre 1735.45.5/33. Au dos : Quittances 3 juillet 1733. Les ouvriers qui ont Reconstitue La maison du College D'authun rue St andré des arts. Fil., G. Palir et un écu aux armes de France.
4. Convoi de Jeanne Charlotte de Rempigny, épouse de Dupont, conseiller du Roy, notaire au Chastelet de Paris, du 14 octobre 1736. Grande lettre V non signée. 50/34. Au dos : Fil., C M

5. Convoi de M<sup>e</sup> Eloy Jacques Bousquet, conseiller du Roy, notaire au Chastelet de Paris, ancien commissaire des Pauvres, ancien marguillier de sa paroisse, du 24 mars 1738.  
Au dos : Janvier 1735. Fil. CMI. Grande lettre V non signée. 47/92.5
6. Convoi de Claude Jean-Baptiste Brochant, marchand fournissant la Maison du Roy, ancien marguillier et ancien commissaire des Pauvres de sa Paroisse, du 14 novembre

(image manquante)

1750. Grande lettre V non signée. 50/35. Fil. Moyen/En Normandie/  
R♥Dup.../1749...

7. Convoi de Marguerite Cauille, veuve de Louis Joron, puis de Jean Renard, marchand, bourgeois de Paris, du 26 décembre 1755. Grande lettre V non signée. 54.5/42. Au dos : M<sup>me</sup> de la Harpe, M<sup>r</sup> Mouette N<sup>o</sup>. Fil. Un raisin.
8. Convoi de Louïse Antoinette Blandin, veuve de M. Sébastien Dupuis, conseiller du Roy, ancien trésorier, receveur général et payeur des Gages de Messieurs les officiers du Chastelet et Siège présidial de Paris, du 25 mai 1756. Grande lettre V non singée. 48.5/36. Au dos : Aoust 1763. Fil. : I♥MAVDVIT/Normandie/.../1740.
9. Convoi de Marie Magdelaine Tournay, épouse de M Antoine Pierre Levasseur, sieur d'Henonville, avocat au Parlement, doyen des Conseillers du Roy en l' Election de Paris, du 21 septembre 1756. Grande lettre V non signée. 58/44. Au dos : Janvier 1758. Rue de la Harpe, M<sup>r</sup> Mouette No<sup>re</sup>. Fil. : Moyen/De Normandie/M♥VAVLEGAR/1749.
10. Convoi de M<sup>e</sup> Charles Louis Pantin, procureur Tiers-Référendaire au Parlement de Paris, ancien marguillier de sa paroisse, du 29 septembre 1756. Grande lettre V non signée. 53/42. Au dos : M<sup>r</sup> Mouette No<sup>re</sup>. Fil. : illisible.

Toutes les lettres ci-dessus n'ont aucune décoration :

11. Convoi de François Pernet, bourgeois de Nancy, du 11 février 1772. Grande lettre V non signée. 51/39. Dans un grand bandeau à baldaquin : *Memento statutum esse Homnibus semel mori*. Fil. : illisible.
12. Certificat de décès de Michel Roussin, à l'Hôpital militaire de Metz, de Michel roussin, dit la Victoire, grenadier, natif de Fougère, de la Compagnie de Breuille, au régiment de Normandie, du 26 mai 1773 ; et lettre d'envoi signée Dumesnil. 20.5/31.
13. Messes anniversaires pour Philippe Charles Daussy, négociant à Lille, et albertine Thérèse Delobelle, son épouse, du 28 avril 1778. Dans un cadre de vignettes typographiques. 30/23.5.

14. Convoi de Messire Pierre Charpentier de Voyenne, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils, maître ordinaire en sa Chambre des comptes, du 26 novembre 1775. Grande lettre V non signée. 61/48. Marque des Jurés-crieurs J.C. Au dos : R(ue) Christine, M<sup>r</sup> Dulion No<sup>re</sup>. Fil. : Moyen/En Normandie/I (illisible) /(1774 ?).
15. Convoi de Henriette Joseph Bucquet, épouse de Louis Joseph Defferrez, négociant à..., du 30 septembre 1779. Grande lettre V signée « Papillon » (1772 ?), Typis P.S. Lalau. 49/37. De l'Imprimerie de la Veuve P.S. Lalau, près l'Hôtel de Ville. Fil. : illisible.
16. Convoi de Jean-Baptiste Hannier, ancien Pompier et marchand à Rouen, du 16 juillet 1783. Grande lettre V signée « De l'Imp. De P. Seyer ». 50/38. Grande vignette funéraire en tête. Fil. : un raisin – C...
17. Convoi de Nicole Guillemot, relictte de Claude Marlot, vicomte-Maieur de la ville de Dijon, du 6 novembre 1784. Petite lettre V non signée. 38/28. Fil. : un raisin stylisé, le reste illisible.
18. Convoi de Louise Quinot, veuve de Nicolas Tetel, avocat au Parlement, du 16 janvier 1785. Petite lettre V non signée, surmontée d'une petite lettre M également non signée. 24/31. Au dos : la lettre suivante : Chat<sup>re</sup> la grande 28 fructidor an 13 ou bien 15 septembre 1805. Bail pour 9 années au proffit de M. Alexandre Gilbert Hélye Et son Epouse representants M. Prevost qui en a passé led. Bail à Nicolas Cuissot Moyennant 20 francs où 10 5<sup>o</sup> tournois, premier payment St Martinh 1806, devant (Caÿn ?) N<sup>ore</sup> a Provins. N<sup>a</sup> le C<sup>n</sup> Cuissot n'ayant remboursé les frais du bail aux S<sup>rs</sup> Prevost de 4 <sup>francs</sup> 50 centimes.
19. Convoi de Marie-Anne Colombel, épouse de Jean Rousse, ancien marchand de vin, du 2 janvier 1786. Grande lettre V non signée. 53/45. Marque des Jurés-crieurs. Au dos : Rue St Sevrin, M Choron Not<sup>re</sup>. Titres d'une rente au duc au Sr Lechevalier, apportés par M. Vignerou Coutellier. Fil. : illisible.
20. Convoi de Marie-Thérèse Doyen, veuve de Pierre Mouette, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, maison-couronne de France et de ses Finances, honoraire, et Notaire honoraire au Châtelet de Paris, du 31 décembre 1789. Grande lettre V non signée. 60/47. Fil. : M et un raisin.
21. Convoi ? de Sébastien... (il n'existe que le côté droit de la part). Grande lettre V non signée. 56/45, entière. Marque des Jurés-crieurs. Fil. : ...M.

N°23 ??? Messes anniversaires pour Désiré François Dominique Comte Deliot, écuyer, seigneur d'Erquinghem, l'un des quatre grands baillis des États de la ci-devant Flandre Wallone, du 3 mai 1816. Petite lettre V non signée. 46/34. Dans un cadre de vignettes typographiques, signé « De l'Imprimerie de L. Lefort, rue Esquermoise », à Lille. A son rang en 1816.

22. Convoi d'Adrien Simon, négociant, du 26 germinal an 10. 38/80. En tête, petite vignette signée Typis Caron-Berquier. Fil., WRL.I°.
23. Convoi de Marie Catherine Bouillet-Delamotte, fille majeure, âgée de 82 ans 5 mois, du 5 frimaire an 12. Grande vignette V signée : Besnard – De l'Image de J.B. Caron l'aîné, imprimeur de M. l'Évêque, place de la Concorde. 45.5/35. Au dos : Monsieur Guerligny Grande rue de Beauvais Écônome de L'hospice Général. Fil., V.R. Lainé A ailly.
24. Convoi de Françoise Geneviève Lerry, veuve de Noel Hallé, membre de l'ancienne Académie de Peinture et Sculpture, du 15 mars 1807. Grande lettre V non signée. 50/39. Administration Générale des Inhumations et Pompes Funèbres de la ville de Paris, rue Culture Sainte-Catherine, N13.(Cachet de cette administration). Au dos : Rue St-Séverin, M. Dauterive, pharmacien. –M<sup>r</sup> le Marquis de St-Simon pair de France ambassadeur en Danemarck, dernier compte arrêté Jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 1827. Entre lui M<sup>r</sup> Dimanche mon successeur et moi. A conserver. Fil., (P I ?).
25. Vigiles et Service pour Louis Augustin Roch Dehée, décédé à Pultusk, du 14 juin 1807. Grande lettre V non signée. 59/45.5. Arras, de l'Imprimerie de L. Leduc Defontaine. Fil. Très ample mais en partie illisible : L'ABRU.../ (VUAR.. ?/ A LLY.
26. Convoi de Marie Amélie Joseph Debaralle, épouse de Louis François Balthasar Izambard, apothicaire, du 22 août 1807. Petite lettre V non signée. 39/31. Dans un cadre de filets noirs très inégaux, à écoinçons ronds. À Valenciennes, chez J.-B. Henry, Imprimeur-Libraire au Marché au Poisson, 1807.
27. Convoi de Victoire Eugénie Guenin, épouse de Jean Louis François Catelle, M<sup>d</sup> tailleur, du 22 novembre 1811. Grande lettre V représentant Adam et Eve chassés du Paradis terrestre, et signée « Imprimerie de Caron-Berquier ». 53/42. Fil., un raisin stylisé.
28. Convoi d'Alexandre Dubois, ancien caissier général de la Caisse d'Amortissement, du 23 mars 1812. Grande lettre V signée Besnard. 48/38. Au dos : M. Dauterive N<sup>re</sup> Rue St Séverin N°7 – M. Lechevalier J.C. de Mutercy Cap<sup>e</sup> aide de camp de M. Le Général chlopicky. – 6 mai 1813 touché pour 9 mois... 1<sup>er</sup> j<sup>er</sup> 1813 de sa dotation toutes

- déductions faites par (illis.). 348.75, et me doit 300<sup>f</sup> ce 15 mars 1815. Constant m'a payé les 300<sup>f</sup> le 20X<sup>bre</sup> 1815. Ce 27 mars 1816 remis à Constant tous ses titres sur ses débiteurs.
29. Convoi de Françoise Boinet épouse de Pierre Vicart, maître Meûnier au faubourg de Hem, du 16 avril 1813. Grande lettre V signée Lafond. En tête une petite lettre M du même artiste. 54/42. À Amiens, de l'Imprimerie de Caron-Vitit. Avec chaque cent billets d'enterrement et billets d'anniversaire qu'on lui commande, il donne *gratis* un exemplaire de l'Office (complet ?) des Morts. Fil., J♥F.
30. Recommandation de l'âme d'Agnès Alexandrine Robyns, épouse d'Augustin Moreau, notaire impérial à Saint-Trond, du 19 avril 1813. Dans une ample bordure funéraire portant sous le bandeau de tête : « Miseremini mei, miseremini mei saltempos amici mei ». Liège, imprimerie de L.G. (mention inachevée). Fil. : belle fleur de lys.
31. Convoi de Jacques Sébastien Chauchat de Vigny, ancien contrôleur des rentes à l'Hôtel-de-ville de Paris, du 16 novembre 1813. Grande lettre V signée Lee Paul f. Imprimerie Politype, Rue Favart. 45/35. De l'Imprimerie de C.L.F. Panckoucke, rue Poupée, N°7. Au dos : M<sup>me</sup> de Minut, M. le Comte de Courtilles A Arras. Fil. : TB – Une aigle impériale.
32. Convoi de François Paul Debray ; Maréchal des Logis-Chef au premier Escadron du premier Régiment des Gardes d'Honneur, du 20 mars 1814. Grande lettre V signée Besnard. 53/43. À Amiens. De l'Imp. De Massnel fils, rue S. jacques. Au dos : Rue du Cours. M<sup>elle</sup> Angélique Guenin. Fil. : Pérard.
33. ?
34. Convoi de Marie Julie Joseph de Madre, veuve de François Félix Joseph Lambelin Declaret, propriétaire (à Lille ?) du 7 février 1817. Grande lettre V signée Lafond Sculp., et portant la légende latine que voici : « Omnia sub legis, mors vocat atra suas ». 66/57. À Lille, de l'imprimerie de L. Jacqué, place du Théâtre.
35. Convoi de Marie Yver, épouse de Pierre Étienne Ducasse, ancien marchand à Sens, du 18 octobre 1817. Lettre M signée Lafond, surmontée à droite d'un motif funéraire non signé. 18/22.5. Fil. : un grand soleil dans une bordure losangée.
36. Convoi de Sophie Marie Philippine Noel Le Blond, de Saint-Hilaire, épouse de Jean François Joseph Le Guillou de Stangalin, ancien sénéchal et premier magistrat de Carhaix, du 26 février 1818. 41/32.5. Grand cadre symbolique signé Godard Inv. Del et sculp. Alencoii 1789 et portant les inscriptions suivantes : « Solum mihi superest sepulchrum. Job. Chap 17, v.1 – Ploremus coram domino ».
37. Service pour la même, dans le même cadre, du 6 mars 1818. 41/32.5.

38. Funérailles de Jean Joseph de Méallet, comte de Fargues, maire de Lyon, membre de la Chambre des Députés, du 25 avril 1818. Sur le second feuillet : A Monsieur, Monsieur Peyron président du Tribunal de Commerce rue puits Gaillot maison Reynie à Lyon. 20/22.5.
39. Service pour le même, du 5 mai 1818. Lettre M non signée. Sur le second feuillet : Le Conseil d'administration des 2 g<sup>ds</sup> hôpitaux. P. 68 P. Lyon. A monsieur Peyron, Président du Tribunal de Commerce Lyon. 19/24.5.
40. Convoi de Jean Rogerolle, marchand étainier, natif de Servières, département de la Corrèze, veuf d'Amable Louise Joseph Rogez, du 23 novembre 1819. Petite lettre V non signée. Motifs funéraires en tête. 36/30. À Arras, de l'Imprimerie de Bocquet, Imprimeur-Libraire de l'évêché, petite place.
41. Convoi de Marie Louise Joseph Valet, veuve de Louis François Brasme, rentière, du 19 mai 1820. Grande lettre V signée *Bougon fecit*. 54/42. Imprimerie de Leleux. Grande place à Lille. A dos, au crayon : Monsieur Huber Marie Hemart.
42. Convoi de Marie Joachim Dubreton, sous-lieutenant dans le corps royal d'État-Major, du 17 décembre 1820. 42/32. Cadre des numéros 36 et 37. Fil. : un raisin et une mention illisible.
43. Convoi de Pierre Bernard Théodore Guerligny, ancien sous-Éconôme de l'Hôpital Saint-Charles d'Amiens, et Greffier des Enfants Trouvés dudit Hôpital, du 18 novembre 1823. Grande lettre V signée Lafond inv Sculp. Petites vignette en pied. 54/41. Amiens, de l'Imp. De Caron-Vitet.
44. Messes anniversaires pour Marie Magdelaine Françoise Mahieu, veuve de Louis Scheppers, ancien négociant, du 5 avril 1826. 61/49. Dans un grand cadre symbolique, non signé. À Lille, chez L. Danel, Imprimeur du Roi et de la Préfecture.
45. Convoi de Benjamin Joseph Flamant, avoué-licencié membre du Conseil municipal et de l'Administration de l'Hospice de Quimper, du 8 octobre 1825. Petite lettre V non signée. 42/32. Dans une bordure historiée signée Godard Inv. Et sculp Alenconii (1789 ?). Au dos, au crayon Conté : Brest Rade A 400 + au crayon bleu : Bret.
46. Convoi d'Alexis Bernard Lenté, marchand charcutier, dit Pommera, époux de Marie Séraphine Gard, du 26 juin 1832. Petite lettre V signée Duronchail ; en tête, des attributs funéraires. 53/40. Arras. Imprimerie de la Veuve Bocquet, Imprimeur-Libraire de l'Evêché, petite Place.

47. Convoi de Marie Thérèse Bouriat, veuve de Fretez Nerbonneau, ancien négociant et juge au Tribunal de Commerce de Poitiers, du 22 juillet 1836. Grande lettre V signée Besnard. 39/30. Tours. – Imprimerie de Mame.
48. Convoi de Marie Anne Victoire Chauvisé, épouse de Pierre Guilain, menuisier, du 8 janvier 1837. Grande lettre V non signée ; en tête, lettre M signée Durouchail. 55/44. Imprimerie de Baudot, rue du Temple, N°43. Au dos : M<sup>r</sup> Rivière Boulanger.
49. Convoi de Pierre Joseph Delacourt, cultivateur à Fontaine, du 22 mars 1837. Grande lettre V signée Duplat. En tête, un motif décapité, qui était probablement une lettre M, signée (Wimars ?). 55/ (40 ?). Le nom Delacourt est composé en énormes lettres de fantaisie romantiques.
50. Convoi de Narcisse Gaffe, dit Tranquille, propriétaire et M<sup>d</sup> épicier, du 9 mai 1842. Petite lettre V non signée. En tête, des motifs funéraires. 52/41. Arras : Brissy, Imprimeur-Libraire de S. Em. Mgr le Cardinal évêque d'Arras.
51. Convoi de Pauline Fanny Godard, fille de François Jean-Baptiste Joseph et Joséphine Laure Delecoeuillerie, du 12 mars 1843. Grande lettre V signée Du Rouchail ; en tête, des motifs funéraires. 59/46. Arras : Brissy, Imprimeur-libraire de S. Em. Mgr le Cardinal évêque d'Arras.
52. Convoi de Jean François Perreau, chanoine honoraire, propriétaire, du 7 septembre 18... Moyenne lettre V non signée. En haut, deux petites lettres M également non signées. 42/31. Auxerre, Imprimerie de Ed. Perriquet. Au dos : MM Chesle et Mlle Raison.
53. *Laudate* pour Edmond Edouard Lignon, fils de François Fortuné et Laure Zélie Gaffé. Petite lettre V non signée ; en tête, un motif signé Lacoste. 30/23. Dans une bordure de vignettes typographiques funéraires. Arras : Imp. De J. Degeorge.
54. Convoi de Valentin Marie Joseph Quarré de Boiry, prévôt du Chapitre de la cathédrale d'Arras, vicaire-général honoraire du Diocèse et écolâtre, du 30 mars 1845. Grande lettre V signée Du Rouchail ; en tête des attributs funéraires. 59/46. Arras : Brissy, Imprimeur-libraire de S. Em. Mgr le Cardinal évêque d'Arras. Au dos : M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> De La Coellarde.
55. Convoi de Louis Alexandre Armand Constant Audouin, ancien négociant, du 1<sup>er</sup> avril 1845. Grande lettre V signée Besnard. 40/31. Tours. – Imprimerie de Mame.
56. Convoi de Marie Edmée Noël, propriétaire à Troyes, du 17 septembre 1848. Grande lettre V non signée ; en tête, lettre M non signée. 53/49.5. Imprimerie et lithographie Bouquot. – Troyes. Au dos : M. Larivey Curie à Barberuy.

57. Convoi de Mélanie Victoire Leclercq, épouse de Louis Liénart, négociant à Valenciennes, du 4 janvier 1851. Grande lettre V signée Besnard. 56/45. Imprimerie et lithographie de B. Henry à Valenciennes. Dans une bordure de palmettes.
58. Convoi de Jean-Baptiste Chaussin, propriétaire, ancien boulanger à Troyes, du 29 juin 1852. Grande lettre V signée Lafond inv. Sculp. ; en tête, une lettre M de Ru Rouchail. 64/49. Troyes, Imprimerie d'Anner-André.
59. Convoi d'Ange Alexandre Joseph de Madre, propriétaire, époux de Reine Odile Desbeumortiers, du 3 mars 1753. Grande lettre V non signée. 73/55. Dans une bordure historiée, de motifs funéraires typographiques où on lit, dans le bandeau inférieur : « Priez ur son âme ». Imp. de Henri Caron, rue de Noyon, n. 11, à Cambrai.
60. Convoi d'Eugénie Adélaïde Victoire Cliquet, propriétaire, du 17 octobre 1854. Moyenne lettre V anonyme ; en tête, une vignette non signée. 56/45.5. Alph. Brissy, Imprimeur et Lithographe de l'Évêché, rue Saint-Jean en Ronville, 4.
61. Convoi de Sophie Fouquart, du 29 mai 1855. Petite lettre V anonyme ; en tête, un motif funéraire de Du Rouchail. 46/36. Arras, Alphonse Brissy, Imprimeur et Lithographe de l'Évêché, rue Saint-Jean en Ronville, 4.
62. Messes anniversaires pour messire Albert Joseph du Bosquel, écuyer, maire de Bonducs, officier de la Légion d'Honneur ? président de la société de Secours Mutuels de Bonducs, ancien officier de cavalerie, ancien membre du Conseil municipal de Lille, ancien chef de la Légion de la Garde Nationale, et ancien colonel des Gardes d'honneur à cheval de Lille. Convoi du 24 juillet 1855. Moyenne lettre V signée Duplat. 63/49. Lille, Imprimerie de L. Lefort, 1855. Grand cadre dorique portant, dans le bandeau inférieur, la sentence que voici : « *Solum mihi superest sepulchrum* » et signé HP f.
63. Convoi de Julie Marie Rosalie Maurice Beguinot de Montrol, du 20 septembre 1857. Grande lettre V anonyme ; en tête, lettre M non signée et au abs, à droite, une vignette funéraire de Du Roucahil. 49/36. Langres, imp. De Dejussieu, dans une bordure typographique de palmettes.
64. Convoi de Jeanne Marie Henryot, épouse de Nicolas Delecey de Recourt, du 16 juillet 1858. Grande lettre V anonyme ; en tête, lettre M aussi anonyme ; au bas, le motif funéraire de Du Rouchail. 52/40. Langres, imprimerie de E. L'Huillier. Bordure de vignettes typographiques.
65. Service anniversaire d'Euphrasie F'rançois, propriétaire, veuve de Joseph Buissart, propriétaire. Grande lettre V anonyme ; dans le haut, une ample vignette anonyme où on lit : « Priez ur son âme ». 64/49. Arras, Typ. Rousseau-Leroy, rue Saint-Maurice, 26.

66. Convoi de Charles Henri Clerget-Vaucouleur, ancien conseiller à la Cour de Dijon, du 15 septembre... Petite lettre L ornée mais non signée ; en haut, lettre M anonyme ; dans le bas, le motif funéraire de Du Rouchail. 52/40. Imp. Et lith. Dejussieu, rue Saint-Amâtre, à Langres.
- 66 bis ?** Convoi de Constantin Baltiau, marchand épiciier, époux d'Antoinette Leghien, du 25 avril 1861. Petite lettre V de Clerget. 56/44. Dans une bordure faite de motifs typographiques très disparates, dont deux, dans le bandeau supérieur, portent : « *Hodie mihi – Cras tibi* ». Imprimerie de E. Prignet, rue de Mons, 11, à Valenciennes.
67. Convoi de Joséphine Marie Antoinette Thellier épouse de Joseph Lussigny, du 3 septembre 1861. 72/55. Dans un magnifique encadrement « cathédrale » signé J. Gagniel del. O Jahier 2c. Imp. De E. Prignet, à Valenciennes.
68. Convoi d'Emmanuel Napoléon Devaine, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, époux d'Eugénie Denisart, du 4 mars 1864. Grande lettre V blanche, d'affiches. 64/49. Arras, typ. Rousseau-Leroy. Dans un cadre lithographique de pavots.
69. Convoi de Scholastique Josèphe Wespín, veuve de Charles Louis Auguste Bouchelet de Vendegris, comte d'Huste et du Saint-Empire Romain, ancien officier au régiment de Schomberg-Cavalerie, et chevalier de Saint-Louis, du 25 janvier 1866. 72/53. Typographie de L. Carion, rue de Noyon, 9, à Cambrai. Le nom Wespín est en énormes égyptiennes, et la bordure noire commence à apparaître.
70. Convoi d'Henri Louis Carez, ancien comptable à Valenciennes, du 3 février 1866. Grande lettre V non signée. 50/45. Imprimerie de Louis Henry, à Valenciennes. Dans une bordure de palmettes. Au dos : Monsieur Hamoir, rue de Mons.
71. Convoi de Joachine Ottelard, veuve de Joseph Deflandre, ancien mécanicien au chemin de fer du Nord, du 1<sup>er</sup> novembre 1866. Moyenne lettre V de Du Rouchail. 46/36. Imprimerie de Louis Henry, à Valenciennes. Dans une bordure de palmettes.
72. Convoi de Jeanne Marie Gauthey, d'Aloxe, du 31 mars 1867. Un motif funéraire typographique tient lieu de lettre initiale. 54/42. Beaune, - Imp. Batault-Morot. La bordure lyonnaise est ici dans toute sa laideur.
73. Convoi de Pierre Marie Durand, doyen des avocats, juge suppléant au Tribunal civil, maire de Langres, membre du Conseil général de la Haute-Marne. Convoi du 13 mai 1867. Grande lettre V anonyme ; en tête et en pied : motifs funéraires de Du Rouchail. 52/40. Langres, imprimerie d'E. L'Huillier.
74. Convoi de Louis Marie Joseph Benoît Masurel, rentier, ex-chef de la Fabrication à la Manufacture Impériale des Tabacs, du 1<sup>er</sup> juin 1867. Très grande lettre V non signée.

- 74/61.Lille. Imp. Béhague, r. de Paris, 17. Le nom Mazurel est en énormes lettres d'affiches.
75. Convoi de Pierre Patriarche, du 7 mars 1868. Grande lettre V anonyme. 54/43. Beaune. – Imprimerie Ed. Batault-Morot. Bordure noire lyonnaise.
76. Convoi de Marthe Émélie Ernestine de Verdoing de Crombeck, épouse d'Herbelot, sous-inspecteur des forêts, du 15 mai 1869. Grande lettre V anonyme. 52/40. Langres, imprimerie d'E. L'Huillier. Filet noir de cadre.
77. Convoi de Reine Pfeiffer, veuve Werth, du 2 mai 1870. Moyenne lettre V très usagée dont les noms des auteurs sont devenus illisibles. 52/42. Beaune. – Imp. Lambert. Bordure lyonnaise.
78. Convoi d'Henriette Vollot, du 6 juin 1870. Grand motif funéraire de Lacoste tenant lieu d'initiale. 56/44.5. Beaune, Imp. Batault-Morot. 53/42. Bordure lyonnaise.
79. Service des Six Semaines pour Léandre Prosper Deleplanque, négociant, ancien Juge au Tribunal de Commerce, membre de la Chambre de Commerce et de la Commission municipale, convoi du 21 mars 1871. Grande lettre V de (Bégard ?). 64.5/50. Arras. – Typ. V<sup>ve</sup> Rousseau-Leroy, rue des Onze-Mille-Vierges.
80. Convoi de Charles Florentin Roussel ? reniter, veuf Agès Sophie Coltat, du 23 mars 1871. Lettre V anonyme. 56/46. . Arras. –Typ. V<sup>ve</sup> Rousseau-Leroy, rue des Onze-Mille-Vierges.
81. Convoi de Fanny Bernardine Fournier, épouse d'Amable Joseph Fagniez, propriétaire, du 19 novembre 1871. Grande lettre V anonyme ; en tête, un grand motif funéraire non signé. 64.5/49. Arras : Alphonse Brissy, Imprimeur et Lithographe de l'Évêché, rue des Capucins, 22.
82. Convoi de Léonie Stéphanie Bernaud, du 3 décembre 1871. Lettre V anonyme ; en tête, grand motif funéraire non signé. 56/45. Arras : Alphonse Brissy, Imprimeur et Lithographe de l'Évêché, rue des Capucins, 22.
83. Convoi de Marie Victoire Clerget, épouse d'Henry de Confrevon, ancien maire de Langres, du 27 mai 1872. Petite lettre M en tête. 40/30. Langres, imp. De E L'Huillier.
84. Convoi d'Albert Ferdinand Fortin, propriétaire, ancien bibliothécaire de la ville d'Arras, ancien administrateur de la Caisse d'épargne, ancien membre du bureau de Bienfaisance, ancien commissaire de la Société communale de Secours mutuels, ancien membre de la Société philharmonique, ancien président de la Société de La Concorde. Convoi du 16 juin 1872. Grande lettre V anonyme ; en tête, un motif funéraire aussi anonyme. 64/49. Arras : Alphonse Brissy, Imprimeur et Lithographe de l'Évêché, rue des Capucins, 22.

85. Convoi de Charles Guislain Joseph Delattre, carrossier, du 19 janvier 1875. Lettre D de (Bégard ?). 56/45. 90. Arras : typographie de A. Planque et Cie, rue des Onze-Mille-Vierges.
86. Convoi d'Henri Charles, baron de Cayrol, ancien capitaine d'artillerie, membre du Conseil d'administration des Hospices de Compiègne, du 22 mai 1875. Grand lettre V anonyme. 54/35. Sans nom d'imprimeur.
87. Convoi d'Henri Philippe Joseph Rambure, receveur de Rentes, du 16 juillet 1875. Grande lettre V anonyme ; en tête, grand motif funéraire : « Priez ur son âme ». 64/50. 644. –Arras. Typ. A. Planque et Cie rue des Onze-Mille-Vierges.
88. Convoi de Charlotte Cécile Joseph Saladin, veuve de Jacques François Dudouit, ancien maire d'Arras, du 24 juillet 1875. Grande lettre V anonyme ; en tête, même motif qu'au N°87. 64/49.5. 670. –Arras. Typ. A. Planque et Cie rue des Onze-Mille-Vierges.
89. Convoi de Florentin Joseph Carlier, négociant, membre du Conseil de Fabrique de Saint-Nicolas en cité à Arras, du 18 juin 1877. Grande lettre V anonyme ; en tête, un grand motif non signé. 64/49. Arras. – imprimerie R.-A Brissy, petite rue St-Étienne. – 48-460-7.
90. Laudate pour Antoinette Provost, du 1<sup>er</sup> juin 1879. Petite lettre V anonyme. 39/32. 627. – Imprimerie du Pas-de-Calais, rue d'Amiens, 43, à Arras. – P. –M. Laroche, directeur.
91. Convoi de Constant Jourdain, ajusteur-mécanicien, du 3 janvier 1880. Grande lettre V signée Deberny. 50.5/40. Arras. – Imprimerie de Sède et Cie, rue du Vent-de-Bise, N°16.
92. Convoi de Clotilde Brillon, religieuse converse, du 15 janvier 1885. 36/27. Encadrement de vignettes et de filets typographiques où se litsent les mentions suivantes : « *Prudentis virgines, aptate vestras lampades. Et intraverunt cum es ad nuptias* (Matt. 25) ». Douai. Typo. Albert Duramore, rue Saint-Jacques, 60. Au dos : Monsieur Saffroy, archiviste, grande rue Villon, 23, au pré St-Gervais, Seine, imprimés, timbrés.
93. Convoi d'Hippolyte Joseph Roselle, ancien militaire, marbrier-polisseur, du 28 juin 1892. Moyenne lettre de Du Rouchail ; en tête : vignette funéraire nonyme. 39/32. Arras, imprimerie P.M. Laroche.
94. Convoi de Louis de Chauton, du 22 février 1904. Lettre M historiée, en tête. 21/28. Imp. Chevalier Bx. Se vend chez H. Gabarra, à Tartas (Landes). Dans une bordure de vignettes typographiques. Cf. *Le Vieux Papier*, 1903-1904, p. 638.

95. Convoi de Louis Marie Vincent, de Jouzier-Epagny, du 30 octobre.... 42/27. Avis :  
« Les personnes qui se proposeraient de faire au défunt et à sa famille l'outrage de ne pas assister à la cérémonie de l'Église, sont priées de considérer cette invitation comme nulle ». Sans nom d'imprimeur.
96. Convoi de Ortensia Marini, du 30 décembre 1903. Imprese Pompe Funebri – Roma, via Muratte. 45/30. Adresse du destinataire: Reverendissimo Monsignore d'Aramailhacq, superiore di San Luigi de Francesi. Città. Dans une enveloppe ornée.
97. Convoi du Comm. Luigi Fumi, socio fondatore e primo presidente della R. Deputazione di stori patria per l'Umbria, du 22 février 1934. 49/32.5. Adresse du destinataire: Bulletin Historique et archéologique du diocèse de... Rue Davout 3 , Lyon (France).
98. Convoi d'une Vie de garçon de Jean Damiron, propriétaire de Jean Balaÿ, propriétaire, du 7 février 1933. Grande lettre v anonyme. 54/45. Chez l'éditeur Julien Wolff, rue de Vendôme, 214, Lyon. – M. Audin, Imprimeur.
99. Lettre de décès de Sum Yat Sen, révolutionnaire chinois, du .... 21/31. Enveloppe 23/12. Sous son enveloppe timbrée : Republic de China Postage 2 c<sup>ts</sup>, adressée à ... Spanish Consul, tamponnée de Haong-Kong. F, 13 mars 25. Sheung Wan.

Je possède, de plus, quelques reproductions, que voici :

100. Lettre de décès de Théodore de Bèze, du 13 octobre 1605.
101. Celle du docteur Jean Martin, conseiller et médecin ordinaire du roi Louis XIII, professeur d'arabe, du 24 août 1625.
102. Celle de Moraré, marchand et bourgeois de Paris, du 7 août 1713.
103. Celle du service de Marie Madelaine Brochant, épouse de Claude Camusat, seigneur de la baronnie de Toani, conseiller du roi Louis XV, auditeur ordinaire en la Chambre des Comptes, du 11 décembre 1732.
104. Service solennel pour (Auloye Simon le fils) en la chapelle de la Conception de la Sainte-Vierge de la paroisse Saint- Séverin, le 8 décembre 1746.
105. Messes anniversaires pour Albert Édouard Desbonnets, négociant à Lille, du 11 avril 1860.

Voici la description de la collection Charles Guillermain<sup>46</sup> :

### *A. Pièces étrangères à Lyon.*

- Convoi de Claude Berthereau, veuve de Jean le Maistre. Escuyer, Seigneur du Breüil et d'Atraict, gentilhomme ordinaire de feu Monseigneur le duc d'Orléans, du 17 avril 1782. Grande lettre V qui serait à l'origine de la décoration de cette initiale. 50/40.
- Convoi de Jeanne Besnard, veuve de Victor Moreau, Masson-plâtrier à Orléans, du 19 février 1765. Moyenne lettre V anonyme. 37/25. Au dos : M<sup>e</sup> Courtois. Nouveaux Testaments. Testaments que l'on présume irréguliers.
- Convoi de Catherine Delorme, épouse de Barthélemy Fumeau. Marchand à Orléans, du 12 décembre 1772. Moyenne lettre V anonyme. 29/19. Au dos : Reconnoi frances pour le petit Bourneuf 1773. Fil. : F♠Lebeav.
- Convoi de Florent Houdas, marchand à Orléans, du 21 août 1777. Grande lettre V anonyme. 35/22. Au dos : M<sup>r</sup> Seigné N<sup>re</sup>. Fil. : (une coquille ?).
- Convoi de Marie Defay, veuve de Sébastien Potier. Bourgeois d'Orléans, du 1<sup>er</sup> février 1780. Moyenne lettre V anonyme. 33/25. Au dos : 4<sup>e</sup> pièce. 14 g<sup>bre</sup> 17779. Cession pour Retraite Lignages par Jean Loiseau et sa femme, à Louis Laigneau et sa f<sup>e</sup>, M<sup>e</sup> Simon Not<sup>re</sup>. Fil. : S. Dougen.
- Convoi de Marie Anne Petaux, veuve de Denis Lefèvre, du 13 juillet 1783. Grande lettre V anonyme. 33/23. Fil. : illisible.
- Convoi de Marie Anne Servin, épouse de Jean Antoine Denis Sonnier. Conseiller du Roi, notaire au Châtelet d'Orléans, du 2 avril 1785. Grande lettre V anonyme. 36/22. De l'Imprimerie de Jacob Aîné. Au dos : M<sup>r</sup> Zanolet. Fil. : ?♥ C.
- Convoi de François Jacques Gilbert-Le Page, du 25 juin 1785. 32/22. Typis Couret. Au dos : M<sup>r</sup> Collet 31 may 1785. Liquidation Entre Michel Granger Et ses Enfants, Mr Bottet No<sup>re</sup>.
- Convoi de Marie Bruere, veuve de Pierre Angenault, du 14 juillet 1788. Grande lettre V anonyme. 35/22. De l'Imprimerie de Couret de Villeneuve. Au dos : Avril 1777. Fil. : une couronne.

## B. *Parts Lyonnaises.*

- Convoi de M<sup>me</sup> de Suppé, née de la Rochette, du 27 mars 1827. Lettre M de Lafond. 20/26.
- Convoi d'Amédée André Henry, du 26 mai 1828. Grande lettre V anonyme. 16/22.
- Convoi de Jean-Baptiste Bernard, du 3 février 1835. Grande composition (en tête). 21/28. Litho. De H. Brunet et C<sup>ie</sup> à Lyon. Envoi à Monsieur, Monsieur Bernard, place Henry, 4, au 4<sup>me</sup>, allée du Boulenger, Lyon.
- Convoi de Madame Lienard, née Maillet, du 14 juillet 1837. Grande composition (en tête) de J.R. 19/25. Litho. Roux et C<sup>ie</sup>... Au dos : Pour Monsieur Sautel contre La femme Morin, née Lériel. Trib. civ.- 2e chambre. Du 10 juillet 1839. Au 11 du dit.- Jugement.
- Convoi de Perina Juffet, du 19 novembre 1842. En tête, grande composition. 22/27. Litho. de Palley, à Lyon. Envoi à Monsieur Charles Picard.
- Convoi de Louise Renard, veuve Diot, du 4 décembre 1855. 21/27. Lyon. – Imprim. De C. Bonnaviat, rue Sainte-Catherine, 13. Envoi à Monsieur, Monsieur Vétard, Lyon.
- Service pour Claude Léger, veuve Lenormand, du 18 thermidor an X. Grande lettre V anonyme. 37/24,5. De l'Imprimerie de Huet-Perdoux, rue de l'Égalité, N°5. Au dos : M. V<sup>e</sup> Costé.
- Messes pour Anne Gréard, veuve Gable, du 15 janvier 1805. Grande lettre V signée Typis Rouzeau. 35/23. De l'Imprimerie de Rouzeau-Montaut.
- Convoi de Simon Servin, du 22 septembre 1810. Grande lettre V signée Bougon fecit. 42/21. Imprimerie de Jacob Aîné. Cachet des Pompes-funèbres de la Ville d'Orléans. Au dos : Pour M<sup>f</sup> Philippe Coffenceau pano, à St-Denis de l'hotel contre Les S<sup>f</sup> et D<sup>f</sup> Reuillé-Chapron de Chateauneuf-Marchand.
- Convoi de Suzanne Picq, femme Lambert, du 18 décembre 1811. Grande lettre V. 43/33,5. Au dos : Monsieur Halet, rue du four. Cotte S : 1° Anciens baux à M<sup>f</sup> Parent ; 20 divers Etats de lieux ; 3° *Nottes et renseignements* ; 4° Différents Mémoires d'ouvriers pour réparations à la maison, Sous acquittés. Fil. : Duclos et une couronne.

- Convoi d'Aimable Daguët, maître Marinier, du 20 décembre 1822. Grande lettre V anonyme. 39/26. Imprimerie Jacob. Cachet des pompes-funèbres de la ville d'Orléans. Au dos : M<sup>de</sup> V<sup>ve</sup> Julie Prevost chez M<sup>r</sup> Valentin, Rue Du cheval Rouge Deuil. Fil. : une couronne.
- Convoi de Charles Louis Raison, ancien Administrateur des Forêts, veuf de Marie Rosalie Benard, du 17 avril 1843. 22/28. Bordure de motifs typographiques anonyme. Au dos : 2148. P. le Sr Raullet C le S<sup>r</sup> Dufлот Bardot- Commerce Defense à une C<sup>de</sup> de paiement de 151<sup>f</sup>. M<sup>r</sup> Jalats.
- Convoi d'Alexis Nicolas, officier de cavalerie en retraite, ancien juge de paix. 21/26. Bordure signée Laurent de... Imp. De Simon. Adressée à M<sup>eur</sup> Popardin, officier retraité.
- Convoi de Marie Magdeleine Dalmas, née Samat, du 12 janvier 1855. 21/13,5. Dans un cadre frontispice anonyme. Adressée à M<sup>r</sup> Dalmas. Gigé aux villages.

Indépendamment de ces pièces nominales, M. Guillermain possède quelques passe-partout intéressants :

- Faire-part d'enfant, grande composition anonyme représentant un bébé mort, auprès duquel un ange veille tenant l'ancre de salut. 23/29.
- Faire-part émanant d'une société militaire de la Guillotière. Une grande anonyme occupe le frontispice, montrant quatre militaires de différentes armes. 22/28,5.
- Faire-part, sous une composition de af.
- Faire-part de la Société de Bienfaisance des Maîtres et Ouvriers cordonniers de la Ville de Lyon et ses faubourgs. Composition anonyme. 13,5/21.
- Faire-part, sous une composition anonyme.
- Faire-part de la Confrérie du Saint-Sacrement, de Saint-Clair (de Lyon ?). 14/21.
- Faire-part de l'Association des Anciens Maîtres et Élèves du Petit Séminaire de St-Jean de Lyon : *Antiquae Leidradi Schol.*
- Faire-part de la Société de Bienfaisance et Secours mutuels des Appropriateurs Chapeliers de la Ville de Lyon et de ses faubourgs. 13/21.

- Faire-part, sous une grande et belle composition funéraire d'Auguste Flandrin, lithographiée par Béraud-L(aures) et C<sup>ie</sup>, Rue S<sup>t</sup>-Côme N°8, à Lyon. 24,5/31.
- Billet de service. Laissez-passer pour les obsèques de S. M. Louis XVIII, à Saint-Denis, du... septembre 1824. 10/12,5.
- 

Voici maintenant les billets d'enterrement rennais décrits par Esquieu dans son opuscule *Placards mortuaires* :

- Service pour Guillaume Alexis Moliès, sieur de La Salle, du 21 juillet 1736 (Arch. Du département d'Ille-et-Vilaine).
- Convoi de Guillemette Gérard, épouse de Jean Pierre Le Gué, procureur au Présidial de Rennes, du 24 mai 1737. Lettre V anonyme. Fil. : un griffon.
- Service pour Yves Le Bourva, sieur de Launay, cleric du procureur, du 2 septembre 1737. Lettre V anonyme (Arch. Du département d'Ille-et-Vilaine).
- Service de Martin Du Jardin, procureur du Présidial de Rennes, du 1<sup>er</sup> mars 1738. Grande lettre V signée J.P.-S. (Arch. Du département d'Ille-et-Vilaine).
- Convoi de Gabrielle Le Gault, épouse de Jean François Moreau, sieur Des Hayes, procureur au Parlement de Bretagne, du 28 juin 1739. Lettre V anonyme. 44/33,5. Fil. : une grande fleur de lys. (Coll. Esquieu).
- Convoi d'Élisabeth Jeanne Louise Guenier, veuve de Pierre Le Lièvre, procureur au parlement de Bretagne, du 11 mai 1747. Lettre V non signée (Arch. Du département d'Ille-et-Vilaine).
- Service anniversaire de la précédente, du 10 mai 1748. 40/33. Fil. : v Lemardele, Bretagne. Fin 1744. (Coll. Esquieu).service pour Jeanne Gabrielle Petit, veuve de Pierre Claude Morfouage, sieur de La Communaye, ancien procureur au Parlement de Bretagne, du 29 juillet 1748. Lettre V anonyme. 40/31. Fil. V. Lemardele Bretagne fin. (Coll. Lequieu).
- Convoi de Jeanne Berthelot, veuve de Michel Ravenel, procureur au Parlement de Bretagne. Lettre V portant cette inscription : avjovd'hvi à moy demain a vovs. 42/32. Fil. : Imp. Pierre Garnier, V. Chevere Bretagne 17.. (Coll. Lequieu).
- Messes pour Jeanne Luce Moinnerye, épouse de Jean-Baptiste Laugée, procureur au Parlement de Bretagne, du 5 juin 1750. Petite lettre V anonyme. Fil. : ...Bretagne Fin... (coll. Decombe).

- Service pour Gilles Rucher, sieur de La Bazelayes, procureur au Parlement de Bretagne, du 29 décembre 1753. Lettre V anonyme. 41/33. Imp. Nicolas Audran. Fil. : Bretagne. Avduere Fin 1751. (Coll. Lequieu).
- Service anniversaire d'Anne Marie Pommeret, veuve de Benjamin de Gennes de Vaudué, du 8 avril 1755. Lettre V anonyme. 42/30. Fil. : Fin 1723 Bretagne M. Gorget. (Coll. Lequieu).
- Messes pour François Le Masson, sénéchal et procureur, du 26 mars 1763. Lettre V anonyme. 44/34,5. De l'Imprimerie de Nicol as Paul Vatar, 1764. Fil. : Bretagne M° Gorget Fin 1719 ( ?). (Coll. Esquieu).
- Service pour Charles Jacques Legué, ancien procureur au Parlement de Bretagne, du 31 octobre 1764. Lettre V anonyme. 45/35. Fil. : A. Dvere Bretagne. (Coll. Esquieu).
- Convoi d'Anne Fauvel, veuve d'Yves Phelippe, sieur de Tronjoly, procureur au Parlement de Bretagne, échevin de Rennes, dèu 4 novembre 1764. Lettre V anonyme. 45/35. Fil. : A. Dvere Bretagne. (Coll. Esquieu).
- Service pour Marie Joseph de Saxe, dauphine de France, du 6 avril 1767. 24/28. (Coll. De Palys).
- Service pour Jean François Jacque, sieur de La Bézardaie, procureur au Parlement de Bretagne, échevin. Lettre V anonyme. 46/32,5. Fil. : M.V.G. et une fleur de lys. (Coll. Esquieu).
- Convoi de Thérèse-Ursule Emmanuelle Fonteneau, du 17 janvier 1773. Double filet noir vers le bord. De l'Imprimerie de Julien Charles Vatar, Imprimeur ordinaire du Roi (Arch. Départementales d'Ille-et-Vilaine).
- Service pour Joseph Simon Fournier, procureur au Parlement de Bretagne, du 9 février 1773. Lettre V anonyme. 45/35. (Coll. Esquieu).
- Service pour Marguerite Joséphine Petit, épouse de Louis André Gabriel Le Corcin, seigneur de Chesneblanc, Carant et autres lieux, du 8 juillet 1779. Lettre V anonyme. Dans une bordure historiée. A Rennes, chez Nicolas Paul Vatar, Imprimeur de Nosseigneurs les Etats de Bretagne, au Palis, 1779. (Coll. L. de Villers).
- Service pour Gillette Buchon, veuve de noble Robert Rouxel, marchand de Rennes, du 3 décembre 1779. (Coll. Decombe).
- Convoi de Perrine Pichon, épouse de Gilles François René Picot, négociant, du 24 mai 1785. 45,5/36. A Rennes, chez Nicolas Paul Vatar, Imprimeur de Nosseigneurs les Etats de Bretagne, au Palis, 1785. Fil. : AOD et une fleur de lys. (Coll. L. de Villers).

- Service pour Catherine Marie Barthomeuf, épouse de Jean Charles Raguenel, du 8 juin 1785. 44,5/35. Fil. : LV 1783 et un griffon surmonté d'une fleur de lys. (Coll. Decombe).
- Convoi de Marguerite Brindejoue de Birmingham, veuve de Pierre Nicolas de La Villéon, seigneur dudit nom, du 21 juin 1785. Lettre V anonyme. 44,5/36. De Limp. Den Audran. Fil. : LV 1783 et un griffon surmonté d'une fleur de lys (Coll. Esquieu).
- Service pour Guillaume Julien James, sieur de La Boulaye, avocat au Parlement de Bretagne et sénéchal de Janzé, du 15 octobre 1785. Lettre V anonyme. 45/36. Dans une bordure historiée. Apud AYAAN AE MONTENAY typographum. Alanconii anno 1784 Godard inv et sculp. (Coll. Esquieu).
- Service pour François Biart l'aîné, juré des Communautés des Marchands Maîtres Tanneurs et Corroyeurs de Rennes, du 27 octobre 1785. Lettre V anonyme. 45/34. Fil. : Bretagne et un écu fleur de lys chargé d'un Ω (Coll. Decombe).
- Service pour MM. De Ravenel de Boisteilleul, conseillers au Parlement de Bretagne. Dans un encadrement historié. A Rennes, chez Audran, imprimeur de la Faculté des Droits, 1786 (Arch. Départ. D'Ille-et-Vilaine).
- Convoi de Reine Catherine de La Motte de Portal, veuve de René Sébastien de Pellan puis d'Armel de La Ville-Thiébault, du 10 mai 1786. 45/36. A Rennes, chez Nicolas Paul Vatar, imprimeur de Nosseigneurs les États de Bretagne (1786). Fil. : LeV et un griffon surmonté d'une fleur de lys (Coll. Esquieu 1783).
- Service pour Claudine Clotilde Félicité Buret, fille de Joseph Michel et Claudine Duliépare de La Riolais, du 11 juillet 1786. 46/35. Dans une bordure. Fil. : G.°Mardele 1732 et une fleur de lys (Coll. Esquieu).
- Convoi de Hugues Charles Marie Huchet, marquis de La Bédoyère, du 18 novembre 1786. 44,5/35. Fil. : LeV 1783 et un griffon surmonté d'une fleur de lys (Coll. Esquieu).
- Service pour le même, du 4 décembre 1786. 44,5/35. Fil. : G.°Mardele 1782 et une fleur de lys (Coll. Esquieu).
- Service pour Gilonne Gouin, veuve de Michel Joachim Luce, seigneur de La Galonnais, conseiller du Roi, lieutenant-général et civil de la Sénéchaussée et Siège Présidial de Nantes, service du 8 août 1787. De l'Imp. De N. Audran, rue aux Foulons (Coll. De Villers).

- Service anniversaire d'Étienne Cyr Cosson, avocat au Parlement de Bretagne, ancien sénéchal de Saint-Georges, du 8 août 1787. 45/35. Fil. : G.°Mardele 1782 et une fleur de lys (Coll. Esquieu).
- Convoi de N. Me. Joseph Jean-Filly, avocat et procureur au Parlement de Bretagne, ancien échevin de Rennes, du 1<sup>er</sup> juin 1788. 44/35,5. A Rennes, chez Nicolas Vatar, Imprimeur de Nosseigneurs les Etats de Bretagne, 1788. Fil. : ERS et une fleur de lys. (Coll. Esquieu).
- Service pour N.H. Joseph Marie Samoual de La Ragotière, commis-greffier au Siège de la Monnaie de Rennes, du 22 mai 1789. De l'Imp. De N. Audran, rue aux Foulons (Arch. Départ. D'Ille-et-Vilaine).
- Service pour Laurence Godet, épouse de Jean Pierre Léonard Corbin, du 20 décembre 1790. Lettre V anonyme. 44/35. Dans une bordure historiée. Fil. : ELI, et une grande fleur de lys (Coll. Esquieu).
- Service pour Pierre François Guinguené, avoué au Tribunal du District de Rennes, du 29 août 1791. Dans une bordure. (Arch. Départ. D'Ille-et-Vilaine).
- Service pour Louise Yvonne Pélagie Deschamps, veuve Menard, du 7 décembre 17... Lettre V anonyme. 45/36. A Rennes, de l'Imprimerie de Julien Froust, place du Champ-Jacquet, N°12. Fil. : L. Morel, et un bonnet phrygien (Coll. Esquieu).
- Convoi de César Jean-Baptiste Le Gomeriel, du 9 mai 1805. Lettre V anonyme. 43/34. De l'Imprimerie de J.F. Robiquet. Fil. : un bonnet phrygien (Coll. Esquieu).
- Convoi de Toussaint François Lemoine-Desforges, veuf de Françoise Le Boucher, président honoraire à la Cour d'Appel de Rennes, du 6 novembre 1809. Lettre V anonyme. 45/35. Dans une bordure historiée, signée Godard, Inv.et S. Fil. : un griffon surmonté d'une fleur de lys (Coll. Esquieu).
- Service pour Julie Marie Picquet de Melesse, veuve de Gabriel François Guerin de La Grasserie, du 21 mars 1807. Dans une bordure portant l'inscription *Hodie mihi †Cras tibi*. A Rennes, chez la veuve Bruté, Imprimeur de la Mairie et du Lycée au Temple de la Loi. (Coll. B. Pocquet du Haut-Jussé).
- Convoi de Geneviève Bertranne Lebrun, du 5 avril 1809. A Rennes, chez la veuve Bruté, Imprimeur de la Mairie et du Lycée au Temple de la Loi. (Coll. Harscouët de Kervel).

- Service pour François Marie Delpuech de la Noe, veuve de Jean, baron de La Villebaud, du 19 juillet 1810. A Rennes, chez la veuve Bruté, Imprimeur de la Mairie au Palais. (Coll. Decombe).
- Convoi de Pierre Alexandre Durand, marchand-épiciier, du 29 septembre 1810. Lettre V signée Besnard. 45,5/36. Dans une bordure signée Chatellier Inv. De l'Imprimerie de J. Froust, 1805. Fil. : V<sup>tr</sup> LVR, et un griffon ailé (Coll. Decombe).
- Convoi de Jacques Bonaventure Blin, ancien maître et professeur en chirurgie, du 9 avril 1811. 41/32,5. Dans une bordure avec cette inscription : *Hodie mihi. Cras tibi.* Fil. : NRV, et une grappe de raisin (Coll. Esquieu).
- Convoi de Marie Anne Thomasse Fauvel, veuve de Jacques François Philippes de Troujolly de Coatgoureden, avocat au Parlement, des 1 et 2 avril 1812. Dans une bordure. A Rennes, chez la veuve Bruté, Imprimeur de la Mairie au Palais (Coll. L. de Villers).
- Convoi de François Delins, ancien commissaire de la Marine, du 28 novembre 1812. Lettre V anonyme. A Rennes, chez la veuve Bruté... Fil. : L. Morel (Coll. Esquieu).
- Convoi de Jean François Desbouillons, prêtre, ancien recteur de Bazouges-sous-Hédé, du 18 juin 1817. 45/35,5. Fil. : Rousin, et un griffon ailé (Coll. Esquieu).
- Service pour Gabriel de Freslon, ancien officier de la Marine Royale, ancien lieutenant des Maréchaux de France, du 23 avril 1816. 46/36,5. Dans une bordure historiée. Rennes, Imprimerie de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Froust. Fil. : Jossel, et un griffon ailé (Coll. Esquieu).
- Service pour Bonne Louise Auguste Du Han, veuve de Charles Louis Hyacinthe Claude de Visdalore, marquis de Bédée, du 1<sup>er</sup> juin 1816. Lettre V signée Dubuc. 45,5/36. Dans une bordure de Dubuc, historiée. Rennes, Imprimerie de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Froust. Fil. : Jossel, et un griffon passant. (Coll. Decombe).
- Convoi de Félix Alexis Mainguy, dominicain, bibliothécaire en chef de la ville de Rennes, du 31 octobre 1818. Lettre V anonyme. Dans une bordure portant cette inscription : *Vita Mors modo.* Chez Madame veuve Vatar et Bruté, imprimeurs du Roi (Coll. Harscouët de Keravel).
- Convoi d'Alzire Placide Legendre, élève en médecine, du 9 août 1820. Lettre V de Lacoste. 43,5/36. Dans un cadre historié. A Rennes, de l'Imprimerie de Chausseblanche, rue de Bordeaux, Petit Hôtel Gonidec, derrière le Palais. Fil. : Rousin, et un griffon (Coll. Esquieu).

- Convoi de Jean François Dubois de Hautbreil, docteur en médecine, doyen et médecin de Rennes, du 8 février 1821. 43/35,5. Rennes, Imprimerie de M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Froust, rue Dauphine. Fil. : L O Morel, et un griffon (Coll. Esquieu).
- Convoi de Félix Julien René Rouxel Langotière, membre de l'Académie de Peinture et de la Chambre Littéraire, du 14 avril 1821. 43/33,5. Fil. : (L ?) B, et une balance (Coll. Esquieu).
- Convoi de Gilles Anne Lodin de Lalaire, avocat et ancien président du Tribunal civil de Rennes, du 12 juin 1822. 45,5/35. Dans une bordure. Chez M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Vatar et Bruté, imprimeurs du Roi. Fil. : Noves Fin 1742. (Coll. Esquieu).
- Service anniversaire d'Agathe Michelle Rousseau, épouse de Bourboulou de Saint-Edme, receveur général des Finances du département d'Ille-et-Vilaine, du 25 février 1823. Lettre V anonyme. 44/34. Dans une bordure. De l'Imprimerie de Cousin-Danelle. Fil. : P R B, et un griffon ailé. (Coll. Esquieu).
- Convoi de Joseph René Delaunays, doyen des avocats de Rennes, du 10 avril 1823. 44,5/36. Dans une bordure. Fil. : B L entrelacés, et une couronne. (Coll. Esquieu).
- Convoi de Françoise Marie Rose Julienne de Ragueneil, veuve Bienassis, du 15 juin 1823. 44/34. Dans une bordure. Fil. : Robin. (Coll. Esquieu).
- Convoi d'Anne Marie Denise Desnos, veuve de Guillaume Chevalier, notaire royal et apostolique à Rennes, du 11 décembre 1823. 45/36. Dans une bordure. Rennes, Madame Veuve Froust, Imprimeur-Libraire, rue Dauphine, N°4. Fil. : illisible. (Coll. Esquieu).
- Service pour Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Charles Mannay, évêque de Rennes, ancien évêque de Trèves, du 17 décembre 1824. 44,5/35. Dans une bordure. Fil. : J D R, et une couronne. (Coll. Esquieu).
- Convoi de René Julien Gouverneur, du 14 avril 1825. 45/35. Dans une bordure. Fil. : SDR, et une couronne. (Coll. Esquieu).
- Convoi de Barthélemy Jean Pierre Pocquet, ancien notaire royal, du 24 septembre 1825. Dans une bordure. A Rennes, chez M<sup>lle</sup> Vatar-Jausions, imprimeur du Roi. (Coll. B. Pocquet du Haut-Jussé).
- Service pour le même, juge d'Instruction au Tribunal civil de Rennes, fabricant de Saint-Germain. Dans une bordure. Même imprimerie. (même collection).

- Convoi de Claudine Françoise Lemerer, veuve de René Alexandre Gandon, avoué à Rennes, du 18 octobre 1825. Dans une bordure. Fil. : V O Morel, et un griffon. (Coll. Esquieu).
- Convoi de Léonore rousse, veuve de François Marie Leray, du 2 novembre 1826. 43/35. Dans une bordure. Rennes, imprimerie de Cousin-Danelle. (Coll. Esquieu).
- Service pour Alexis François Marie Joseph, comte de Freslon, ancien capitaine du régiment du Roi, du 27 novembre 1826. Dans une bordure. A Rennes, chez M<sup>lle</sup> Jaussions, imprimeur du Roi. (Coll. B. Pocquet du Haut-Jussé).
- Convoi de Julie Josèphe Julliot Duplessis, du 2 décembre 1826. Dans une bordure. (Même collection).
- Convoi de Renée Rose Virginie Potier de La Germandais, épouse de Jean Louis Corentin Le Baron, procureur-général près la Cour d'Appel de Rennes, du 21 janvier 1828. Dans une bordure. Imprimerie de Mademoiselle Jaussions. (Coll. Decombe).
- Convoi de Jeanne Pain, veuve de Philippe Jouin, banquier, du 18 mars 1828. 46/35. Dans une bordure. Imprimerie de Mademoiselle Jaussions. (Coll. Decombe).
- Convoi de Charles Toussaint Jumelais, du 12 février 1829. 44/35. Dans une bordure. Fil. : B. (Coll. Esquieu).
- Service pour Sa Sainteté Annibal de la Genga, Léon XII, du 18 mars 1829. 44/35. Dans une bordure. (Coll. Decombe).
- Convoi de Jeanne Marie Perrine Bivault, veuve de Pierre Le Souffaché, du 24 janvier 1830. 46/35,5. Dans une bordure. A Rennes, Imprimerie de A. Marteville. Fil. : J. (Coll. Esquieu).
- Convoi de François Ambroise Legendre, veuf d'Anne Marie Thérèse Robert, du 8 décembre 1830. 43,5/35. Dans une bordure. À Rennes, Imprimerie de A. Marteville. Fil. : J. (Coll. Esquieu).
- Convoi d'Anne Marie Léontine de Coataudan, épouse de Huchet de Cintré de Monterfil, du 13 décembre 1830. Lettre V anonyme. Dans une bordure. Rennes, Madame Veuve Froust, Imprimeur-Libraire. (Coll. B. Pocquet du Haut-Jussé).
- Convoi de François Bachelier, veuf d'Henriette Viard de Jussé, du 18 août 1831. 44/35. Dans une bordure. Fil. : f Krug. (Coll. Decombe).

- Service pour Calude Joseph, comte de Guerny, du 3 juillet 1832. Lettre V signée Du Rouchail. 46/36. Dans une bordure historiée. Fil. : Blin f., et un griffon. (Coll. Decombe).
- Convoi de Joseph Claude Gabriel Du Saul, chef de bureau à la Préfecture de Rennes, époux de Françoise Perrine Lanfray, du 2 octobre 1832. 44/35. À Rennes, Imprimerie de A. Marteville. Fil. : Levannier, à Vannes, et une couronne. (Coll. Decombe).
- Convoi de Joseph Jean Lucas, ancien avoué à Rennes, du 20 janvier 1833. 46/36. Dans une bordure. À Rennes, Imprimerie de A. Marteville. Fil. : P, et une couronne. (Coll. Decombe).
- Convoi de Jeanne Marie Rose Gallery de La Rozaire, veuve de Pierre Ambroise Legendre-Dubourg. 46/36,5. Dans une bordure. Fil. : Roussin, L.J., et un griffon. (Coll. Esquieu).
- Convoi de Pierre Louis Du Pont des Loges, ancien conseiller au Parlement de Bretagne, ancien Premier Président à la Cour de Rennes, veuf d'Angélique Joséphine Cécile du Bois Le Bon, de La Choltais, convoi du 26 juin 1833. À Rennes, Imprimerie de M<sup>lle</sup> Jausions. (A M. Renaud-Loubens).
- Convoi de Jean Anne Marie Frelant, du 21 octobre 1833. À Rennes, Imprimerie de M<sup>me</sup> veuve Froust, née Angran. (Coll. Decombe).
- Convoi de Marie Rose Pélagie-Bivaut, veuve de Michel Simon, du 25 février 1834. 43,5/35. Dans une bordure. À Rennes, Imprimerie de A. Marteville. (Coll. Esquieu).
- Convoi de M. Henrioux, capitaine en retraite, du 30 septembre 1834. À Rennes, Imprimerie de A. Marteville. 43/33,5. Fil. : S, et une corne d'abondance. (Coll. Esquieu).
- Service pour Marie Jeanne de Freslon, épouse de Louis Anne Marie Aubrée de Kernaour, ancien Président à la Cour de Rennes, doyen de la Faculté de Droit. 47/37. Dans une bordure. Rennes. –Imprimerie de Madame de Caila. Fil. : J. (Coll. Decombe).
- Convoi de Philippe Louis Célestin Aché, avocat à Pontivy, du 1<sup>er</sup> juin 1835. 47/36,5. Dans un encadrement. (Coll. Esquieu).
- Convoi de Théophile Gandon, du 14 septembre 1835. 47/37. À Rennes, Imprimerie de A. Marteville. Fil. : Nevo F, et un cor de chasse. (Coll. Decombe).

- Convoi de Charles Bonaventure Marie Toullier, doyen honoraire de la Faculté de Droit de Rennes, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, du 20 septembre 1835. 51/38. À Rennes, Imprimerie de A. Marteville. Fil. : Fidec, et un double cercle. (Coll. A. Decombe).
- Convoi de Jeanne Françoise Le Dien, épouse Touzard, du 5 janvier 1836. 51/39. À Rennes, Imprimerie de A. Marteville. Fil. : Fidec, et un double cercle. (Coll. Decombe).
- Convoi de Jeanne Vincente Simon, du 21 janvier 1838. 45,5/36. À Rennes, Imprimerie de A. Marteville. Fil. : RS, et une couronne royale. (Coll. Esquieu).
- Convoi de Marie Thérèse Louise Guéchéneuc de Boishue, du 21 mai 1838. Rennes, Imprimerie d'Ambroise Jausions, rue de Bordeaux. (Coll. Harscouët de Keravel).
- Convoi de Julie Charlotte Perrine de La Bourdonnaye Montluc, comtesse de Plouer, du 28 mars 1839. Dans une bordure. Rennes, Imprimerie d'Ambroise Jausions, rue de Bordeaux. Fil. : FT-LG. (coll. Decombe).
- Convoi d'Armand BonLouis Maudet, comte de Penhouet, maréchal de camp en retraite, du 27 avril 1839. Rennes, Imprimerie de Madame Caila, née Froust, rue de la Monnaie. (Coll. De Goy).
- Convoi d'Augustin François Marie, baron Rapatel, maréchal de camp, veuf de Jeanne Félicité Vatar, puis de Cécile Aglaé Moutonnet, du 26 juin 1839. (Coll. Decombe).
- Convoi de Jacques François Gardin, avocat et membre de la Commission des Hospices civils de Rennes, du 1<sup>er</sup> mai 1840. Lettre V signée Du Rouchail. 39/30,5. Dans une bordure à la Cathédrale. Rennes, Imprimerie de A. Marteville et Lefas. (Coll. Decombe).
- Convoi de Louis Anne Marie Aubrée de Kernasur, ancien président à la Cour royale de Rennes, ancien doyen de la Faculté de Droit, du 4 février 1849. 46/35,5. Dans une bordure. (Coll. Esquieu).
- Service pour Elmire Françoise Antoinette de Truchis, épouse d'Armand Étienne Carron, du 22 février 1842. 45/36. Dans une bordure. Rennes, Imprimerie d'Amb. Jausions, rue de Bordeaux. (Coll. Esquieu).
- Convoi d'Emilie Thérèse Caroline Truillot, du 7 septembre 1842. 45/ 36. Dans une bordure. Rennes, Imprimerie d'Amb. Jausions, rue de Bordeaux. (Coll. Esquieu).

- Convoi de Rosalie Jacquette Joséphine Anne Degois, veuve de Pierre Rebillard, avocat à Rennes, du 11 novembre 1842. Lettre V anonyme. 39,5/31. Rennes, Imprimerie de A. Marteville et Lefas. (Coll. Decombe).
- Convoi de Victor Hay de Bouteville, veuf de Marie Louise de Caradeuc de La Chelotais, du 12 décembre 1842. 46/36. Dans une bordure. Rennes.- Imprimerie d'Amb. Jausions, rue de Bordeaux. (Coll. Esquieu).
- Convoi de Pierre François Mathurin Lesbaupin, bâtonnier de l'Ordre des avocats, professeur à la Faculté de Droit de Rennes, époux de Louise Barbarin, du 30 décembre 1842. 46/36. (Coll. Esquieu).
- Service pour Louis Antoine de Léon des Ormeaux, du 23 mai 1843.45/35,5. (Coll. Decombe).
- Convoi de Caroline Marzelle, épouse de Jean-Baptiste Henry, tourneur, du 3 juin 1843. Lettre V anonyme. 39,5/31. Rennes, Imprimerie de A. Marteville et Lefas. (Coll. Esquieu).
- Convoi de Toussaint Modeste Marie Anne' Duportel, conservateur des Hypothèques, du 5 juin 1843. 39,5/31. Rennes, Imprimerie de A. Marteville et Lefas. (Coll. Esquieu).
- Convoi de Jeanne Bossard, veuve de Jean Louis Laurent, du 16 octobre 1843. Lettre V anonyme. 39,5/32. Rennes, Imprimerie de A. Marteville et Lefas. (Coll. Esquieu).
- Convoi de Delphine Serel Desforges, épouse de Duval-Villebogard, conseiller à la Cour de Rennes, du 20 mai 1844. 46/36. (Coll. Decombe).
- Convoi de Céline Gaultier de La Guistière, du 30 décembre 1845. Lettre M en tête, avec les mots : *De Profundis*. Lith. Landais et Oberthur, à Rennes. Déposé. (Coll. Decombe).
- Convoi de Jean Louis Porée, juge au Tribunal de Première Instance de Rennes. (Arch. Départ. D'Ille-et-Vilaine).
- Convoi de Suzanne Laigle, du 1<sup>er</sup> mars 1846. Lettre V anonyme. Dans une bordure à la cathédrale signée CP (ou LP). 46,5/37. Rennes, Imprimerie d'Amb. Jausions. (Coll. Esquieu).
- Convoi de Jeanne Marie Perrine Daguet, veuve de Jean-Baptiste Etienne Rose Lemonnier, du 3 juin 1846. 39/31. (Coll. Esquieu).

- Convoi de Zoé Marçais, du 7 septembre 1846. 45/35. Lith. Landais et Oberthur, à Rennes. Déposé. (Coll. Decombe).
- Convoi de Joseph Louis Maire Le Hénaff, juge de Paix à Rennes, du 17 novembre 1846. 46/37. Lith. Landais et Oberthur, à Rennes. Déposé. (Coll. Decombe)
- Convoi de Jean Céleste Sébire de Bellensé, conseiller à la Cour de Rennes, du 27 avril 1847. 40/31. (Coll. Esquieu).
- Convoi d'Anne Alix, épouse d'Auguste Jean Darthénay, marchand vannier, du 5 juin 1847. 46/36. Dans une bordure, avec cette inscription *Cecidit*. Imp. De M<sup>me</sup> de Caila, place du Champ Jacquet, près l'ancien Cirque. (Coll. Decombe).
- Convoi de Marguerite Anne Renée de La Haye de La Bellangerie, épouse de Pierre Antoine Gay aîné, du 15 juin 1847. Lettre V anonyme. 39/30,5. Rennes, Imprimerie de A. Marteville et Lefas. (Coll. Esquieu).
- Convoi d'Hippolyte Marie des Bouillons, du 3 février 1848. 46,5/36. Imprimerie de J.-M. Vatar, rue Saint-François. (Coll. Decombe).
- Convoi de Pierre Louis Stanislas de Miniac, lieutenant de vaisseau, du 7 février 1848. 45/36. (Coll. Esquieu).
- Convoi de Catherine Jacques Frémont, veuve de René Mathurin Jean Le Brun, architecte, du 28 mars 1848. 46/36. Imprimerie de J.-M. Vatar, rue Saint-François. (Coll. Esquieu).
- Convoi d'Anne Laurence Morel, veuve de François Julien Carot, du 18 mai 1848. 39,5/31,5. Rennes, Imprimerie de J.-M. Vatar, rue Saint-François. (Coll. Decombe).
- Convoi de Michel Beaulieu, curé de Saint-Sauveur de Rennes, du 24 juillet 1848. (Arch. Départ. D'Ille-et-Vilaine).
- Convoi de Pauline Louise Lepart, épouse de Daniel, cafetier, du 17 novembre 1878. 40/31. Rennes, Imprimerie de J.-M. Vatar, rue Saint-François. (Coll. Decombe).
- Convoi de Lombard de Ginibral, général de brigade, commandant l'artillerie dans la 15<sup>e</sup> division militaire, du 22 novembre 1848. 45/38. (Coll. Esquieu).
- Convoi de Thomas Philippe Binet, percepteur des Contributions directes, ancien colonel de la Garde Nationale de Rennes, du 10 janvier 1849. 39/31. (Coll. Esquieu).

- Convoi de Louis Yves Blandel, marchand, du 1<sup>er</sup> février 1849. 39/31. Rennes, Imprimerie de J.-M. Vatar, rue Saint-François. (Coll. Decombe).
- Convoi de Jeanne Cécile Mardelé, veuve de Pierre Antoine Bussi, capitaine retraité, du 20 février 1849. 46/36. Rennes, F. de Folligné, succ. De M. Amb. Jausions, rue de Bordeaux. (Coll. Decombe).
- Convoi d'Emilie Belaut, du 29 septembre 1849. 45,5/36. Rennes, F. de Folligné, succ. De M. Amb. Jausions, rue de Bordeaux. (Coll. Esquieu et Decombe).
- Convoi de Jean-Baptiste Marie Chaumeloux, marchand de cidre, dre... 40/31. Rennes, Imprimerie de A. Marteville et Lefas. (Coll. Esquieu).
- Convoi d'Edmond Julien Olivier Revault, ébéniste, du ... 1852. Dans une bordure portant l'inscription *De Profundis*. Litho. : Landais et Oberthur, place du Palais, 7. (Coll. Decombe).
- Convoi de François Marie Derennes, du 6 mai 1852. 43/34. Litho. : Landais et Oberthur, place du Palais, 7. (Coll. Esquieu).
- Convoi de Louise Victorine Pillas, épouse Venard, du 14 novembre 1853. Lettre V anonyme. 45/35. Dans une bordure historiée. Ant. Leroy, Rennes. (Coll. Decombe).
- Convoi de Joseph Marie Rochaix, capitaine d'Infanterie en retraite, époux d'Anne Françoise Riaux, du 12 novembre 1853. 45,5/37. Rennes, F. de Folligné, succ. De M. Amb ; Jausions, rue de Bordeaux. (coll. Esquieu).

On ne s'étonnera pas de ce que j'insiste sur les billets d'enterrement : ces documents offrent, en effet, un très grand intérêt biographique par les dates qu'ils portent et surtout par les filiations qu'ils dénoncent.

On trouvera ci-dessous la description des quelques billets d'enterrement donnés par Louis Morin dans l'Intermédiaire des Imprimeurs de 1899-1900 :

- Convoi de Jacques Pilon, Négociant à Troyes, du 1<sup>er</sup> mars 1775. Lettre V anonyme. 14/21. (Coll. L. Morin?).
- Convoi de Jean Antoine Garnier, Imprimeur, Libraire et Fabricant de Papier à Troyes, du 21 décembre 1780. Lettre V anonyme et petite lettre M au-dessus. 60/45. (Même collection ?).

- Convoi d'Etienne Barnabé Dutertre, Marchand, Lieutenant de la Garde Nationale de Troyes, du 17 septembre 1824. Lettre V et petite lettre M au-dessus, anonymes. 60/45. Imprimerie de Cardon. (Même collection ?).
- Convoi d'Henriette Joséphine Louise Deleruyelle, veuve de Charles Déhau, du 3 mai 1899. Lettre V sans une décoration « cathédrale ». 80/70. Lille, Imp. L. Danel... (Coll. Danel, de Lille).

## LA RÉDACTION DES BILLETS

Les billets d'enterrement diffèrent beaucoup dans leur rédaction. Les premiers semblent d'ailleurs avoir été rédigés en latin : voici le premier de tous, celui de Théodore de Bèze :

(image manquante, Tome IV)

Et ceux du docteur Martin et du peintre Le Nain, qui tous deux sont en français :

(image manquante, Tome IV)

Ce sera désormais ainsi qu'ils se présenteront.

La *rédaction* de ces billets devint ensuite assez uniforme : limitée d'un côté par une formule stricte et sévère, d'un autre par la présence d'une lettre V qui rendait son départ à peu près invariable, la lettre de décès ne pouvait s'étendre que dans l'énumération et la qualité des

personnes évoquées ; commencée par ces mots *V*ous êtes prié d'assister, et terminée par

ceux-ci Un de profundis, elle n'avait pas d'espoir de prendre jamais une grande extension ; aussi se renferma-t-elle toujours, il fut un temps, dans cette formule grammaticalement incorrecte :

« Vous êtes prié d'assister au convoi et enterrement de..., qui se *fera* tel jour, en l'église..., où il sera inhumé. *Un De profundis* ».

Bientôt, cependant, cette formule fut précédée par les mots Messieurs et Dames, (ou MM. Et Dames), que la Convention proscrivit et changea en Citoyens et Citoyennes, et, auxquels furent substituées, au dix-neuvième siècle, une ou deux lettres M ; le billet se termina toujours par les mots *Messieurs et Dames s'y trouveront...* ou par l'invitation directe *Vous vous y trouverez, s'il vous plaît... et direz pour le repos de son âme, De profundis* (ou *Requiescat in pace*, ou *C'était un juste*, quand il s'agissait d'un mécréant).

Mais cette sollicitation semble avoir été spécifiquement régionale et particulière à l'Orléanais ; elle semble ne pas se retrouver ailleurs. Les billets, au surplus, y étaient au dix-huitième siècle d'une grandeur raisonnable ne dépassant guère le format couronne (36/46) ; ailleurs, spécialement dans toute la région du Nord, qui se distinguait par les grands papiers, ce format atteignait le raisin (50/65), le jésus (56/76) et même le colombier (63/80), et la formule changeait.

Au début du dix-huitième siècle, celle-ci s'amplifie un peu ; on éprouve le besoin de dire au destinataire de la lettre par qui elle lui est envoyée :

« *C'est de la part* », dit-on, et ce sera un acheminement vers ces longues énumérations de noms où se presse toute une famille, jusqu'aux petits-enfants, qui se moquent un peu du départ d'un vieillard, et aux arrière-petits-enfants, qui n'y ont rien compris et pour cause.

Disons en passant que, vers la fin du siècle dernier, on crut avoir remarqué qu'il était d'usage dans le monde aristocratique de ne pas faire figurer les femmes dans les lettres d'invitation aux obsèques ; grande rumeur dans la presse :

« N'est-ce pas un signe des temps, disait-on, et n'en faut-il pas conclure que, comme la galanterie française, le respect sentimental que nous avons toujours éprouvé pour le sexe faible tend de plus en plus à disparaître ? ».

Piqué au vif, le vicomte Oscar de Poli démontra que ces contemporains de l'Ancien Régime confondaient trop aisément part et invitation ; que si les femmes, en effet, ne figuraient jamais sur ces dernières, elles n'avaient « jamais non plus été exclues systématiquement de la lettre

de faire-part » ; mais que « l'homme étant supposé plus fort que la femme contre la douleur, on veut écarter de la funèbre cérémonie, des manifestations d'excessive douleur qui pourraient en troubler la religieuse solennité », raisons spécieuses qui mirent tout le monde d'accord.

C'est Jules Pellisson qui nous conte cette histoire, et il finit sa longue communication au *Vieux Papier*, dans ce style « coqâlâmesque » qui lui est particulier :

« On ne connaîtra peut-être jamais le nom de celui qui le premier s'avisait d'imprimer que la perte d'un père ou d'un fils est une perte douloureuse. Quoi qu'il en soit, j'ai constaté l'emploi de cet adjectif en 1829 et il est aujourd'hui d'un usage à peu près général, car il y a des variantes. J'ai remarqué celles-ci : perte sensible, perte cruelle, perte irréparable, et, pour la mort d'une jeune fille, perte douloureuse entre toutes... ».

L'auteur continuera en 1912, sous le titre « Documents funéraires », ses intéressantes communications ; il nous montrera deux nouveaux billets d'enterrement de la ville de Bordeaux, en forme de passe-partout, qui paraît maintenant bien spéciale à la région bordelaise.

Comme on a pu s'en rendre compte, le texte de ces « parts » varie selon les provinces ; mais il est surtout différent, comme on l'a remarqué, entre l'Ile-de-France et la région lyonnaise : dirait-on pas que, à ce point de vue, le pays de France se soit vu partagé en deux parties : la zone de langue d'oïl, occupant toute la partie nord du pays où, dit un auteur, « on commence d'abord par l'invitation aux funérailles où par le faire-part du décès, en mettant ensuite, après le nom et la qualité du défunt, le nom des personnes de la famille » :

Vous êtes prié d'assister au convoi, service et enterrement de..., de la part de...

Et les pays de langue d'oc, séparés de la première zone par une bande en écharpe, passant par le Bugey, le Beaujolais et l'Auvergne, où « le nom des personnes de la famille est mis d'abord, et les degrés de parenté suivent le nom du défunt » :

Monsieur et Madame..., leurs enfants et petits-enfants ont la douleur de vous faire part du décès de M..., leur père, grand-père, beau-père, fils... Et vous prie d'assister...

On constate parfois sur les billets d'enterrement la présence des deux lettres capitales J.C. entourées d'un ou de deux cercles et apposées au tampon : ce sont les initiales des Jurés Crieurs, dont l'organisation, appelée « Bureau du Noir », « fournissait du deuil aux familles et se chargeait des billets d'enterrement », sorte d'entreprise de pompes-funèbres avant la lettre.

« La parodie ne respecte rien » disait, en 1900, Jules Pellisson, qui était un spécialiste de la question, et il reproduisait le curieux pastiche que voici, découvert « à la Bibliothèque de Périgieux ».

M,

Vous estes priés d'assister au convoi et enterrement de très haute, très puissante et très ancienne dame Madame d'Université, fille aînée de nos Rois, qui se fera mercredi prochain aux Mathurins. Son corps sera ensuite transféré aus Jésuites, où il reposera jusqu'à la résurrection du bon sens.

M. l'abbé de Rohan Soubize Ventadour<sup>75</sup> conduira le deuil et prononcera l'oraison funèbre comme héritier par confiscation des biens de a dite Dame. La Compagnie si trouvera s'il luy plaît, un requiescat in pace.

J'ai moi-même dans mes cartons l'un de ces billets d'enterrement pour rire, que j'ai naguère imprimé : il s'agit d'un enterrement de vie de garçon.

Mais à côté de ces pastiches irrespectueux, il y a les invitations réelles dont certaines sont bien curieusement rédigées. En voici une vraiment cocasse :

« M

Madame veuve Lafond Duquaire, Mademoiselle Adèle sa fille, M. Malachard aîné, son gendre, et Mademoiselle Gladie Malachard, tous 4 résidant au bourg de Villié, ont la douleur de vous annoncer la mort horrible et épouvantable éprouvée par Madame Malachard, fille et sœur des deux premières, femme du troisième et mère de la quatrième, ainsi que de M. Malachard<sup>74</sup>, de Morgon, frère de celui du bourg, qui tous deux ont été, la nuit du 29 octobre, reculé par leur cheval dans le précipice d'une rivière.

Priez pour eux et pour Monsieur Malachard, du bourg de Villié, qui, quoi qu'avec eux, n'a pas subi leur destinée... il est inconsolable.

Villie, le 3 novembre 1840 ». (Collection Malachard, à Régnie).

On pourrait méditer longuement sur un pareil document ; sur la présence qui y est minutieusement observée ; sur l'intensité de la douleur que cette lettre exprime, et surtout sur le curieux caractère qu'y prend l'expression de cet intense chagrin à toute une muette analyse de sentiments humains.

Disons en passant, d'après Jules Pellisson (*Vieux Papier*, 1902, 518), que « dans beaucoup d'arrondissements (de l'ouest et du sud-ouest de la France), les invitations étaient encore verbales il y a cent ans (1850) : « une femme vêtue de noir, dit-il, allait de maison en maison pour inviter aux obsèques » ; on l'appelait toujours la plieuse des morts », ou bien on comptait sur la rumeur publique, « qui se chargeait de répandre la nouvelle du décès ».

Dès les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, on s'avisa du billet mixte, c'est-à-dire en passe-partout ; j'ai montré plusieurs de ces billets dans *l'Histoire de l'Imprimerie par l'Image*, au tome IV ; le *Vieux Papier* en reproduit lui-même deux autres, émanant de la région bordelaise, dans son numéro du 1<sup>er</sup> septembre 1912. J. Pellisson en avait montré un, également de Bordeaux, dans le numéro de la même revue du 1<sup>er</sup> septembre 1902. D'ailleurs, celui-ci nous apprend que « à Bordeaux, les invitations se font dans la classe aisée par la voie des journaux, et chez les artisans par passe-partout » ; il croit cet usage « absolument moderne » et laisse entendre qu'il serait « pratique de communautés religieuses ».

## LEUR FORMAT

Comme son libellé, la grandeur du billet de mort varie à l'infini, aucune prescription légale n'en ayant jamais limité le format : j'en ai dans mes portefeuilles qui n'ont que quelques centimètres, d'autres qui atteignent presque la taille d'un colombier (36/80).

Apparus au « dix-septième siècle dans le petit module 17/18, qui est celui du faire-part de Théodore de Bèze<sup>39</sup> ; passés avec celui du docteur Martin au format 12/18, et avec celui de Le Nain<sup>40</sup> à 9/18, les billets d'enterrement désormais, s'immobilisèrent ainsi pendant de nombreuses années.

On connaît celui du service pour le décès du cardinal de Richelieu, qui était ainsi conçu :

« Nobles et devotes personnes, priez pour l'ame de tres haut, tres puissant, tres vertueux Illustrissime et Eminentissime seigneur Monseigneur Armand Jean du Plassis cardinal de Richelieu, duc, Pair, Grand Maistre et Intendant de la Navigation et du Commerce de France, l'un des Prélats et Commandeurs de l'Ordre du Saint-Esprit, Chef du Conseil et principal Ministre de l'Etat du roi, pour l'âme duquel se feront les services et prières de l'Eglise de Paris ».

(Cf. *l'Intermédiaire des Imprimeurs*, 15 juillet 1888).

Il devait mesurer environ 16 sur 25.

Dès lors, le branle était donné, et c'est sur ce modèle qui ne dépassait guère le format d'un in-8° raisin, que furent publiés les billets pendant tout le XVII<sup>e</sup> siècle.

Mais peu à peu, ces placards grandirent, grandirent, et l'on en vit bientôt, je l'ai dit, dont les dimensions atteignirent et dépassèrent même le format d'un in-plano colombier (36/80).

Ces placards, d'ailleurs, n'étaient pas tous portés à domicile ; un certain nombre devaient être apposés aux carrefours, sur les portes des églises et des temples où allaient se dérouler les cérémonies religieuses, ou sur celles des maisons mortuaires, ainsi que cela se passe encore dans divers pays, et cette destination explique leur format d'allure anormale.

D'ailleurs, il semble que cette coutume d'apparence somptuaire ait alarmé les « très grands » : quand mourut Louis XV en 1774, la lettre par laquelle les procureurs du roi annoncèrent son décès aux prêtres, aux aumôniers, aux administrateurs, à tous ceux qui disposaient de jeux campanaires, sont de la plus grande simplicité.

Cependant, le billet d'invitation au service funèbre célébré dans l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste de Dunkerque le 19 avril 1814, pour le repos de l'âme du roi Louis XVI et de Marie-Antoinette est revenu, si non à un grand format (il n'a que 18/26 centimètres), mais à une très sobre ornementation de vignettes typographiques.

Les grands billets subsistèrent jusque vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

À Lille, où « ils commencèrent à battre en retraite devant le papier bordé de deuil », au commencement du Second Empire, et disparurent après 1900.

À Verdun, paraît-il, « on en faisait encore deux ou trois fois l'an, (à cette époque), pour des ecclésiastiques ou de vieilles familles » ; mais les grands placards subsistèrent surtout « dans quelques villes (du nord) de la France et en Belgique ».

## LEUR ORNEMENTATION

*L'ornementation du billet de décès* est très variable et très différente d'un faire-part à l'autre.

Il semble qu'au début, l'idée ne soit point venue de concevoir pour cet imprimé macabre, une décoration quelconque : le billet de décès du huguenot Théodore de Bèze ne porte qu'un bandeau d'arabesques ; celui du docteur Martin est absolument nu.

Cent ans plus tard (1713) celui de Moraré, marchand et bourgeois de Paris, tient en quelque sorte le milieu entre les deux précédents : dépourvu de bandeau, il porte seulement la lettre V, devenue déjà traditionnelle, ornée de personnages et de larmes ; elle est fort grande eu égard à l'importance du texte. Le billet se termine par la curieuse formule « Les dames s'y trouveront s'il leur plaist », et l'invocation *Requiescat in pace*.

La décoration de la lettre V, initiale, qui semble dater du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, était invraisemblablement variée : squelette avec sa faux, tibias entrecroisés, pelle du fossoyeur, larmes, sablier, urnes funéraires, angelots pleureurs, tout le symbolisme exacerbé des solennités funéraires, jusqu'à la clochette évoquant les anciens crieurs des morts. Quant à celle de la bordure qui, depuis le milieu du dix-septième siècle, entoure le billet, elle ne manque pas non plus de diversité ; tantôt c'est un encadrement en quatre pièces, tantôt, un cadre fait d'un seul morceau, tantôt encore une bordure de vignettes typographiques plus ou moins bien agencées, tantôt une magnifique « cathédrale » somptueusement accostée d'imposantes cariatides, tantôt, enfin, un simple cadre noir aux angles arrondis, préluant fâcheusement aux horreurs de 1840 et en donnant, peut-être, l'idée.

Aussitôt que l'usage en fut bien établi, le V initial orné ne quitta plus le billet de mort et y prit parfois des proportions gigantesques. Le plus souvent il était anonyme, mais certains graveurs de bois de l'extrême-fin du dix-huitième siècle : Bougon<sup>76</sup>, Du Rouchail<sup>77</sup>, Lacoste<sup>78</sup>, Godard<sup>79</sup>, ne dédaignèrent point de signer leurs petites planches jolies.

Il semble qu'à l'aurore du Romantisme on ait renoncé à cette décoration ; la lettre V, en effet, déserte la place qu'elle occupait au départ de la formule *Vous êtes prié...* pour être reportée,

isolée, en tête du billet, où elle n'avait vraiment que faire. Puis, vers 1820, elle est remplacée par une lettre M cérémonieuse, ou par un M double.

\*\*\*

Et c'est maintenant que va intervenir la question du caractère psychologique de la moderne lettre de part, du cachet de deuil et d'intense douleur que l'on a cru lui donner en l'entourant de la fameuse bordure noire qu'inventa, hélas, un lyonnais.

On sait, en effet –si j'étais bien sûr qu'on le sût, je n'en parlerais pas-, on sait *peut-être* que l'élégante bordure noire des « lettres de mort » est invention lyonnaise ; je pourrais même dire le nom de l'homme de goût à qui vint un jour, vers 1840 dit-on, cette idée de génie.

Que pareille mode ait « pris », c'est tout naturel, en pleine époque romantique ; qu'elle ait « tenu » pendant plus d'un siècle, qu'elle se soit si fortement enracinée, même parmi les gens de culture artistique, c'est proprement inimaginable, et il faut nécessairement attribuer au mauvais goût de notre époque une coutume dont le moindre sens de l'élégance devrait suffire à faire justice. Toutefois, cette bordure de la lettre de mort n'est vraiment insupportable que lorsqu'elle est exagérément large, ainsi qu'on le fait pour le « grand deuil » -comme s'il pouvait y avoir de petit ou de demi-deuil- ; si cette bordure est fort étroite, il s'en faut qu'elle soit désagréable.

Non seulement, d'ailleurs, l'ample bordure noire tint, mais, il y a quelque trente ans, des industriels, lyonnais aussi, Dieu me pardonne ! plus géniaux encore que l'homme de 1840, agréèrent le deuilage d'un délicieux crépage ; mais cette trouvaille-là ne « tint pas ».

D'autres encadrent leurs regrets éternels d'une bordure mi-partie, noir brillant et noir mat, qui exprime une bien plus grande douleur ! Cette mode-là, non plus, semble n'avoir pas « tenu ».

Aujourd'hui, dans notre vieux pays de France, mais particulièrement dans notre Lyon traditionnaliste et farouchement routinier, rares sont ceux qui consentiraient à bannir cette bordure noire dont la largeur symbolise si élégamment la douleur et en mesure mathématiquement l'intensité : que dirait-on ? disent-ils.

Cette coutume du deuil dosé a gagné l'Italie voisine, où l'on a introduit un tantinet de fantaisie : la bordure y est parfois à double filet de largeur inégale, ou bien celle-ci est tirée en violet et semée de grosses fleurs de pensées blanches et mélancoliques. Et nos voisins ne manquent jamais d'affirmer que le défunt, trépassé à telle heure, *doppo longa malattia sopportata con esemplare rassegnazione*, ce qui pourrait bien n'être point toujours vrai. D'autres billets de mort donnent de curieux détails sur le défunt, sur son caractère et parfois « sur la maladie dont il est mort ». Ainsi, M. Bertarelli<sup>139</sup>, de qui la collection est considérable, possède le faire-part du décès du célèbre imprimeur Bodoni, qui y mourut le 30 novembre 1813, billet qui est conçu :

Jean-Baptiste Bodoni <sup>138</sup>, adjoint à la mairie de Parme et chevalier de l'Ordre Impérial de la Réunion, atteint d'une violente maladie catarrhale, mêlée de goutte, a succombé à ses attaques le 30 novembre dernier, à sept heures et demie du matin.

Sa veuve a l'honneur de vous faire part de cette perte irréparable pour elle et pour l'art typographique.

(*Vieux Papier*, 1<sup>er</sup> mars 1907, 107, traduction de l'italien).

On rencontre aussi cette précision sur certaines lettres de mort françaises, notamment sur celle d'Augereau, duc de Castiglione.

## LEUR FORME MODERNE

Vers 1732, l'invitation aux messes pour le repos de l'âme de Magdelaine Brochant, épouse de Messire Claude Camusat, seigneur de la baronnie de Tooni, conseiller du roi, est absolument nue et porte seulement une grand lettre M très simple en tête. Cet exemple est trop prématuré pour que l'on puisse supposer qu'il fut le précurseur de la sobriété actuelle des lettres de part mortuaires : pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, celles-ci continuèrent à grandir et à recevoir une ornementation.

Quand vint le XIX<sup>e</sup>, et surtout au commencement de ce siècle, à l'époque pompeuse du Consulat et du Premier Empire, on orna les lettres de part de cadres plus ou moins symboliques, de pleureuses, de chiens hurlant à la mort, de grands catafalques somptueusement drapés, et de cent autres sujets d'un sentimentalisme béat.

Vers le milieu du siècle, le billet d'enterrement qui ne s'était pas beaucoup modifié jusque-là, devait subir, tout au moins dans la plus grande partie de la France, une transformation capitale. Dès l'époque de la Monarchie de Juillet, il prit l'aspect d'une feuille de format commercial (21x27), simple ou double, dont la page 1 portait le texte de la lettre, et la page 2 –ou la 4- l'adresse du destinataire, conservant tout au début un cadre plus ou moins solennel. Mais bientôt celui-ci disparut, et l'on n'y vit plus qu'une grande lettre-vedette M, généralement chargée d'une croix, et qui précédait l'avis du décès ; parfois aussi, et notamment dans le Midi de la France, cette lettre, délicieuse petite gravure sur bois, était entourée d'allégories (Cf. *Intermédiaire des Imprimeurs*, 15 juillet 1888).

Paris, d'ordinaire, a su conserver la formule ancienne : *Vous êtes prié d'assister aux convois, service et enterrement de...*, rejetant vers la fin la stupide nomenclature de la famille du défunt : « De la part... ».

En Angleterre, il semble que le billet d'enterrement soit une estampe aménagée en passe-partout. « L'espace, écrit H. Vivarez, y était très limité, et l'on peut en conclure que l'usage était alors de réduire au minimum les renseignements que l'on y devait inscrire. On n'y voyait certainement pas les séries généalogiques et les titres honorifiques qui s'étalent aujourd'hui sur les nôtres. La communication qui était faite au public par cette « part » était impersonnelle et la désignation du défunt des plus sommaire ».

Le document que nous montre le *Vieux Papier*, surmonté de l'inscription « Funeral Ticket », est une véritable petite estampe, gravée en 1809 par Cook d'après Hogarth<sup>122</sup> ; elle représente un cortège funéraire s'apprêtant à pénétrer dans un temple, image très réaliste d'où tout symbolisme me semble volontairement exclu.

Dans ce pays, on est allé beaucoup plus loin encore : il fut un temps, on pensa à « établir un timbre de deuil, noir ou bordé de noir, pour servir à l'affranchissement des lettres de faire-part de décès » : c'était presque aussi cocasse que notre bordure noire ! Nous ne savons plus porter avec convenance le deuil de nos parents, disait Monselet !

Plus tard, des vieillards périgourdiens à qui Jules Pellisson demandait leur sentiment sur l'austère bordure de mort, lui répondaient : « A quoi bon ce papier à lettre de deuil ? Que prouve cette bordure noire sur les lettres de part ? Autrefois, on ne connaissait pas tout cela et les regrets n'en étaient pas moins sincères ».

Quant aux autres pays d'Europe, la variété de leurs faire-part est grande.

En Espagne, la lettre de mort est parfois plus grande que la nôtre, la bordure noire en est fort large, moirée souvent et ornée de croix aux quatre angles. Mais dans ce pays où la couleur ne perd jamais ses droits, on y supplée dans les imprimés funéraires en multipliant les filets et leurs tons en noir et en argent. La collection Elie Léon-Dufour<sup>140</sup> contient entre autres un billet espagnol imprimé en or sur papier noir (Madame Juana Alcade de Graells).

En Belgique, le billet de décès est généralement enfermé dans un large cadre noir, doublé parfois d'un étroit filet, entourant un texte assez semblable à celui que nous utilisons en France.

En Allemagne, c'est une courte carte oblongue, en largeur, entourée aussi d'un cadre noir plus ou moins large, simple ou double.

Dans l'Europe centrale, même dispositions.

En Russie, la carte est habituellement en hauteur et porte le plus souvent une vignette funéraire.

Parmi les innombrables billets d'enterrement et de services reproduits dans les publications, signalons l'invitation au service commémoratif célébré à la mémoire de la famille de Lorraine. Cette invitation, remarquable par sa sobriété, était une sorte de passe-partout par laquelle l'aumônier et les membres de la Commission administrative de la chapelle ducal invitaient à une cérémonie funèbre qui avait lieu chaque année au mois de novembre dans l'église des Cordeliers, invitation dans laquelle la date seule était inscrite à la main, l'heure de dix du matin étant de tradition.

Remarquons en passant que, notamment pendant la guerre de 1914, on a fait des billets d'enterrement collectifs : le *Vieux Papier*, dans son numéro de janvier 1916, p. 396, reproduit l'un de ces billets, invitant aux funérailles de douze victimes de l'attaque du mercredi 30 décembre 1914, sur Dunkerque.

## LES MEMENTO ET BILLETS DE SERVICES

Au billet d'enterrement se rattachent étroitement non seulement ces invitations aux services ultérieurs, mais encore les memento dont l'origine remonterait au XVII<sup>e</sup> siècle, et qui semblent avoir été jusque-là presque exclusivement en usage dans les communautés religieuses. Cependant, ces images des morts, destinées à prendre place dans les communautés religieuses, paraissent s'être propagées dans le monde laïc seulement à l'époque qui précède le Second Empire et même à celle de la Troisième République. C'est un petit cartonnet, généralement imprimé sur un seul feuillet, contenant, le plus souvent, en phototypie, un portrait du défunt, et les quelques prières qui, soi-disant, lui étaient personnelles, ou des versets de l'Écriture.

Les memento, dont le format varie de celui des paroissiens à la grandeur lilliputienne de 5x9 centimètres, sont le plus souvent personnels ; on a cité cependant le memento collectif des victimes de l'incendie du Bazar de la Charité, à Paris, du mois de mai 1897. Ils ont de deux à quatre pages, portent ou non le portrait du défunt, sont en passe-partout ou entièrement imprimés, ce qui signifie que la variété en est trop grande pour qu'il en soit fait une description générale et définitive.

Certains memento sont de grand format : celui que le graveur Lale consacra en 1824 à la mémoire de sa femme, Jeanne Victoire Lacroix (*Vieux Papier*, 1<sup>er</sup> mars 1910) mesure 25x34 centimètres : c'est un véritable placard ; il est fort beau.

On a rapproché des memento, les ex-libris « demandant des prières pour le possesseur du livre » : F. Franciscus Martin,/Docteur Theologues Pa-/risiënsis comparavit./oratur pro eo. C'est peut-être aller bien loin.

« Le billet d'anniversaire est d'institution ancienne » a écrit Pellisson ; « il était de format beaucoup plus petit que celui des billets d'enterrement ». Mais il ne faut pas oublier que le format de ces sortes d'imprimés est, comme pour tout ce qui n'est pas rigoureusement réglementé, question de convenance personnelle : j'ai dans mes collections, même parmi des documents contemporains et de même nature, un mélange singulier des formats les plus divers. En tous cas, leurs dimensions réduites s'expliquent fort bien par le fait qu'ils n'étaient pas, eux, destinés à l'affichage comme les billets d'enterrement.

Le billet de quarantaine ou *bout-de-l'an* ressemblait au précédent. L'un et l'autre étaient, ou non, illustrés de motifs funéraires ; il date, semble-t-il, du début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## BILLETS DE FAIRE-PART DE LA MORT D'ANIMAUX DOMESTIQUES

Je n'ai pas été du tout surpris de lire ce titre dans le numéro 70 du *Vieux Papier* ; les animaux ont tout au moins une qualité capitale : ils ne parlent pas, du moins par leur bouche ; quant aux yeux, c'est autre chose, mais je n'en suis point incommodé !

Donc, on a éprouvé le besoin de faire connaître à certains amis la perte douloureuse que l'on avait faite qui, d'un chien, qui d'un beau chat, qui d'un perroquet : c'est là un sentiment qui honore l'annonceur : « pendant de longues années, un chien, un chat nous ont charmé par leur intelligence et leur gentillesse ; ils n'ont pas laissé passer un jour sans nous prodiguer leurs caresses..., comment pourrions-nous les voir disparaître sans en être affligé ! ». Mon chien me lèche les mains quand ces mains le frappent, et ses yeux fâchés me reprochent ma brutalité ; les larmes m'en viennent aux yeux : comment voulez-vous que je voie sans tristesse le moment où il faudra m'en séparer ?

Seulement, je désapprouve tout à fait le sentiment qui a dicté le faire-part que voici :

M. Bil, M. Ali, M. Trinn, M. Bibi et Mlle Follette ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire dans la personne de Mme Minette, leur mère, décédée à Castres le 10 juillet à 6 heures ½ du soir, âgée de 4 ans, 6 mois et 10 jours. Une larme à sa mémoire !!! Castres le 11 juillet 1856. N.B. On ne reçoit pas

On ne doit pas se moquer ainsi des morts, fussent-ils des animaux : ceux-ci ont, comme les humains, droit au respect des humains ! Je plains ceux qui l'ont oublié.

## LE BILLET D'ORDINATION ET DE PRISE DE VOILE, OU « PROFESSION »

Ces sortes d'invitation existaient déjà au début du dix-huitième siècle et sans doute à la fin du dix-septième ; j'ai sous les yeux l'invitation faite pour le 22 juillet 1720, par Mademoiselle Cournault-Fourneret, d'assister à la cérémonie de sa profession : c'est un petit feuillet simple, de 18 centimètres sur 14, de la collection Charles Guillermain ; son texte est enfermé dans une bordure de vignettes typographiques disposées sans aucun souci apparent de placement rationnel.

Il serait intéressant de rechercher ces papiers, dont la revue le *Vieux Papier* a donné deux spécimens dans ses numéros d'octobre 1925 et janvier 1927 : le premier, « le plus ancien (qui ait été) rencontré » est du mois de mai 1680 ; l'autre de février 1729.

(image manquante)

## LE FACTUM

Bertrand-Quinquet est le seul qui ait parlé de cet imprimé, on a vu plus haut en quels termes (voir p...).

Le factum, mot que l'on prononçait autrefois *facton*, est surtout un imprimé du dix-huitième siècle. C'était « un mémoire contenant l'exposé d'une affaire contentieuse ou d'un procès, et par extension, tout écrit publié dans un but d'attaque ou de défense ».

Suivant Loysel, « le premier factum imprimé fut fait sous Henri II contre le président Lemaître<sup>81</sup>, par Delavigne, son gendre ».

« Les factums littéraires les plus célèbres, dit A. R. dans *l'Encyclopédie du XIX<sup>e</sup> siècle*, sont ceux que Furetière<sup>80</sup> publia contre l'Académie Française, lorsqu'il fut exclu de ce corps ; il sut mettre les rieurs de son côté.

« Les affaires du jansénisme firent éclore, dit A. R., des centaines de factums ; il e fut de même de la fameuse querelle qui eut lieu de 1730 à 1750 entre la Faculté de médecine et les chirurgiens de Paris. Ceux que, sous le titre de *Sauce Robert*, le savant curé Thiers<sup>82</sup> publia contre Robert l'archidiacre de Chartres, sont recherchés comme des curiosités bibliographiques ; on peut en dire autant de ceux que Saurin<sup>83</sup> écrivit contre J. B. Rousseau<sup>84</sup>, à propos de la scandaleuse *affaire des couplets*, et dont Voltaire disait qu'il ne croyait pas qu'il y eût aucun ouvrage de cette nature qui fût plus adroit, et plus véritablement éloquent.

« On peut aussi ranger parmi les factums, achève-t-il, les curieux et savants mémoires que publia Luneau de Boisjermain<sup>85</sup>, contre les éditeurs de *l'Encyclopédie du dix-huitième siècle* ; les spirituels mémoires de Beaumarchais<sup>117</sup>, et les diverses brochures auxquelles donna lieu, à une époque plus récente, la publication des *Pastorales* de Longus<sup>86</sup>, par P.-L. Courier<sup>87</sup>, et la comédie des *Deux gendres*, de M. Étienne ».

## LE BILLET DE LOGEMENT

Le logement des gens de guerre « était autrefois (et naguère encore) une grosse question pour les échevinages » et les municipalités, il était aussi une grosse charge pour les particuliers qui étaient l'objet de cet « honneur ». Chacun s'ingéniait pour échapper à cette prestation onéreuse, dont les fonctionnaires, qui eussent dû les premiers, semble-t-il, en être gratifiés, étaient dispensés.

Les officiers, sous-officiers et soldats recevaient des autorités locales des billets qui leur permettaient de se présenter dans les familles et d'y requérir un gîte, et avec le gîte, bon souper, si non... le reste.

Ce « modèle » a motivé un article de Jules Péliçon dans la mine véritable de documents qu'est le *Vieux Papier*, « Un billet de Logement en 1790 » (1<sup>er</sup> novembre 1905, 376).

Voici l'un de ces documents :

(image manquante)

Et voici le libellé d'un autre :

Premier Arrondissement (de Dijon), rue St-Etienne. M. Gaulot notaire Logera et nourrira, à la forme de la loi, pendant.... Jours. Deux Militaires du régiment de Grenadiers hongrois, arrivés à Dijon le 28 7<sup>bre</sup> 1815. D<sup>t</sup> forcé.

Ces billets de logement « sont rares, dit Jules Pellisson, surtout lorsqu'ils concernent des troupes d'élite », par exemple le Régiment de Gardes françaises, dont il reproduit de beaux spécimens.

## LA CARTE D'ÉLECTEUR

« C'est de la Révolution que date la grande poussée électorale ».

Tout Français âgé de 21 ans est électeur ; tout électeur âgé de 25 ans est éligible ; tels sont les principes.

L'élection a pour base la population ;

Le suffrage est direct et universel ;

Le scrutin est secret ;

L'élection des représentants se fait par département et au scrutin de liste ;

Les électeurs votent au chef-lieu de canton. Cependant, le canton peut, en raison des circonstances locales, être divisé en plusieurs circonscriptions.

Le vote se fait au bulletin secret que les bureaux de vote, ou, plutôt des émissaires des candidats placés aux alentours des bureaux, remettent aux électeurs.

Ces bulletins portent tous les noms de la liste électorale. L'électeur, s'il entend ne point porter ses suffrages sur la liste intégrale, y raye ostensiblement les noms des candidats qu'il considère comme indésirables, et va ensuite présenter sa carte d'électeur au bureau de vote et déposer son bulletin dans l'urne électorale.

Cette carte d'électeur était autrefois fort grande ; j'en ai une sous les yeux datée de 1818, au nom de Michel André Montgolfier, qui m'a été communiquée par mon ami Philippe Burnat<sup>88</sup>, de qui le père avait succédé médiatement à Montgolfier<sup>89</sup>. C'est un feuillet de 22x28 centimètres dont voici le fac-similé réduit

(image manquante)

On en trouvera six reproductions dans le Bulletin du *Vieux Papier*, de 1906, page 249 et suivantes, et une fort intéressante notice d'Henry Vivarez, sur les documents électoraux.

## LE BULLETIN DE VOTE

La carte d'électeur ne va pas sans le bulletin de vote.

Celui-ci est, de par sa nature, infiniment fugace ; il est peu conservé dans les collections : voici pourtant, à titre de curiosité, celui qui fut édité en 1848, à l'occasion de l'élection du président de la République ; il est reproduit dans le Vieux Papier du 1<sup>er</sup> mars 1913.

## CARTE DE SERGENT RECRUTEUR

*Si vis pacem, parabellum*, disaient sagement les Romains.

En France, avant la loi du 19 fructidor an VI (5 septembre 1797), qui institua la conscription, on se préparait à la guerre par le recrutement libre : des sergents recruteurs, postés dans les estaminets de leur quartier, procédaient par des moyens plus ou moins délicats, à l'embauche des jeunes recrues, qui ne tardaient point, en général, à regretter leur confiance intéressée, provoquée par l'appât de récompenses pécuniaires.

Ces recruteurs s'annonçaient par des cartes imprimées dont voici un spécimen :

(image manquante)

Mais certains dignitaires ne craignaient point de s'abaisser à la besogne douteuse de recruter : le *Vieux Papier* a donné dans son numéro du 1<sup>er</sup> novembre 1913, la carte par laquelle le maire de la petite ville de Houdan proposait des engagements pour le corps royal de l'Artillerie.

## L'EX-LIBRIS

L'ex-libris est né de ce besoin qu'éprouve le possesseur d'un livre de le soustraire au danger qu'il ne s'égare ou qu'il lui soit soustrait. On a inventé pour cela une étiquette que l'on colle habituellement à l'intérieur du premier plat du livre ainsi protégé.

« Ex-libris » est un mot moderne (*ca* 1870), qui désigne une chose fort ancienne. Cette étiquette, dit-on, existait déjà dans l'Antiquité : « le plus ancien ex-libris qui soit connu est, dit-on encore, celui d'Aménophis III, qui vivait quelque 1600 ans avant Jésus-Christ. Cet ex-libris se présentait sous la forme « d'une petite plaque en une sorte de faïence suscrite en bleu pâle », et qui « se trouvait fixée sur une boîte à papyrus » : cette plaque est aujourd'hui à Londres, au *British Museum*.

Plus tard, l'ex-libris prit une tout autre forme : tout d'abord manuscrit, il servit au XIV<sup>e</sup> siècle à Charles V (1364-1380) pour timbrer les livres de la Bibliothèque Royale, qu'il venait de fonder : « *Ceste bible est à nous, Charles, le V<sup>e</sup> de notre nom, Roy de France, et en II volumes, et la fisme faire et parfaire... Charles* » (H. de Caruel).

La Renaissance, dit cet auteur, « marque le retour aux symboles antiques : tous les intellectuels, y compris les sommités de l'Église, paganisèrent à l'envi ; l'Italie abonde en *imprese*. En France, Louis XII eut son porc'épic, François I<sup>er</sup> sa salamandre, Louis XIV son soleil. L'Allemagne gardait et garde encore ses armoiries médiévales. Les plus anciens types d'ex-libris, multipliés sur le papier au moyen de l'impression mécanique, sont originaires de l'Allemagne du sud, mettant à profit l'invention de l'imprimerie : la petite étiquette historique

est née à Nuremberg en 1511 : c'est un ex-libris de Bilibald Pirkeimer<sup>141</sup>, historien et philologue allemand de cette ville, et qui est attribué à Albert Dürer<sup>142</sup> » (Cf. AUDIN, *l'Imprimerie par l'Image* ; Paris, 1929, IV).

Depuis que cet historien tudesque eut l'heureuse inspiration, mais combien imprudente, de dédier ainsi ses livres à ses amis, la formule charmante dont il s'est servi a fait le tour du monde, en passant par la bibliothèque du fastueux Jean Grolier<sup>143</sup> de Lyon : *Io Grolierii et amicorum*.

(image manquante)

En France, l'ex-libris imprimé apparaît dès la fin du quinzième siècle : c'est dit M. Saffray<sup>106</sup>, celui du cardinal de Tournon<sup>90</sup>.

Puis, il faut arriver en plein seizième siècle –mais les ex-libris de cette époque sont très rares– pour trouver de nouvelles pièces, en particulier la marque armoriée de François de La Rochefoucauld-Randan, abbé de Tournus, qui date de la fin du seizième siècle. Le plus ancien que l'on connût au début de ce siècle est « celui de Jean Bertrand, de Périgueux, qui date de 1529 », puis vient « celui de Désiré Buffet, Carme de Dijon en 1569 », puis enfin « celui de Charles d'Ailleboust, évêque d'Autun en 1574 ».

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les ex-libris se multiplient : on a cité ceux de Claude Sarragoz, gouverneur de Besançon vers 1630, que grava P. Delaysi, et d'Isaac Turrel, trésorier de France, image parlante représentant une tour soutenue par deux lions rampants.

Cent ans plus tard, les petits maîtres du dix-huitième siècle se sont emparés de l'ex-libris ; ils se passionnent pour ces petites vignettes charmantes : Moreau le Jeune, Gravelot, Nicolas Cochin, Boucher, Augustin de Saint-Aubin, Choffard, Fessard et bien d'autres « laissent de véritables petits chefs-d'œuvre de grâce et de bon goût ».

Puis vient la Révolution, qui proscriit les signes héraldiques : on n'utilisera plus désormais que les emblèmes sévères de la sévère période de révolutionnaires, et un peu plus tard les « antiquailles » gréco-romaines de l'Empire.

Avec la Restauration et le Romantisme, toutes ces réminiscences disparaissent : « plus de palais pompéiens, écrit de Caruel, plus de colonnes romaines », plus de davideries, mais « des architectures et des ruines médiévales, des guivres et des cathédrales, des dragons et des hippogriffes... ».

\*\*\*

Les ex-libris modernes et contemporains ont été rangés en quatre catégories :

1. L'inscription manuscrite sur le premier plat intérieur du livre, celui dont fait usage l'écolier pour sa bibliothèque scolaire : il s'en trouve de bien curieux ;
2. « Les étiquettes, manuscrites ou imprimées, ne comportant qu'une ou plusieurs lignes, souvent insérées dans un cartouche banal ou passe-partout » ;
3. Les ex-libris « qui reproduisent un dessin en gravure ou en photogravure... » ;
4. Les ex-libris économiques : bande de journal, timbres secs ou humides, etc.

Celui qui nous décrit ces documents, oublie de nous dire qu'il y a encore de nos jours des gens fortunés dont l'ex-libris représente les fastueux emblèmes des régimes déchus, héraldiques ou orgueilleusement bourgeois.

Jusque-là, l'ex-libris était gravé, au burin ou à l'eau-forte ; un peu plus tard, il fut lithographié.

Après l'invention de la photogravure, il entra de plus en plus dans le giron typographique, soit qu'il émane de la gouge du graveur sur bois, soit que, plus modestement, il ait été démocratiquement gravé par le clicheur. Mais l'ex-libris gravé sur cuivre n'abandonne nullement ses droits séculaires ; les noms de Bracquemond<sup>150</sup>, Giacomelli<sup>151</sup>, Bouvenne<sup>152</sup> les signent à côté de celui du lithographe Chéret<sup>25</sup>.

Il existe des ex-libris cabalistiques dont le déchiffrement est parfois laborieux, et des vignettes maçonniques dont le sens hermétique rebuta à tort les collectionneurs : le docteur Lalande<sup>118</sup> et Adolphe Quenaidit<sup>119</sup> en ont régalié les lecteurs du *Vieux Papier*.

On trouve même fréquemment des ex-libris manuscrits, car tout le monde n'a pas le moyen de faire graver un cuivre, ni même de faire dessiner son ex-libris pour ensuite en confier la reproduction au clicheur.

M. Mautouchet<sup>107</sup> nous a fait connaître quantité de ces marques de possession naïves que l'on rencontre le plus souvent dans les paroissiens communs ou dans les livres de prix (*Bulletin du Vieux Papier*, 1906, 198). Voici la plus touchante : « *J'appartiens à... ; si tenté du démon tu dérobes ce livre, / Apprends que tout fripon est indigne de vivre* ». Et voici sans conteste la plus cocasse, dont chaque vers est mi-parti latin et français : « *Si quis* par aventure / *Inveerit* dans son chemin, / *Reddat mihi* la couverture ; / *manducalimus* un petit pâté ; / *Constabit* un sou marqué.

(image manquante)

On consultera utilement une communication de M. Tausin<sup>108</sup> au *Vieux Papier*, insérée dans son bulletin du 1<sup>er</sup> juillet 1908, p. 518, une autre du docteur Comtesse, du 1<sup>er</sup> juillet 1908, et davantage encore celle de Frédéric Raisin, dans le numéro du 1<sup>er</sup> mai 1909 :

(image manquante)

À l'ex-libris sera attaché l'ex-dono qui, concernant aussi le livre, est en quelque sorte le contraire de l'ex-libris : ce dernier est apposé sur les ouvrages qui entrent dans une bibliothèque, l'ex-dono, sur ceux qui en sortent.

Ceux-ci, par définition, sont assez rares : on reçoit ou acquiert beaucoup plus volontiers les livres que l'on n'en donne. Cependant, M. Henry Vivarez nous a montré plusieurs de ces petites étiquettes, qui sont les témoins de libéralités de ce genre.

Ces papiers datent du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle : il doit en exister de plus anciens, mais je ne m'en suis pas préoccupé. Ils étaient apposés, non en général sur des livres isolés, mais sur des ouvrages en nombre plus ou moins important, légués testamentairement à des particuliers ou à des congrégations :

*Ex-dono D.D. Gasparis, et Antonii Compain Causidicorum Lugdunensium, in gratiam patris sui P. Mathaci Compain<sup>95</sup>, qui hanc S. Iosephi Bibliothecam Posteris Soc. Iesv perficiendam, anno 250. Librarum reditu ad id relicto, Libris tantum modo quotannis emundis Inchoavit, et Valetudinarium extruxit. Anno 1660.*

Mais bien souvent aussi, il s'agissait de livres qu'il est encore « d'usage... chez certaines familles riches, de donner, dans les distributions, des prix, aux élèves les plus méritants ».

Cette coutume est ancienne, témoin cet ex-dono reproduit en 1902 dans le *Vieux Papier* par H. Vivarez :

*Ex Munificencia (sic) Perllvstris, ac nobilissimae Domine Ionnae de Toulon, de saintejalle : et perillustris, ac nobilissimi Domini de Baumes, De Fortia<sup>96</sup> 3<sup>um</sup>\* premium pro amplificatione Henricus Valentin d'human tulit die 9 Septembris anni 1672. Lud. Passim prêt.*

Ce dernier document nous amène aux étiquettes de livres de prix, dont Henry Vivarez a parlé dans le *Vieux Papier* du 1<sup>er</sup> janvier 1907 :

« On les appelle, dit-il, palmarès, ex-dono, certificat de prix », et il questionne : « A quelle époque remontent-ils et quel est le plus ancien palmarès connu ? Question à laquelle il est difficile de répondre.

Cependant, le président du *Vieux Papier* incline à en attribuer l'invention aux Jésuites, « venus en France en 1545 » et fondateurs du fameux Collège de Clermont, devenu le Collège Louis-le-Grand.

Bientôt, après tous les établissements d'éducation possédèrent leur palmarès : H. Vivarez a fait connaître (*Vieux Papier*, 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mars 1907) ceux du Collège d'Harcourt, du Collège de la Marche, du Collège Mazarin et du Collège Louis-le-Grand. « Les certificats de prix des collèges de province, ajoute-t-il, offrent, plus que ceux des collèges de Paris, une variété d'esprit divertissante et instructive », et il nous montre ceux du Collège de Cahors, singuliers avec leurs quatre tours surmontées d'autant de fleurs de lys, celui du Collège de Godrans, à Dijon, ceux du Collège des Bons-Enfants, de Reims (Lycée National).

À l'Esprit<sup>144</sup>, qui a fort bien étudié tous les documents, qu'il appelle certificats de prix, et dont il fixe l'origine au dix-septième siècle (1618), d'après Fournier, en attribue, lui aussi, l'invention aux jésuites et montre les certificats de prix de nombreuses écoles, les uns de simples étiquettes manuscrites (Collège Cardinal-Le-Moine<sup>145</sup>, René Just Haüry<sup>146</sup>, professeur), ou imprimés (École Centrale du Lot) ; d'autres, de mignonnes images surmontant une attestation manuscrite (Collège de Tulle, Ruffin recteur) ; de grands placards (26x34 centimètres), véritables diplômes repliés dans le livre de prix (Collège de Nevers, Bort recteur) ; ou bien encore de somptueuses « cathédrales » encadrant une toute modeste désignation passe-partout (Institution Majorel) ; ou enfin des certificats gravés, renfermés

---

\*Les mentions en romain sont manuscrites dans l'original

dans une couronne symbolique de feuilles de chêne (Institution de M<sup>me</sup> Dupré de Lanneau, à Paris), ou encadrés d'une charmante mais toute simplette bordure de feuillage trilobée (Institution de M<sup>me</sup> Loiseau, à Paris).

Un peu plus tard, Jules Pellisson étudiait sous le titre « Brouilles scolaires » le même sujet et en achevait la mise au point, tout en reproduisant une « Immunité » du Collège royal de Metz (E. Broux ?, censeur), un certificat de l'École Centrale d'Indre-et-Loire (Baillot, secrétaire), un autre des Catéchismes de Notre-Dame du Port (Mouillaud, curé), un billet d'honneur de l'École du Soir des Frères des Écoles chrétiennes de Nantes (frère Xavier, directeur), un certificat de prix de la Pension Lavielle, de Bordeaux, un autre décerné par l'Administration municipale du canton de Beaumont (Dantarac, président), enfin, une mention de la Société pour l'Instruction Élémentaire, de Paris.

Henri Soret<sup>148</sup>, dans son article sur « Louis Auguste Blanqui<sup>147</sup>, écolier », paru dans le *Vieux Papier* du 1<sup>er</sup> novembre 1911, reproduit deux certificats décernés à cet élève, l'un par l'Institution Massin, l'autre par le Collège Royal Charlemagne (Dumay, proviseur).

## LE MENU

Quelle est l'étymologie de ce nom singulier appliqué au programme d'un repas ou d'un banquet ? Je ne sais.

Ce mot de menu avait déjà cours au XVIII<sup>e</sup> siècle, puisque Marmontel<sup>91</sup> s'en servit dans ses *Contes moraux* en 1765 (Littré, *Diction.*). En tout cas, peu d'encyclopédies ni de dictionnaires en font mention.

Ce sont des travaux qui se prêtent admirablement à la fantaisie typographique : « dans un repas, dit-on, le menu doit servir, au même titre que l'argenterie, les fleurs, les cristaux, à l'ornementation de la table ; il doit flatter et réjouir les yeux ».

La forme extérieure, le format, la composition des menus sont innombrables. Il y a d'ailleurs deux sortes de menus : le menu de restaurant, de grand module, banal, souvent entièrement ou seulement en partie, écrit à la main, et le menu privé, gai, coquet, original, souvent orné de dessins originaux au crayon, à la plume ou à l'aquarelle.

La composition typographique des menus est presque uniforme, disposée d'après un axe central, et cette disposition est devenue tellement classique que ce nom a été donné et sert volontiers à toute composition de ce genre : on dispose *en menu*.

On a constitué des collections de menus, que leurs possesseurs aiment à contempler, parce que leur variété est infinie et souvent parce que ces brimborions leur rappellent le souvenir de convives qu'ils ont connus et aimés, et qui ne sont plus.

LE MENU, par M. Thiébaud

(image manquante)

## LES INVITATIONS

La collection en est tellement nombreuse que je renonce à la décrire, même sommairement : on invite à tant de choses !

## LES ASSIGNATS

J'ai parlé de ces papiers monnaie transitoires au volume ..., j'y renvoie et n'y reviendrai pas, mais non sans avoir signalé un Catalogue des Assignats de la Révolution, paru dans le numéro du *Vieux Papier* du 1<sup>er</sup> mai 1901.

(image manquante)

## LE CALENDRIER

Il ne faut pas confondre le calendrier dont je parle ici avec l'Almanach que l'on a étudié dans le huitième volume de cet ouvrage : le calendrier est un petit tableau contenant l'ordre des jours, des semaines, des mois et des fêtes qui « tombent » dans l'année ; l'almanach est un petit livre, commençant, d'ailleurs, généralement par un calendrier, mais dans lequel se trouvait autrefois tout un fatras de « puérités astrologiques » et de récits « plus ou moins fallacieux et ridicules ».

Le calendrier est depuis bien longtemps déjà ce petit tableau que font distribuer à chaque renouvellement de l'année fournisseurs et administrations ; qui nous coûte très cher et nous sert fort peu. Il affecte une multitude de formes les plus diverses, depuis les grands tableaux muraux, diversement divisés, jusqu'aux minuscules brochures de poche, dont quelques-unes sont charmantes et ne nous quittent pas pendant toute une année -, en passant par le petit calendrier reposant sur nos bureaux et qui s'y tient debout par la vertu de mystérieux équilibres.

J'en ai vu et j'en possède de ces petits tableautins que l'on pendait aux murs à l'aide de mignons cordonnets roses : ils sont « passés » aujourd'hui ; le rose est devenu...sale ; le liseré vert qui les borde est devenu jaunâtre ; les vieux saints eux-mêmes qui s'y étaient installés ont dû céder leur place à d'autres saints, usurpateurs et aux noms un tantinet ridicules comme ceux qu'ils ont remplacés : Arcade, Lezin, Méen, Quirin et cent autres.

L'un de ces calendriers, qui date de 1822 : 130 ans bientôt –que c'est vieux pour un petit calendrier ! –mesure 17 centimètres sur 12 ; il est entouré d'une bordure orgueilleusement impériale, malgré le régime *restauré* et ses sévérités implacables ; on le trouvait « à Lyon, chez Ayné frères<sup>22</sup>, libraire, rue St.-Dominique, au N°17 », mais il est imprimé par le très légitimiste Théodore Pitrat<sup>23</sup>, qui demeurait, je crois, rue du Peyrat ; il s'intitule *Almanach de Cabinet pour l'année 1822*.

Un autre, de 1829, qui s'adonne, lui, de belles guirlandes de fleurs de lys –il était temps-, se trouvait chez les mêmes libraires, mais il est imprimé par l'un d'eux, Dominique Laurent Ayné, qui exerçait son industrie dans la rue de l'Archevêché, au numéro 3.

Ces deux petits tableaux, que je tiens de M. Maurice Goutel, avocat à Lyon, descendant des Aynés, sont charmants, sous leur glaçage protecteur et fleurant bon les régimes déchus.

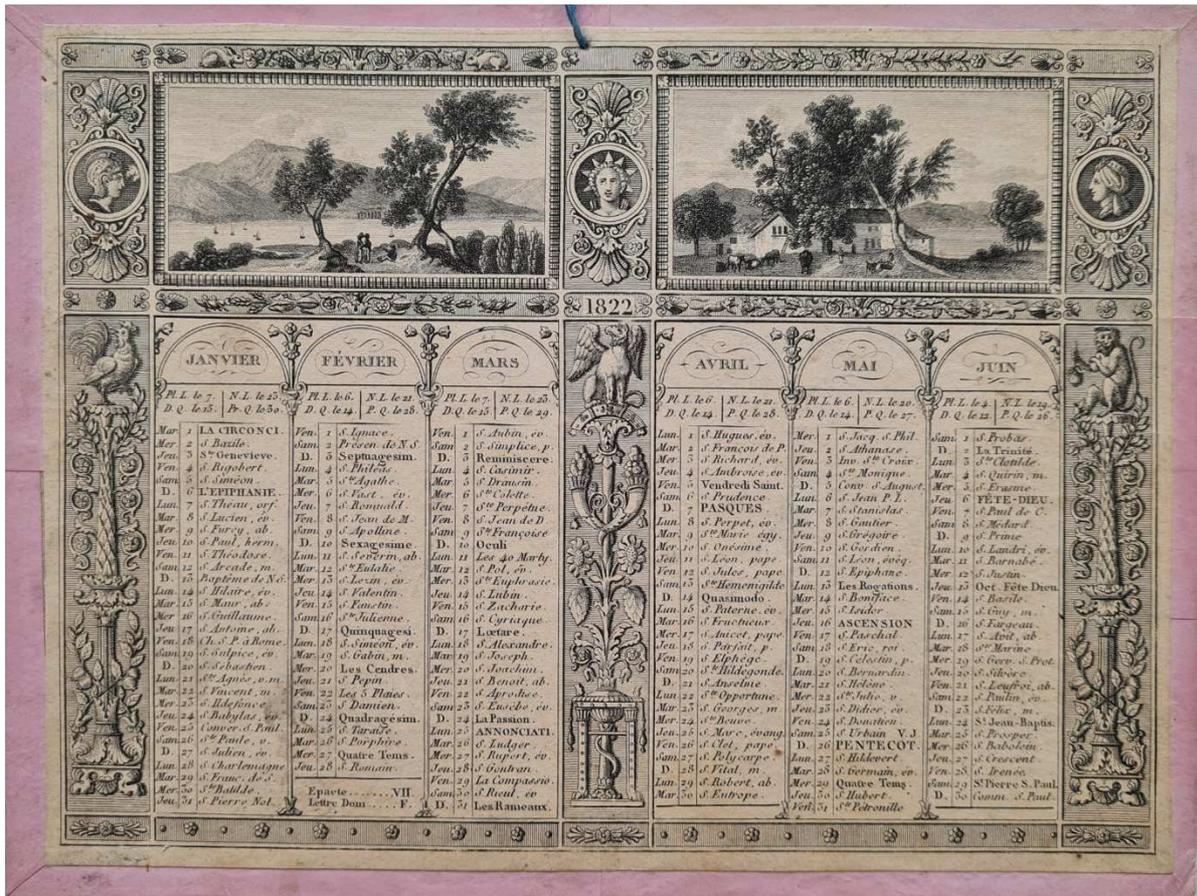


Fig. 10 – Calendrier de 1822

Il existe aussi des Calendriers réclame édités aujourd'hui par la plupart des commerçants, soit sous la forme de tableaux muraux, soit sous celle de petits cartons de bureaux, soit encore sous les espèces de charmants bijoux de poche.

Les premiers calendriers imprimés sont vieux comme l'imprimerie elle-même ; on n'a pas oublié ce calendrier astronomique qui fut l'une des premières impressions de notre génial devancier, Gutenberg ; on n'oublie pas tous ces calendriers qui ornent magnifiquement les premières pages de nos merveilleux livres d'heures, ni les Calendriers des bergers, somptueux dans leur simplicité. Mais, dit Tumbouf<sup>120</sup>, le grand spécialiste actuel de l'étude de ces sortes de documents, « la période la plus brillante pour cet objet fut le XVII<sup>e</sup> siècle » ; dont a parlé Champier dans son bel ouvrage.

Les calendriers républicains, « qu'accompagnait presque toujours à titre de concordance le calendrier grégorien », eurent leurs admirateurs, particulièrement ce Cubières<sup>93</sup> qui inspira à Rivarol<sup>92</sup> une charade scatologique, et qui est peut-être Michel de Cubières, ce Dorat-Cubières qui « parut sur la scène politique pendant la Révolution sans se concilier plus de suffrages que ne lui en ont mérité ses différentes productions ».

Le Calendrier républicain a donné à certains articles parmi lesquels je cite spécialement celui de M. X. Blanchet-Magon de La Lande<sup>110</sup>, paru dans le *Vieux Papier* du 1<sup>er</sup> mai 1904, « Calendrier du Peuple franc », précurseur probable du Calendrier révolutionnaire.

Ce Calendrier du Peuple franc n'était, en effet, autre chose qu'une proposition faite à la Convention d'une véritable anthologie des hommes célèbres et laborieux de l'Antiquité romaine, et du changement des noms des mois et des jours. Mais quelles sottises dans les 224 pages du livre où les auteurs exposent la nécessité urgente de « remplacer les demi-dieux de la Rome chrétienne par de nouveaux saints tirés ou inspirés des héros de (la Rome) antique » !

Ce ne furent pas, cependant, ces manières de génies que voulut, en définitive, honorer notre amusante Convention ; elle préféra aux héros de la Grèce et de Rome nos légumes nationaux, et nous la voyons, en 93, occupée à mettre chaque jour de l'année sous l'égide de l'un d'eux : le septidi de la première décade de vendémiaire, de la carotte ; le tridi de la deuxième décade, du potiron. Ne raillons pas les hommes de 89 : ils ont voulu ainsi honorer les fruits de la Terre, et c'était bien !

\*\*\*

« Un des premiers besoins de la société, dit-on, fut de mesurer le temps » : c'était fonction du calendrier.

\*\*\*

Calendrier, je ne l'apprends à personne, vient du mot latin *calendarium*, qui a été formé de *calendae*, nom que les Romains avaient donné au premier jour de chaque mois. Le 5 – ou le 7, suivant le mois dont il s'agissait- portait le nom de nones ; le 13 – ou le 15-, celui d'ides : en mars, mai, juillet et octobre, en effet, le nones, au lieu d'être le 5, se trouvaient le 7 ; les ides le 15 au lieu du 13.

Dans le calendrier romain, « pour tous les jours compris entre les ides et les nones du mois suivant », c'est-à-dire entre le 13 –ou le 15- et le 5 –ou le 7-, on disait, non pas « tel jour après les ides », mais « tel quantième des calendes, c'est-à-dire « avant les calendes » ; de telle sorte que le 24 janvier, par exemple, au lieu de se trouver le onzième jour « après les ides » de ce mois-là, était le 9 « des calendes » de février, c'est-à-dire le neuvième jour *avant* le 1<sup>er</sup> de ce mois-là.

Les calendriers sont nombreux ; selon « la nature diverse des années dont ils doivent faire connaître les divisions ou les détails », on les divise ainsi :

- *Calendriers scolaires*, ceux qui, « par l'intercalation d'un jour tous les quatre ans, ramènent le commencement de l'année, de manière à avoir une durée de 365 jours un quart ; d'autres disent 365 jours, 5 heures, 49 minutes, 16 secondes : c'est le calendrier julien rectifié, comme nous le verrons plus loin ;
- *Calendriers luni-scolaires*, ceux dont les mois sont réglés par le cours de la lune, « tout en restant scolaires dans leur ensemble » ;
- *Calendriers lunaires*, ceux qui sont réglés uniquement par la marche de la lune, donnant, par conséquent, « une année moyenne de 354 jours, 8 heures environ » ; d'autres disent 354 jours, 49 minutes ;
- *Calendriers vagues*, ceux dont Saint-Martin<sup>51</sup> disait qu'on pourrait les appeler *calendriers civils*, « parce qu'ils ne se rattachent à aucune circonstance prise dans la nature ».

De cette division du temps sont résultés les calendriers si divers dont se sont servis les Égyptiens, les Persans, les Arméniens, les Syriens, les Juifs, les Grecs, les Macédoniens, et enfin les Romains.

Le calendrier romain « se composait de dix mois et commençait en mars » ; il comptait cependant 360 jours, et ses mois avaient une durée très inégale.

Numa<sup>52</sup>, au VII<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, apporta au calendrier romain, dont le nôtre dérive, une modification importante ; l'année fut divisée en douze mois d'une égale durée de 30 jours : mars, avril, mai, juin, quintilis, sextilis, septembre, octobre, novembre, décembre, janvier et février qui était le dernier : *qui se quitur Janum veteris fuit ultimus anni*, dit, en effet, Ovide (*Fast.*, livre II, vers. 49).

Puis, ce fut le désordre dans la division du temps : 190 ans avant Jésus-Christ, affirme Saint-Martin, le 1<sup>er</sup> janvier répondait au 29 août ; vingt ans plus tard, au 15 octobre.

Jules César, maître de Rome, ému d'une telle anarchie, résolut d'y porter remède. Conseillé par Sisigènes<sup>16</sup>, il lui donna l'ordre de « déterminer l'étendue de l'année solaire », de façon à « régler l'année civile », qui prit désormais le nom « d'année julienne ».

Cette nouvelle période « s'ouvrit l'an de Rome 708, 44 ans avant l'ère chrétienne » : pareille de distribution du temps « donnait lieu annuellement à un excédent de 11 minutes neuf secondes sur la véritable année solaire et tropique » ; cela faisait un jour tous les 133 ans, ce qui bientôt parut énorme et inacceptable.

En 1252, « une réunion d'astronomes, convoquée par Alphonse X de Castille », fixa la durée de l'année tropique à 365 jours, 5 heures, 49 minutes, 12 secondes.

Vers le milieu du siècle (1265 *circa*), Roger Bacon<sup>94</sup> proposa formellement au pape Clément IV<sup>62</sup> (Clément de Foulques) de modifier le calendrier.

Avant 1345, Firmin de Belval et Jean des Murs firent au pape Clément VI<sup>63</sup> (Pierre Roger) une proposition semblable.

Le cardinal Pierre d'Ailly<sup>53</sup>, en 1412, présenta au pape Jean XXIII<sup>54</sup> (Balthazar Cossa) un projet de réforme du calendrier, qui fut soumis sans résultat au Concile de Bâle, puis à celui de Constance.

Soixante ans plus tard, Sixte IV<sup>55</sup> (François d'Abescola de la Rovère) revint encore sur cette réforme que lui conseillait Jean Müller<sup>60</sup> ; mais ce dernier mourut presque aussitôt, et tout demeura en l'état.

En 1516, Léon X<sup>56</sup> (Jean de Médicis) reprit le projet, mais sans plus de succès ; il en fut de même, en 1565, au Concile de Trente, où l'affaire avait été évoquée.

Jusqu'au moment où, en 1582, par la bulle *Inter gravissimus*, Grégoire XIII<sup>57</sup> (Hugues Buocompagno), « d'après l'avis de Clavius<sup>58</sup> » et de Cioconius<sup>65</sup>, prescrivit que le 5 octobre lors prochain fût daté le 15, l'erreur commise par Sosigènes dans l'établissement du calendrier césarien étant à ce moment-là de dix jours.

La réforme grégorienne, partie, donc du 15 octobre 1582 et qui fut réalisée par les frères Lilio<sup>64</sup>, consista « à retrancher à l'avenir trois bissextiles tous les 400 ans, en ne considérant comme telles que les premières années des siècles dont le millésime est divisible par 4 ». Cette réforme ne produisit « qu'une erreur d'un jour par 400 ans », ce qui parut tout à fait négligeable. La modification du calendrier julien ne fut pas, cependant, acceptée par toutes les nations ; les Etats protestants lui firent grise mine et finalement la rejetèrent.

Bref, quand arriva la Révolution de 1789, il fallut aux hommes nouveaux qui s'emparaient du pouvoir, une manière nouvelle d'exprimer le temps, ils créèrent par un décret de la Convention du 5 octobre 1792, une année républicaine.

Par un nouveau décret du 4 frimaire an II, la Convention nationale, après avoir entendu son comité d'instruction publique, décréta :

- ARTICLE PREMIER. L'ère des Français compte de la fondation de la République, qui a eu lieu le 22 septembre de l'ère vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'automne, en entrant dans le signe de la Balance, à 9 heures 18 minutes 30 secondes du matin, pour l'observatoire de Paris.
- II. L'ère vulgaire est abolie pour les usages civils.
- III. Chaque année commence à minuit, avec le jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne, pour l'observatoire de Paris.
- IV. La première année de la République française a commencé à minuit le 22 septembre 1791 (1792), et a fini à minuit, séparant le 21 du 22 septembre 1793.
- V. La seconde année a commencé le 22 septembre 1793 à minuit, l'équinoxe vrai d'automne étant arrivé ce jour-là, pour l'observatoire de Paris, à 3 heures 10 minutes 38 secondes du soir.

- VI. Le décret qui fixait le commencement de la seconde année au 1<sup>er</sup> janvier 1793, est rapporté ; tous les actes datés l’an second de la République, passés dans le courant du 1<sup>er</sup> janvier au 21 septembre inclusivement, sont regardés comme appartenant à la première année de la République.
- VII. L’année est divisée en douze mois égaux, de trente jours chacun ; après les douze mois suivent cinq jours pour compléter l’année ordinaire ; ces cinq jours n’appartiennent à aucun mois.
- VIII. Chaque mois est divisé en trois parties égales, de dix jours chacune, qui sont appelés décades.
- IX. Les noms des jours de la décade sont :
 

Primidi,	Sextidi,
Duodi,	Septidi,
Tridi,	Octidi,
Quartidi,	Nonidi
Quintidi,	Décadi.

Les noms des mois sont :

Pour l’automne : Vendémiaire, Brumaire, Frimaire  
 Pour le printemps : germinal, Floréal, Prairial  
 Pour l’hiver : Nivôse, Pluviôse, Ventôse  
 Pour l’été : Messidor, Thermidor, Fructidor

Les cinq derniers jours s’appellent les Sansculotides.

- X. L’année ordinaire reçoit un jour de plus, selon que la position de l’équinoxe le comporte, afin de maintenir la coïncidence de l’année civile avec les mouvements célestes. Ce jour, appelé *jour de la Révolution*, est placé à la fin de l’année et forme le sixième des *Sansculotides*. La période de quatre ans, au bout de laquelle cette addition d’un jour est ordinairement nécessaire, est appelée la *Franciade*, en mémoire de la Révolution qui, après quatre ans d’efforts, a conduit la France au gouvernement républicain. La quatrième année de la Franciade est appelée *Sextile*.
- XI. Le jour, de minuit à minuit, est divisé en dix parties ou heures, chaque partie en dix autres ainsi de suite jusqu’à la plus petite portion commensurable de la durée ; la 100<sup>e</sup> partie de l’heure est appelée minute décimale ; la centième partie de la minute est appelée seconde décimale. Cet article ne sera de rigueur pour les actes publics, qu’à compter du premier Vendémiaire, l’an trois de la République.
- XII. Le comité d’instruction publique est chargé de faire imprimer, en différents formats, le nouveau calendrier avec une instruction simple pour en expliquer les principes et l’usage.
- XIII. Le calendrier, ainsi que l’instruction, seront envoyés aux corps administratifs, aux municipalités, aux tribunaux, aux juges-de-paix et à tous les officiers publics, aux armées, aux sociétés populaires et à tous les collèges et écoles. Le conseil exécutif provisoire les fera passer aux ministres, consuls et autres agents de France dans les pays étrangers.
- XIV. Tous les actes publics seront datés suivant la nouvelle organisation de l’année.
- XV. Les professeurs, les instituteurs, les pères et mères de famille, et tous ceux qui dirigent l’éducation des enfants, s’empresseront à leur expliquer le nouveau calendrier conformément à l’instruction qui y est annexée.
- XVI. Tous les quatre ans, ou toutes les franciades en *ce jour de la révolution*, il sera célébré des jeux républicains, en mémoire de la révolution française.

*Visé par les Inspecteurs. Signé, Auger, Cordier.*

*Collationné à l’original par nous Président et Secrétaires de la Convention Nationale, à Paris, l’an 2 de la République française une et indivisible.*

*Signé, G. Romme, Président ; Richard, Philippeaux, Merlin (de Thionville) ; Fressine, Roger-Ducos, Reverchon, Secrétaires.*

Ce décret était suivi dans l'opuscule officiel d'une Instruction sur l'Ère de la République, et sur la Division de l'année ; puis d'un Annuaire ou Calendrier pour la seconde année de la République Française. Un feuillet dépliant contenant la Concordance de la seconde année de l'ère de la République avec les portions correspondantes des années 1793 et 1794 de l'ère ancienne, et un cadran des nouvelles heures, dressé par Hanin, balancier mécanicien au Marché neuf de la Cité, terminait l'opuscule.

La transformation du calendrier grégorien en un nouveau calendrier dit « républicain » fut réalisée dans la séance de la Convention du 24 novembre 1792 ; ce fut d'ailleurs avec le plus grand esprit d'opportunité. Le départ de cette année nouvelle fut fixé au moment de l'équinoxe de l'automne de 1792, c'est-à-dire au 22 septembre, à minuit ; elle fut partagée en douze mois de trente jours chacun, plus, au bout de l'année, cinq (ou six) jours complémentaires, qui furent consacrés aux fêtes républicaines.

Sur la proposition de l'élégant et fougueux poète Fabre d'Églantine<sup>59</sup>, les mois nouveaux prirent des noms charmants et expressifs, « remarquables, dit un auteur, par leur désinence et leur signification » :

- Vendémiaire (mois des vendanges, 22 septembre-21 octobre 1792) ;
- Brumaire (mois des brouillards, 22 octobre-20 novembre 1792) ;
- Frimaire (mois des froidures, 21 novembre-20 décembre 1792) ;
- Nivôse (mois de la neige, 21 décembre 1792-19 janvier 1793) ;
- Pluviôse (mois des pluies, 20 janvier-18 février 1793) ;
- Ventôse (mois du vent, 19 février-20 mars 1793) ;
- Germinal (mois de la germination, 21 mars-19 avril 1793) ;
- Floréal (mois des fleurs, 20 avril-19 mai 1793) ;
- Prairial (mois des fenaisons, 20 mai-18 juin 1793) ;
- Messidor, mois des moissons, 19 juin-18 juillet 1793) ;
- Thermidor, mois des bains, 19 juillet-17 août 1793) ;
- Fructidor (mois des fruits, 18 août-16 septembre 1793) ;
- Plus 5 jours complémentaires : 17, 18, 19, 20 et 21 septembre 1793.

Tel fut l'an I de la République une et indivisible.

Chacun de ces mois fut divisé en 3 décades dont les jours étaient appelés primidi (premier jour), duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi et décadi (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, et 10<sup>e</sup> jour).

L'an II alla donc du 22 septembre 1793 au 21 septembre 1794.

L'an III du 22 septembre 1794 au 21 septembre 1795 :

IV		1795		1796
V		1796		1797
VI		1797		1798
VII		1798		1799
VIII		1799		1800
IX		1800		1801
X		1801		1802
XI		1802		1803
XII		1803		1804
XIII		1804		1805
XIV		1805	1 <sup>er</sup> janvier	1806

Comme on le voit, l'ère républicaine dura 159 mois et 10 jours ; monté sur le trône des rois, « le plus beau trône de l'Europe », a dit Chasles, le sous-officier corse souffrit pendant un an encore l'œuvre de la Révolution, puis le 1<sup>er</sup> janvier 1806 on revint à celle de Grégoire XIII. Reprit dès lors la marche grégorienne, remise en vigueur par un sénatus-consulte du 22 fructidor an XIII (9 septembre 1805), sous le régime de laquelle nous vivons encore aujourd'hui, cinq cents ans bientôt après sa création par le pape de 1582.

« Depuis la réforme du calendrier par Jules César, l'année romaine commençait le 1<sup>er</sup> janvier, dit Pontécoulant. Les Églises des Gaules commençaient l'année le jour de la fête de Pâques ; puis, au V<sup>e</sup> siècle, les Francs, de qui l'année commençait le 1<sup>er</sup> mars, introduisirent, mais ne firent pas adopter généralement leur usage.

« À partir du V<sup>e</sup> siècle, le premier jour de l'année était quelquefois soit le 1<sup>er</sup> janvier, soit le 25 décembre : ce dernier calcul fut employé de préférence depuis Charlemagne jusqu'au milieu du X<sup>e</sup> siècle.

« L'époque du 1<sup>er</sup> janvier, qui n'avait jamais cessé d'être utilisée, fut, par une ordonnance de 1563, remise en vigueur dans toute la France.

« En Aquitaine, dans le Quercy et une partie du Limousin, le premier jour de l'an fut toujours fixé au 25 mars. L'époque du 25 décembre était adoptée de préférence en Bourgogne, à Narbonne, en Dauphiné, dans le pays de Foix, et, dès la fin du X<sup>e</sup> siècle, en Auvergne. L'époque du 1<sup>er</sup> janvier, en usage à Dijon au XII<sup>e</sup> siècle, fut, de 1100 à 1300, suivie en Picardie ».

On observe la même variabilité dans les pays étrangers : « en Italie, la date du 25 décembre fut introduite dès le V<sup>e</sup> siècle ; ce calcul fut suivi par les Allemands depuis Charlemagne. En Flandre, au X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècle, on datait (l'année) du jour de Noël, et l'on adopta ensuite

l'époque de Pâques. L'Espagne commençait l'année le 25 décembre, usage que l'Aragon ne suivit qu'à partir de 1550. Les Grecs, après avoir adopté le 25 mars, revinrent ensuite à la date du 1<sup>er</sup> septembre, (usage) suivi par les Russes jusqu'au règne de Pierre le Grand : l'année russe commence maintenant douze jours après la nôtre ; lorsque nous comptons le 1<sup>er</sup> janvier d'une année, ils n'en sont encore qu'au 20 décembre de l'année précédente ».

Semblable variabilité dans le partage du temps rendait la tâche des historiens bien laborieuse et leurs évaluations bien précaires ; savoir, disait plaisamment un auteur, « si les jours de tel peuple étaient formés de 12 ou de 24 heures », « si le saros des Chaldéens était composé de 3600 ans ou de 3600 jours » ; cette variabilité a donné lieu « à une foule de systèmes ou de méthodes plus ou moins viciés par les erreurs, selon que les sciences historiques et la circulation des documents importants ont été plus ou moins répandues ».

L'idée d'année est elle-même essentiellement variable, mais toujours elle évoque comme un cercle, une chose sans fin, un serpent se mordant la queue, un mouvement circulaire de même durée et un retour périodique au même point.

Ce cycle idéal a donné lieu à maintes interprétations, toutes dominées par le même symbole : le cercle ; mais celui-ci varie étrangement dans le temps : il y a, en effet :

- *L'année solaire* que nous venons de voir ; elle s'appelle aussi année sidérale ou périodique et « se détermine par le temps que la Terre semble mettre à faire sa révolution apparente autour du soleil = 365 jours, 6 heures, 9 minutes, 11 secondes  $\frac{1}{2}$  - d'autres disent 365 jours, 5 heures, 49 minutes et les Égyptiens, prétend Albategnius<sup>61</sup>, « faisaient l'année sidérale de 365 jours, 6 heures, 11 minutes ».
- *L'année tropique*, qui est « la durée » qui s'écoule entre deux passages du soleil par le même point de son orbite ; elle compte 365 jours, 5 heures, 48 minutes, 51 secondes ; d'autres disent 365 jours, 5 heures, 48 minutes, 47 secondes ; d'autres encore, 365 jours, 5 heures, 49 minutes, 12 secondes.
- *L'année olympique*, qui consistait en 362 ou 361 jours. « Le premier mois, dit Ad. de Pontécoulant, commençait à la nouvelle lune, de manière que la pleine lune qui suivait devait tomber le quinzième jour ». Il avait calculé que « quatre années de 360 jours contenaient 1440 jours, mais que 48 lunaisons ne faisaient que 1417 jours, 11 heures et 14 minutes ; une 49<sup>e</sup> lunaison fut donc ajoutée aux quatre années et fit 1447. « Par cet arrangement, ajoute-t-il, la lune serait arrivée le 8 au lieu du 1<sup>er</sup> du mois. Pour obvier à cette erreur, on ajoute deux jours au dernier mois de chaque année, excepté à la quatrième, qui n'en reçut qu'un seul ; par ce moyen, l'année olympique, qui consistait, je le répète, en 362 ou 361 jours, a varié de 14 jours de la course du soleil dans l'espace d'une olympiade ou période de quatre années olympiques. L'ère

commune des olympiades commença au solstice d'été de l'an du monde de 2619 soit le 22 juin de l'an 776 avant Jésus-Christ ».

- *L'année julienne*, fondée par l'empereur Jules César, qui était réglée sur le cours du soleil et qui commença l'an 44 avant Jésus-Christ.
- *L'année grégorienne*, qui est celle sous laquelle nous vivons actuellement, et qui commença le 15 octobre 1582. Elle fut adoptée par l'Allemagne le 18 février = 1<sup>er</sup> mars 1700 ; en Suisse, en Hollande et au Danemark le 20 août=1<sup>er</sup> septembre 1732, par l'Angleterre le 3= 14 septembre 1752, et par la Suède le 17=28 février 1753 : elle se nomme aussi année nouveau style et « ne fait pas un écart de plus d'un jour en 3000 ans ». Cette considération tranquillisante laissa indifférents Grecs et Russes qui, ayant, on l'a vu plus haut, conservé leur ancien calendrier, « comptent douze jours de plus que nous ».
- *L'année médicale*, « considérée dans ses rapports avec la santé. Elle commençait, suivant Hippocrate, au moment de l'équinoxe de printemps, c'est-à-dire au 20 mars, et s'étendait « jusqu'au lever des pléiades, qui avoisine l'équinoxe ».
- L'année climatérique, étroitement liée au chiffre 7, et dont l'idée est due à Pythagore, qui attribuait à ce nombre une puissance singulière. On appelait encore ces années septénaires, horoscopiques, critiques, fatales, décroîtives ou héroïques, d'autant plus dangereuses, pensait-on, « qu'elles se rapprochaient davantage de la vieillesse ».

Il y a maintenant, dans un ordre plus moderne, et aussi plus prosaïque :

- *L'année scolaire*, qui est de dix mois et qui allait naguère de la rentrée des classes, vers le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, à la distribution annuelle des prix, autour du 2 août ;
- *L'année commerciale*, qui va d'un inventaire à l'inventaire suivant ;
- *L'année politique*, réglée par les vacances parlementaires ;
- *L'année judiciaire*, qui va d'ordinaire du jour de la rentrée des tribunaux, le 1<sup>er</sup> octobre au jour de leurs vacances, qui est le 1<sup>er</sup> août.

L'année républicaine, elle, allait, je l'ai dit, du 22 septembre, jour de l'équinoxe d'automne, à 9 heures, 18 minutes, 30 secondes, jusqu'au 21 septembre de l'année suivante.

Pour faire connaître la concordance de ce calendrier avec celui de l'année grégorienne, bien des tableaux plus ou moins complets ont été dressés ; j'en connais trois :

- 
- *Convention Nationale. Calendrier de la République Française...*, imprimé par ordre de la Convention Nationale ; A Paris, de l'Imprimerie Nationale, l'an second de la République, in-8.
- *Concordance des Calendriers républicain et grégorien*, depuis 1793 jusques et compris l'an 22. Contenant : 1° les Décrets de la Convention qui ont établi et régularisé le calendrier républicain ; 2° le Sénatus-consulte du 22 fructidor an 13 ; 3° la réunion complète des calendriers, 7<sup>e</sup> édit., Paris, Dècle, 1821, in-8 de 97 pp.
- *Rondonneau (L.)*. Concordance des calendriers républicain et grégorien depuis 1793 jusques et compris l'an 22. Paris, 1812, pet. In-8.
- Et un quatrième dont j'ai égaré la référence.

Mais, ainsi que celui publié par Arthur Giry<sup>121</sup> dans son *Manuel de Diplomatie*, le premier de des documents ne donne le calendrier républicain que par quinzaine, de sorte que, pour les dates intermédiaires, il faut, pour obtenir la concordance, se livrer à des calculs, non point difficiles, certes, mais périlleux. Celui que j'ai dressé plus loin est complet.

Ces calendriers, même partiels, étaient et sont encore tellement utiles et désirables, qu'ils sont aujourd'hui absents de presque toutes les publications où ils avaient été insérés, tant ils sont recherchés... et en voici un nouveau, aussi complet qu'il a été possible : je lui souhaite un meilleur sort.

CONCORDANCE DU CALENDRIER RÉPUBLICAIN (1792-1805),  
ÈRE des FRANÇAIS, AVEC LE CALENDRIER GRÉGORIEN

21 septembre 1792, déchéance de Louis XVI, abolition de la Royauté

An I	1 <sup>er</sup> vendémiaire qui correspond au 22 septembre 1792 (1 <sup>re</sup> période de la Convention)				
	2		23		
	3		24		
	4		25		
	5		26		
	6		27		
	7		28		
	8		29		
	9		30		
	10		1 <sup>er</sup>	Octobre	

	11		2		
	12		3		
	13		4		
	14		5		
	15		6		
	16		7		
	17		8		
	18		9		
	19		10		
	20		11		
	21		12		
	22		13		
	23		14		
	24		15		
	25		16		
	26		17		
	27		18		
	28		19		
	29		20		
	30		21		
	31		22		
	1	Brumaire	23		
	2		24		
	3		25		
	4		26		
An I	5 Brumaire		27	Octobre	
	6		28		
	7		29		
	8		30		
	9		31		
	10		1	Novembre	
	11		2		
	12		3		
	13		4		
	14		5		
	15		6		
	16		7		
	17		8		
	18		9		
	19		10		
	20				
	21		11	Novembre	1792
	22		12		
	23		13		
	24		14		
	25		15		
	26		16		

	27		17		
	28		18		
	29		19		
	30		20		
	1	Frimaire	21		
	2		22		
	3		23		
	4		24		
	5		25		
	6		26		
	7		27		
	8		28		
	9		29		
	10		30		
	11		1	décembre	
	12		2		
	13		3		
	14		4		
	15		5		
	16		6		
	17		7		
	18		8		
	19		9		
	20		10		
	21		11		
An I	22 frimaire		12	décembre	
	23		13		
	24		14		
	25		15		
	26		16		
	27		17		
	28		18		
	29		19		
	30		20		
	1 pluviôse		21		
	2		22		
	3		23		
	4		24		
	5		25		
	6		26		
	7		27		
	8		28		
	9		29		
	10		30		
	11		31		
	12		1	Janvier	1793
	13		2		
	14		3		

	15		4		
	16		5		
	17		6		
	18		7		
	19		8		
	20		9		
	21		10		
	22		11		
	23		12		
	24		13		
	25		14		
	26		15		
	27		16		
	28		17		
	29		18		
	30		19		
	1 nivôse		20		
	2		21		
	3		22		
	4		23		
	5		24		
	6		25		
	7		26		
	8		27		
	9		28		
An I	10	Nivôse	29	Janvier	1793
	11		30		
	12		31		
	13		1	Février	
	14		2		
	15		3		
	16		4		
	17		5		
	18		6		
	20		7		
	21		8		
	22		9		
	23		10		
	24		11		
	25		12		
	26		13		
	27		14		
	28		15		
	29		16		
	30		17		
	1 ventôse		18		
	2		19		
	3		20		

	4		21		
	5		22		
	6		23		
	7		24		
	8		25		
	9		26		
	10		27		
	11		28		
	12		1	Mars	
	13		2		
	14		3		
	15		4		
	16		5		
	17		6		
	18		7		
	19		8		
	20		9		
	21		10		
	22		11		
	23		12		
	24		13		
	25		14		
	26		15		
	27		16		
	28		17		
An I	29 ventôse		18	Mars	1793
	30		19		
	1 germinal		21		
	2		22		
	3		23		
	4		24		
	5		25		
	6		26		
	7		27		
	8		28		
	9		29		
	10		30		
	11		31		
	12		1	Avril	
	13		2		
	14		3		
	15		4		
	16		5		
	17		6		
	18		7		
	19		8		
	20		9		
	21		10		

	22		11		
	23		12		
	24		13		
	25		14		
	26		15		
	27		16		
	28		17		
	29		18		
	30		19		
	1 Floréal		20		
	2		21		
	3		22		
	4		23		
	5		24		
	6		25		
	7		26		
	8		27		
	9		28		
	10		29		
	11		30		
	12		1	Mai	
	13		2		
	14		3		
	15		4		
	16		5		
An I	17 Floréal		6	Mai	1793
	18		7		
	19		8		
	20		9		
	21		10		
	22		11		
	23		12		
	24		13		
	25		14		
	26		15		
	27		16		
	28		17		
	29		18		
	30		19		
	1 prairial		20		
	2		21		
	3		22		
	4		23		
	5		24		
	6		25		
	7		26		
	8		27		
	9		28		

	10		29		
	11		31		
	12		1	juin	Deuxième période de la Convention
	13		2		
	14		3		
	15		4		
	16		5		
	17		6		
	18		7		
	19		8		
	20		9		
	21		10		
	22		11		
	23		12		
	24		13		
	25		14		
	26		15		
	27		16		
	28		17		
	29		18		
	30		19		
	1 messidor		20		
	2		21		
	3		22		
	4		23		
An I	5 messidor		24	Juin 1793	
	6		25		
	7		26		
	8		27		
	9		28		
	10		29		
	11		30		
	12		1	Juillet	
	13		2		
	14		3		
	15		4		
	16		5		
	17		6		
	18		7		
	19		8		
	20		9		
	21		10		
	22		11		
	23		12		
	24		13		
	25		14		
	26		15		
	27		16		

	28		17		
	29		18		
	1 thermidor		19		
	2		20		
	3		21		
	4		22		
	5		23		
	6		24		
	7		25		
	8		26		
	9		27		
	10		28		
	11		29		
	12		30		
	13		31		
	14		1	août	
	15		2		
	16		3		
	17		4		
	18		5		
	19		6		
	20		7		
	21		8		
	22		9		
	23		10		
An I	24 thermidor		11	Août	1793
	25		12		
	26		13		
	27		14		
	28		15		
	29		16		
	30		17		
	1 fructidor		18		
	2		19		
	3		20		
	4		21		
	5		22		
	6		23		
	7		24		
	8		25		
	9		26		
	10		27		
	11		28		
	12		29		
	13		30		
	14		31		
	15		1	septembre	
	16		2		

	17		3		
	18		4		
	19		5		
	20		6		
	21		7		
	22		8		
	23		9		
	24		10		
	25		11		
	26		12		
	27		13		
	28		14		
	29		15		
	30		16		
	1 <sup>er</sup>	Jour complémentaire	17		
	2 <sup>e</sup>	Jour complémentaire	18		
	3 <sup>e</sup>	Jour complémentaire	19		
	4 <sup>e</sup>	Jour complémentaire	20		
	5 <sup>e</sup>	Jour complémentaire	21		
An II	1 vendémiaire		22	Septembre	1793
	2		23		
	3		24		
An II	4 vendémiaire		25	septembre	1793
	5		26		
	6		27		
	7		28		
	8		29		
	9		30		
	10		1	Octobre	
	11		2		
	12		3		
	13		4		
	14		5		
	15		6		
	16		7	Octobre	
	17		8		
	18		9		
	19		10		
	20		11		
	21		12		
	22		13		
	23		14		
	24		15		
	25		16		Exécution de Marie-Antoinette
	26		17		

	27		18		
	28		19		
	29		20		
	30		21		
	1 brumaire		22		
	2		23		
	3		24		
	4		25		
	5		26		
	6		27		
	7		28		
	8		29		
	9		30		
	10		1	Novembre	
	11		2		
	12		3		
	13		4		
	14		5		
	15		6		
	16		7		
	17		8		
	18		9		
	19		10		
	20		11		
	21		12		
An II	22 brumaire		13	Novembre	1793
	23		14		
	24		15		
	25		16		
	26		17		
	27		18		
	28		19		
	29		20		
	30		21		
	1 frimaire		22		
	2		23		
	3		24		
	4		25		
	5		26		
	6		27		
	7		28		
	8		29		
	9		30		
	10		31		
	11		1	décembre	
	12		2		
	13		3		
	14		4		

	15		5		
	16		6		
	17		7		
	18		8		
	19		9		
	20		10		
	21		11		
	22		12		
	23		13		
	24		14		
	25		15		
	26		16		
	27		17		
	28		18		
	29		19		
	30		20		
	1 pluviôse		21		
	2		22		
	3		23		
	4		24		
	5		25		
	6		26		
	7		27		
	8		28		
	9		29		
An II	10		30	Décembre	1793
	11		31		
	12		1	Janvier	1794
	13		2		
	14		3		
	15		4		
	16		5		
	17		6		
	18		7		
	19		8		
	20		9		
	21		10		
	22		11		
	23		12		
	24		13		
	25		14		
	26		15		
	27		16		
	28		17		
	29		18		
	30		19		
	1 nivôse		20		
	2		21		

	3		22		
	4		23		
	5		24		
	6		25		
	7		26		
	8		27		
	9		28		
	10		29		
	11		30		
	12		31		
	13		1	Février	
	14		2		
	15		3		
	16		4		
	17		5		
	18		6		
	19		7		
	20		8		
	21		9		
	22		10		
	23		11		
	24		12		
	25		13		
	26		14		
	27		15		
An II	28 nivôse		16	février	1794
	29		17		
	30		18		
	1 ventôse		19		
	2		20		
	3		21		
	4		22		
	5		23		
	6		24		
	7		25		
	8		26		
	9		27		
	10		28		
	11		1	mars	
	12		2		
	13		3		
	14		4		
	15		5		
	16		6		
	17		7		
	18		8		
	19		9		
	20		10		

	21		11		
	22		12		
	23		13		
	24		14		
	25		15		
	26		16		
	27		17		
	28		18		
	29		19		
	30		20		
	1 germinal		21		
	2		22		
	3		23		
	4		24		
	5		25		
	6		26		
	7		27		
	8		28		
	9		29		
	10		30		
	11		31		
	12		1	avril	
	13		2		
	14		3		
	15		4		
An II	16 germinal		5	Avril	1794
	17		6		
	18		7		
	19		8		
	20		9		
	21		10		
	22		11		
	23		12		
	24		13		
	25		14		
	26		15		
	27		16		
	28		17		
	29		18		
	30		19		
	1 floréal		20		
	2		21		
	3		22		
	4		23		
	5		24		
	6		25		
	7		26		
	8		27		

	9		28		
	10		29		
	11		30		
	12		1	mai	
	13		2		
	14		3		
	15		4		
	16		5		
	17		6		
	18		7		
	19		8		
	20		9		
	21		10		
	22		11		
	23		12		
	24		13		
	25		14		
	26		15		
	27		16		
	28		17		
	29		18		
	30		19		
	1 prairial		20		
	2		21		
	3		22		
An II	4 prairial		23	Mai	1794
	5		24		
	6		25		
	7		26		
	8		27		
	9		28		
	10		29		
	11		30		
	12		31		
	13		1	juin	
	14		2		
	15		3		
	16		4		
	17		5		
	18		6		
	19		7		
	20		8		Fête de l'Être suprême
	21		9		
	22		10		
	23		11		
	24		12		
	25		13		
	26		14		

	27		15		
	28		16		
	29		17		
	30		18		Grande Terreur
	1 messidor		19		
	2		20		
	3		21		
	4		22		
	5		23		
	6		24		
	7		25		
	8		26		
	9		27		
	10		28		
	11		29		
	12		30		
	13		1	Juillet	
	14		2		
	15		3		
	16		4		
	17		5		
	18		6		
	19		7		
	20		8		
	21		9		
An II	22 messidor		10	Juillet	1794
	23		11		
	24		12		
	25		13		
	26		14		
	27		15		
	28		16		
	29		17		
	30		18		
	1 thermidor		19		
	2		20		
	3		21		
	4		22		
	5		23		
	6		24		
	7		25		
	8		26		
	9	Réaction thermidorienne	27		Exécution de Robespierre
	10		28		
	11		29		
	12		30		
	13		31		
	14		1	Août	

	15		2	Août	
	16		3		
	17		4		
	18		5		
	19		6		
	20		7		
	21		8		
	22		9		
	23		10		
	24		11		
	25		12		
	26		13		
	27		14		
	28		15		
	29		16		
	30		17		
	1 fructidor		18		
	2		19		
	3		20		
	4		21		
	5		22		
	6		23		
	7		24		
	8		25		
	9		26		
An II	10 fructidor		27	Août	1794
	11		28		
	12		29		
	13		30		
	14		31		
	15		1	septembre	
	16		2		
	17		3		
	18		4		
	19		5		
	20		6		
	21		7		
	22		8		
	23		9		
	24		10		
	25		11		
	26		12		
	27		13		
	28		14		
	29		15		
	30		16		
	1 <sup>er</sup> jour complémentaire		17		
	2 <sup>e</sup> jour complémentaire		18		

	3 <sup>e</sup> jour complémentaire	19		
	4 <sup>e</sup> jour complémentaire	20		
	5 <sup>e</sup> jour complémentaire	21		
An III	1 vendémiaire	22		
	2	23		
	3	24		
	4	25		
	5	26		
	6	27		
	7	28		
	8	29		
	9	30		
	10	1	Octobre	
	11	2		
	12	3		
	13	4		
	14	5		
	15	6		
	16	7		
	17	8		
	18	9		
	19	10		
	20	11		
	21	12		
An III	22 vendémiaire	13	Octobre	1794
	23	14		
	24	15		
	25	16		
	26	17		
	27	18		
	28	19		
	29	20		
	30	21		
	1 brumaire	22		
	2	23		
	3	24		
	4	25		
	5	26		
	6	27		
	7	28		
	8	29		
	9	30		
	10	31		
	11	1	Novembre	
	12	2		
	13	3		
	14	4		

	15		5		
	16		6		
	17		7		
	18		8		
	19		9		
	20		10		
	21		11		
	22		12		
	23		13		
	24		14		
	25		15		
	26		16		
	27		17		
	28		18		
	29		19		
	30		20		
	1 frimaire		21		
	2		22		
	3		23		
	4		24		
	5		25		
	6		26		
	7		27		
	8		28		
An III	9 frimaire		29	Novembre	1794
	10		30		
	11		1	décembre	
	12		2		
	13		3		
	14		4		
	15		5		
	16		6		
	17		7		
	18		8		
	19		9		
	20		10		
	21		11		
	22		12		
	23		13		
	24		14		
	25		15		
	26		16		
	27		17		
	28		18		
	29		19		
	30		20		
	1 pluviôse		21		

	2		22		
	3		23		
	4		24		
	5		25		
	6		26		
	7		27		
	8		28		
	9		29		
	10		30		
	11		31		
	12		1	Janvier	1795
	13		2		
	14		3		
	15		4		
	16		5		
	17		6		
	18		7		
	19		8		
	20		9		
	21		10		
	22		11		
	23		12		
	24		13		
	25		14		
An III	26 pluviôse		15	Janvier	1795
	27		16		
	28		17		
	29		18		
	30		19		
	1 nivôse		20		
	2		21		
	3		22		
	4		23		
	5		24		
	6		25		
	7		26		
	8		27		
	9		28		
	10		29		
	11		30		
	12		31		
	13		1	Février	
	14		2		
	15		3		
	16		4		
	17		5		
	18		6		

	19		7		
	20		8		
	21		9		
	22		10		
	23		11		
	24		12		
	25		13		
	26		14		
	27		15		
	28		16		
	29		17		
	30		18		
	1 ventôse		19		
	2		20		
	3		21		
	4		22		
	5		23		
	6		24		
	7		25		
	8		26		
	9		27		
	10		28		
	11		1	Mars	
	12		2		
An III	13 ventôse		3	Mars	1795
	14		4		
	15		5		
	16		6		
	17		7		
	18		8		
	19		9		
	20		10		
	21		11		
	22		12		
	23		13		
	24		14		
	25		15		
	26		16		
	27		17		
	28		18		
	29		19		
	30		20		
	1 germinal		21		
	2		22		
	3		23		
	4		24		
	5		25		

	6		26		
	7		27		
	8		28		
	9		29		
	10		30		
	11		31		
	12		1	Avril	
	13		2		
	14		3		
	15		4		
	16		5		
	17		6		
	18		7		
	19		8		
	20		9		
	21		10		
	22		11		
	23		12		
	24		13		
	25		14		
	26		15		
	27		16		
	28		17		
	29		18		
An III	30 germinal		19	Avril	1795
	1 floréal		20		
	2		21		
	3		22		
	4		23		
	5		24		
	6		25		
	7		26		
	8		27		
	9		28		
	10		29		
	11		30		
	12		1	Mai	
	13		2		
	14		3		
	15		4		
	16		5		
	17		6		
	18		7		
	19		8		
	20		9		
	21		10		
	22		11		

	23		12		
	24		13		
	25		14		
	26		15		
	27		16		
	28		17		
	29		18		
	30		19		
	1 prairial		20		
	2		21		
	3		22		
	4		23		
	5		24		
	6		25		
	7		26		
	8		27		
	9		28		
	10		29		
	11		30		
	12		31		
	13		1	Juin	
	14		2		
	15		3		
	16		4		
An III	17 prairial		5	Juin	1795
	18		6		
	19		7		
	20		8		
	21		9		
	22		10		
	23		11		
	24		12		
	25		13		
	26		14		
	27		15		
	28		16		
	29		17		
	30		18		
	1 messidor		19		
	2		20		
	3		21		
	4		22		
	5		23		
	6		24		
	7		25		
	8		26		
	9		27		

	10		28		
	11		29		
	12		30		
	13		1	juillet	
	14		2		
	15		3		
	16		4		
	17		5		
	18		6		
	19		7		
	20		8		
	21		9		
	22		10		
	23		11		
	24		12		
	25		13		
	26		14		
	27		15		
	28		16		
	29		17		
	30		18		
	1 thermidor		19		
	2		20		
	3		21		
An III	4 thermidor		22	Juillet	1795
	5		23		
	6		24		
	7		25		
	8		26		
	9		27		
	10		28		
	11		29		
	12		30		
	13		31		
	14		1	août	
	15		2		
	16		3		
	17		4		
	18		5		
	19		6		
	20		7		
	21		8		
	22		9		
	23		10		
	24		11		
	25		12		
	26		13		

	27		14		
	28		15		
	29		16		
	30		17		
	1 fructidor		18		
	2		19		
	3		20		
	4		21		
	5		22		
	6		23		
	7		24		
	8		25		
	9		26		
	10		27		
	11		28		
	12		29		
	13		30		
	14		31		
	15		1	Septembre	
	16		2		
	17		3		
	18		4		
	19		5		
	20		6		
An III	21 fructidor		7	Septembre	1795
	22		8		
	23		9		
	24		10		
	25		11		
	26		12		
	27		13		
	28		14		
	29		15		
	30		16		
	1 <sup>er</sup> jour complémentaire		17		
	2 <sup>e</sup> jour complémentaire		18		
	3 <sup>e</sup> jour complémentaire		19		
	4 <sup>e</sup> jour complémentaire		20		
	5 <sup>e</sup> jour complémentaire		21		
	6 <sup>e</sup> jour complémentaire		22		
An IV	1 vendémiaire		23		

	2		24		
	3		25		
	4		26		
	5		27		
	6		28		
	7		29		
	8		30		
	9		1	Octobre	
	10		2		
	11		3		
	12		4		
	13		5		
	14		6		
	15		7		
	16		8		
	17		9		
	18		10		
	19		11		
	20		12		
	21		13		
	22		14		
	23		15		
	24		16		
	25		17		
An IV	26 vendémiaire		18	Octobre	1795
	27		19		
	28		20		
	29		21		
	30		22		
	1 brumaire		23		
	2		24		
	3		25		
	4		26		
	5		27		
	6		28		Directoire
	7		29		
	8		30		
	9		31		
	10		1	Novembre	
	11		2		
	12		3		
	13		4		
	14		5		
	15		6		
	16		7		
	17		8		
	18		9		

	19		10		
	20		11		
	21		12		
	22		13		
	23		14		
	24		15		
	25		16		
	26		17		
	27		18		
	28		19		
	29		20		
	30		21		
	1 frimaire		22		
	2		23		
	3		24		
	4		25		
	5		26		
	6		27		
	7		28		
	8		29		
	9		30		
	10		1	Décembre	
	11		2		
	12		3		
An IV	13 Frimaire		4	Décembre	1795
	14		5		
	15		6		
	16		7		
	17		8		
	18		9		
	19		10		
	20		11		
	21		12		
	22		13		
	23		14		
	24		15		
	25		16		
	26		17		
	27		18		
	28		19		
	29		20		
	30		21		
	1 nivôse		22		
	2		23		
	3		24		
	4		25		
	5		26		

	6		27		
	7		28		
	8		29		
	9		30		
	10		31		
	11		1	Janvier	1796
	12		2		
	13		3		
	14		4		
	15		5		
	16		6		
	17		7		
	18		8		
	19		9		
	20		10		
	21		11		
	22		12		
	23		13		
	24		14		
	25		15		
	26		16		
	27		17		
	28		18		
	29		19		
An IV	30 nivôse		20	Janvier	1796
	1 pluviôse		21		
	2		22		
	3		23		
	4		24		
	5		25		
	6		26		
	7		27		
	8		28		
	9		29		
	10		30		
	11		31		
	12		1	Février	
	13		2		
	14		3		
	15		4		
	16		5		
	17		6		
	18		7		
	19		8		
	20		9		
	21		10		
	22		11		

	23		12		
	24		13		
	25		14		
	26		15		
	27		16		
	28		17		
	29		18		
	30		19		
	1 ventôse		20		
	2		21		
	3		22		
	4		23		
	5		24		
	6		25		
	7		26		
	8		27		
	9		28		
	10		29		
	11		1	mars	
	12		2		
	13		3		
	14		4		
	15		5		
	16		6		
An IV	17 ventôse		7	Mars	1796
	18		8		
	19		9		
	20		10		
	21		11		
	22		12		
	23		13		
	24		14		
	25		15		
	26		16		
	27		17		
	28		18		
	29		19		
	30		20		
	1 germinal		21		
	2		22		
	3		23		
	4		24		
	5		25		
	6		26		
	7		27		
	8		28		
	9		29		

	10		30		
	11		31		
	12		1	avril	
	13		2		
	14		3		
	15		4		
	16		5		
	17		6		
	18		7		
	19		8		
	20		9		
	21		10		
	22		11		
	23		12		
	24		13		
	25		14		
	26		15		
	27		16		
	28		17		
	29		18		
	30		19		
	1 floréal		20		
	2		21		
	3		22		
An IV	4 floréal		23	Avril	1796
	5		24		
	6		25		
	7		26		
	8		27		
	9		28		
	10		29		
	11		30		
	12		1	Mai	
	13		2		
	14		3		
	15		4		
	16		5		
	17		6		
	18		7		
	19		8		
	20		9		
	21		10		
	22		11		
	23		12		
	24		13		
	25		14		
	26		15		

	27		16		
	28		17		
	29		18		
	30		19		
	1 prairial		20		
	2		21		
	3		22		
	4		23		
	5		24		
	6		25		
	7		26		
	8		27		
	9		28		
	10		29		
	11		30		
	12		31		
	13		1	juin	
	14		2		
	15		3		
	16		4		
	17		5		
	18		6		
	19		7		
	20		8		
An IV	21 prairial		9	Juin	1796
	22		10		
	23		11		
	24		12		
	25		13		
	26		14		
	27		15		
	28		16		
	29		17		
	30		18		
	1 messidor		19		
	2		20		
	3		21		
	4		22		
	5		23		
	6		24		
	7		25		
	8		26		
	9		27		
	10		28		
	11		29		
	12		30		
	13		1	juillet	

	14		2		
	15		3		
	16		4		
	17		5		
	18		6		
	19		7		
	20		8		
	21		9		
	22		10		
	23		11		
	24		12		
	25		13		
	26		14		
	27		15		
	28		16		
	29		17		
	30		18		
	1 thermidor		19		
	2		20		
	3		21		
	4		22		
	5		23		
	6		24		
	7		25		
An IV	8 thermidor		26	Juillet	1796
	9		27		
	10		28		
	11		29		
	12		30		
	13		31		
	14		1	Août	
	15		2		
	16		3		
	17		4		
	18		5		
	19		6		
	20		7		
	21		8		
	22		9		
	23		10		
	24		11		
	25		12		
	26		13		
	27		14		
	28		15		
	29		16		
	30		17		

	1 fructidor		18		
	2		19		
	3		20		
	4		21		
	5		22		
	6		23		
	7		24		
	8		25		
	9		26		
	10		27		
	11		28		
	12		29		
	13		30		
	14		31		
	15		1	Septembre	
	16		2		
	17		3		
	18		4		
	19		5		
	20		6		
	21		7		
	22		8		
	23		9		
	24		10		
An IV	25 fructidor		11	Septembre	1796
	26		12		
	27		13		
	28		14		
	29		15		
	30		16		
	1 <sup>er</sup> jour complémentaire		17		
	2 <sup>e</sup> jour complémentaire		18		
	3 <sup>e</sup> jour complémentaire		19		
	4 <sup>e</sup> jour complémentaire		20		
	5 <sup>e</sup> jour complémentaire		21		
An V	1 vendémiaire		22		
	2		23		
	3		24		
	4		25		
	5		26		
	6		27		
	7		28		
	8		29		
	9		30		
	10		1	Octobre	
	11		2		
	12		3		

	13		4		
	14		5		
	15		6		
	16		7		
	17		8		
	18		9		
	19		10		
	20		11		
	21		12		
	22		13		
	23		14		
	24		15		
	25		16		
	26		17		
	27		18		
	28		19		
	29		20		
	30		21		
	1 brumaire		22		
	2		23		
	3		24		
	4		25		
	5		26		
	6		27		
An V	7 brumaire		28	Octobre	1796
	8		29		
	9		30		
	10		31		
	11		1	Novembre	
	12				



Fig.... – Calendrier Républicain

Cf. spécialement, sur le *Calendrier* :

- John de HOLYWOOD, *de Anni ratione seu ut vocatur vulgo computus ecclesiasticus* ; 1232.
- Convention Nationale, *Calendrier de la République Française...* imprimé par ordre de la Convention Nationale ; à Paris, de l'Imprimerie Nationale, l'an second de la République.
- Georges VILLAIN, le Calendrier républicain (*La Révolution Française*, 1884-1885, IV).
- A GIRY, *Manuel de Diplomatie* ; Paris, 1925, p. 159.

## BIBLIOGRAPHIE CHRONOLOGIQUE

- Dominique-Martin FERTEL, *La Science de l'Imprimerie* ; Saint-Omer, 1723.
- Convention Nationale, *Calendrier de la République Française...* imprimé par ordre de la Convention Nationale ; À Paris, de l'Imprimerie Nationale, L'an second de la République.
- Ant. Franç. MOMORO, *Traité élémentaire de l'Imprimerie, ou le Manuel de l'Imprimerie...* ; Paris, 1793, 74.
- M. BRUN, *Manuel pratique et abrégé de la Typographie française* ; Paris, 1825.
- L. DELISLE, Des Monuments paléographiques concernant l'usage de prier les morts (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1846, 370).
- Edmond REUSENS, *Éléments de Paléographie*, 451.
- Théotiste LEFÈVRE, *Guide pratique du Compositeur d'Imprimerie* ; Paris, 1855.
- Quand a commencé l'usage des Cartes de visite ? (*L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1861, XI, 3, 60, 78 ; 1881, XIV, 42, 122 ; 1884, XVII, 234, 266 ; 1891, XXIV, 18).
- Abbé V. PELLETIER, *Essai historique et critique sur les Billets d'enterrement orléanais* ; Orléans, Herluison, 1861.
- H. BOYER, Monographie des anciens Billets de mort à Bourges (*Mémoires de la Société du Berry*, 1861-62, p. 191).
- F. POUY, *les Feuilles volantes : Billets de naissance, de mariage, d'enterrement...* ; Amiens, 1862.
- *L'Intermédiaire des chercheurs et Curieux* ; Paris, 1864...

Il est vraiment impossible de se dispenser de consulter cette collection quand on étudie ces questions de détail, de même qu'il serait imprudent de négliger le *Bulletin du Vieux Papier*, venu plus tard (1900) :

- Sur les Ex-libris (*Ibid*, 1865-1896, *passim*).
- *Étymologie de l'Étiquette* (*L'intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1869, V, 212, 322 ; 1885, XVIII, 641, 725).
- J. CLAYE, *Manuel de l'Apprenti* ; Paris, 1871, 157.
- L. PICARD, *Billets de Décès de Médecins du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle* ; Paris, s. d.

- Billets de faire-part (*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1875, VIII, 424, 476, 536, 589 ; 1876, IX, 49 ; 1876, IX, 49 ; 1878, XI, 653 ; 1888, XXI, 692).
- Chartes de Mariage (*Ibid.*, 1875, VIII, 486, 569 ; 1876, IX, 47 ; 1879, XII, 523).
- Billets d'enterrement (*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1877, X, 671, 721 ; 1878, XI, 128, 653 ; 1879, XII, 230 ; 1880, XIII, 261).
- Pierre CLAÛER (C. SOMMERVOGEL), *des Billets d'enterrement au XVIII<sup>e</sup> siècle* ; Lyon, 1878.
- Les Ex-libris (*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1878, XXI, 327 et passim).
- Emmanuel ARAGO, Les Frères Lenain, à propos d'un recueil mortuaire (*l'Art*, 1879, 305).
- Origine du mot Bilboquet (*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1881, XIV, 610, 696, 787).
- H. LAVIGNE, *Billets de décès du XIX<sup>e</sup> siècle, 1823-1880. Etat-civil d'Artistes français...* ; Paris, 1881.
- Eugène BOUTMY, *Dictionnaire de l'Argot des Typographes...* ; Paris, 1883, V<sup>o</sup> Bibelot.
- A. ALKAN, *les Etiquettes et les Inscriptions des Boîtes-Volumes de Pierre Jannet, fondateur de la Bibliothèque elzévirienne* ; Paris, 1883.
- Octave FIDIÈRE, *Etat civil des Peintres et Sculpteurs de l'Académie Royale. Billets d'enterrement de 1648 à 1713...* ; Paris, 1883.
- Assignats (*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1884, 201, 278, et passim.).
- Georges VILLAIN, le Calendrier républicain (*La Révolution Française*, 1884-1885, IV).
- Henri BOUCHOT, *Mœurs et Coutumes de la France. La Famille d'autrefois* ; Paris, 1887.
- Charles READ, Billet d'inhumation aux Obsèques de Théodore de Bèze (1605), (*Bulletin de la Société du Protestantisme français*, 1887, 78).
- Les Lettres de décès (*L'intermédiaire des Imprimeurs*, juillet 1888).
- L. FLOGNY, les Travaux de Ville (*L'Intermédiaire des Imprimeurs*, février 1892).
- L'Origine du menu (*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1892, XXV, 306, 538, 561 ; 1894, XXIX, 652 ; 1895, XXX, 485, 574).
- Ernest Garnet, les Travaux de Ville et les Concours pratiques (*L'Intermédiaire des Imprimeurs*, avril 1892).
- Gustave VERIVEL, *Vieux Usages lyonnais* ; Lyon, 1893.
- A. MASSON, *le Monopole des Lettres de Décès. Rapport* ; Lyon, 1894.
- Pierre CUCHET, les Lettres de décès (*Les Archives de l'Imprimerie*, décembre 1894).
- Cartes de Visite (*L'intermédiaire des Imprimeurs*, décembre 1894 ; novembre et décembre 1895).
- John GRAND-CARTERET, *Vieux Papiers, Vieilles Images* ; Paris, 1896.
- Constant PACHE, de l'Esthétique dans les Travaux de Ville contemporains (*Les Archives de l'Imprimerie*, 1897, pass.).
- Vicomte de POLI, Vieux Us et Coutumes. Billets d'obsèques et lettres de faire-part (*Ann. Du Conseil héraldique de France*, 1897).
- Lettres de mort (*Revue Encyclopédique*, 1897).
- Ernest MAINDRON, Billets d'enterrement. La Petite Estampe (*Revue Encyclopédique*, 2 janvier 1897).
- Léon MAILLARD, *Menus et programmes illustrés* ; Paris, 1898.
- Xavier BARBIER de MONTAULT, *les Billets d'enterrement de la Collection Jolly-Guignard* ; Saint-Maixent, 1898.
- Victor BRETON, les Travaux de ville et le Mouvement nouveau dans l'Art décoratif (*Les Archives de l'Imprimerie*, juillet 1898).
- Léon MAILLARD, *Billets de faire-part du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours* ; Paris, 1898.
- André STEYERT, A propos de Chartes de Mariage (*Archives des Collectionneurs d'Ex-libris*, 1898, p. 158).
- Louis MORIN, Bilboquets d'autrefois (*L'intermédiaire des Imprimeurs*, 1899, pass.).
- Jules PELLISSON, *Cartes de Visite saintongeaises* ; 1900.
- Henri LEMATTRE, Avis mortuaires imprimés au dos des cartes à jouer (*Union Faulconnier*, 1900).
- Louis MORIN, Billets de décès (*Ibid.*, 15 février et 15 mars 1900).
- G. BRIDOUX, Quatre Billets d'enterrement, 1691-1700 (*Bulletin du Vieux Papier*, 1900-1902, 507).

- Ex-libris français du XVIII<sup>e</sup> siècle (*La Fonderie typographique* ; juin 1900).
- Fac-similé de onze ex-libris de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; sans texte.
- Henri VIVAREZ, Faire-part de Décès (*Bulletin du Vieux Papier*, I, 150).
- Cartes de visite (*Bulletin du Vieux Papier*, I, et *Passim.*).
- Billets d'enterrement (*Bulletin du Vieux Papier*, I-XVI, *Passim.*).
- Effets de Commerce de 1853 à 1902 (*Bulletin du Vieux Papier*, I, 541).
- Prospectus (*Bulletin du Vieux Papier*, I, 441, 489, 543, 596 et *Passim.*).
- Origine de l'Enveloppe (*Bulletin du Vieux Papier*, I, 154, 187, 556).
- Factures anciennes (*Ibid.*, *pass.*).
- Billets de naissance (*Ibid.*, I, 132, 158, 230, et *passim.*).
- Jules PELLISSON, A propos des Lettres de Deuil (*Ibid.*, I, *passim.*).
- Cartes de fiançailles (*Ibid.*, II, 387, 446, 581 ; X, 615).
- Images populaires (*Ibid.*, *passim.*).
- Menus (*Ibid.*, II, 448 et *passim.*).
- Programmes (*Ibid.*, II, 639, et *passim.*).
- Faire-part (*Ibid.*, III, 21 ; II, 102).
- Jules PELLISSON, *les Memento* (*Ibid.*, 143).
- Paul DELALAIN, *Le Bilboquet ou Ouvrage de Ville* ; Paris, 1901.
- Billets de visite (*Bulletin du Vieux Papier*, II, 399 ; 513).
- Cartes d'adresse (*Ibid.*, *passim.*).
- Cartes d'invitation (*Ibid.*, II, 235, 337).
- Cartes postales (*Ibid.*, *passim.*).
- Cartes de souhaits (*Ibid.*, *passim.*).
- Enveloppes (*Ibid.*, II, 551 ; IV, 425 ; VI, 126).
- Comte de SAINT-SAUD, Simples notes sur les Faire-part de Naissance (*Ibid.*, 230).
- M. LENOIR, anciennes Cartes de visite (*Le Gaulois, supplément*, 28 décembre 1901).
- Chanoine RELAVE, les Chartes de Mariage au XVII<sup>e</sup> siècle (*Bulletin de la Diana*, juillet-décembre 1902, XIII).
- Paul FLOBERT, *Essai sur l'Histoire des Billets d'enterrement* ; Paris ?, 1902.
- J. COCHON, Illustration des Lettres de faire-part de deuil (*Bulletin du Vieux Papier*, 1902, 608).
- Georges MONVAL, la Pompe-funèbre de Crébillon, 1762 (*Bulletin de la Société historique du Théâtre*, 1902, 45).
- V. LECERF, les Cartes de Visite (*Le Courrier du Livre*, janvier 1902).
- Papiers de commerce (*Bulletin du Vieux Papier*, III, 20).
- Etiquettes (*Ibid.*, III-XIV, *pass.*).
- Ex-libris (*Ibid.*, *pass.*).
- Têtes de lettres (*Ibid.*, III, 21).
- Edmond MORIN, *Dictionnaire typographique* ; Lyon, 1903, p. 25 et 26 (Billets de décès).
- Les menus (*Bulletin du Vieux Papier*, 1903).
- Billets de Naissance et de Mariage (*Ibid.*).
- Le Papier-Monnaie (*Ibid.*).
- Louis ESQUIEU, *Vieux Papiers rennais. Les Placards mortuaires* ; Rennes, 1904).
- Anciennes Factures (*Bulletin du Vieux Papier*, 1904).
- Ex-libris (*Ibid.*).
- En-têtes de lettres (*Bulletin du Vieux Papier*, VI, 416 ; XIII, 173).
- Les Calendriers (*Ibid.*, 1905).
- Diplômes et Brevets (*Ibid.*).
- Les Numéros de Conscrits (*Ibid.*).
- C.J.T/S, la Lettre de faire-part de Beaumarchais (*L'Amateur d'Autographes*, 1905, 248).

- Albert DUJARRIC-DESCOMBES, Lettre de Deuil périgourdine, 1789 (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1905, 102).
- L. PICARD, Ce qu'on trouve dans les vieux papiers. Billets d'enterrement de Médecins du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle (*La Chronique médicale*, 1905, 689 ; 1906, 120).
- LE CHEVALIER PIDOU, Le port des Bilboquets de part (*Revue Héraldique*, 1905).
- Programmes et Affiches de théâtre (*Bulletin du Vieux Papier*, 1906).
- Ex-libris modernes (*Ibid.*).
- P. FLOBERT, Billets d'Enterrement et Pièces funéraires (*Ibid.*, p. 19).
- C. de CLUMAINE, Enveloppes du XVIII<sup>e</sup> siècle (*Ibid.*, 425).
- Jules PELLISSON, Les Excentricités du Deuil (*Ibid.*, 194).
- Victor BRETON, des Menus (*Le Courrier du Livre*, 15 janvier 1907).
- L. RAULET, les Billets d'enterrement d'Artistes huguenots de l'ancienne Académie royale de Peinture et de Sculpture (*Bulletin de la Société du Protestantisme français*, 1907, 53).
- P. FLOBERT, Billets d'enterrement et Pièces funéraires (*Bulletin de la Société du Vieux Papier*, 1907, 103).
- Georges HARTMANN, les anciens Billets mortuaires dans le IV<sup>e</sup> (arrondissement de Paris) (*Bulletin de la Cité*, octobre 1907, 684).
- Jacques-Charles WIGGISHOFF, Ex-libris modernes (*Bulletin de la Société du Vieux Papier*, 1<sup>er</sup> janvier 1907, 3).
- Léon LEBÈGUE, Sur les Ex-libris allemands modernes (*l'Art décoratif*, septembre 1908).
- D<sup>r</sup> Augustin CABANÈS, le plus ancien Billet mortuaire connu (*la Chronique médicale*, 15 février 1908, 120).
- Faire-part de divorce (*Bulletin du Vieux Papier*, X, 334 ; XI, 110, 523).
- Les Passeports (*Ibid.*, 1909).
- Le premier Prospectus (*Le Courrier du Livre*, septembre 1910).
- Alcius LEDIEU, *Petits métiers s'autrefois à Abbeville* ; Abbeville, 1910.
- M.-E. FORESTIÉ, les Lettres de décès à Montauban depuis le XVII<sup>e</sup> siècle (*Bulletin arch. Du Tarn-et-Garonne*, 1910, XXXVIII).
- Assignats (*Bulletin du Vieux Papier*, I, 235 et passim.).
- Invitations (*Ibid.*, XI, 523).
- Étiquettes de Vins et Liqueurs (*Ibid.*, 1910).
- L'illustration des Cartes de Visite et des Cartes d'Adresse (*Ibid.*)
- Les Certificats de prix (*Ibid.*, 45).
- R. BERTAUX, Les Cartes du Jour de l'An (*Le Courrier du Livre*, octobre 1911).
- Les Cartes de Souhaits (*Bulletin du Vieux Papier*, 1911).
- G. ROOSEN, l'Allégorie et le Symbolisme dans les Travaux typographiques (*Bulletin de l'Union syndicale des Maîtres-Imprimeurs de France*, décembre 1911, s.q.)
- Billets de naissance (*Union du Livre*, décembre 1911).
- Additions de restaurants (*Bulletin du Vieux Papier*, XII, 590).
- Menus (*Ibid.*, XIII, 248).
- Les Images religieuses (*Ibid.*, 1912).
- Les Images populaires (*Ibid.*).
- Alep, les En-têtes d'Enveloppes (*Le Courrier du Livre*, janvier 1913).
- Physiologie de la Carte de Visite (*Bulletin du Vieux Papier*, XIV, 324).
- Menu de Repas périodiques (*Ibid.*, 1913).
- Les Cartes de Christmas en Angleterre (*Ibid.*).
- Le Musée du Prospectus à la Bibliothèque de l'Arsenal (*Le Courrier du Livre*, 1<sup>er</sup> août 1913).
- Cent dîners, cent menus... (*Bulletin du Vieux Papier*, 1914).
- Ex-libris trouvés dans les livres de la Bibliothèque Nationale (*Bulletin du Vieux Papier*, 1919).
- Le Papier à lettre militaire (*Ibid.*, 1920).

- Étiquettes de liqueur séditeuses (*Ibid.*)
- Quelques Papier-monnaie (*Ibid.*).
- Billet de Profession religieuse (*Bulletin du Vieux Papier*, XVII, 157).
- Chartes de mariage (*Ibid.*, XVI, 573).
- Henri FOURNIER (et Arthur VIOT), *Traité de la Typographie* ; Paris, 1919, 490.
- Billets de Logement de Gens de Guerre (*Bulletin du Vieux Papier*, 1921).
- Invitations et Entrées aux Expositions (*Ibid.*).
- Menus de la Grande Guerre (*Ibid.*).
- Ex-libris de Médecins et de pharmaciens (*Ibid.*).
- L'Enveloppe de lettres (*Ibid.*).
- l'Art du Blason par l'Ex-libris... (*Bulletin du Vieux Papier*, 1922).
- Menus du Cornet (*Bulletin du Vieux Papier*, 1923).
- Louis-Emmanuel BROSSARD, *le Correcteur typographe...* ; Tours, 1924.
- Le Billet d'Enterrement en France (*Bulletin du Vieux Papier*, 1924).
- H. de CARUEL, les Ex-libris (*Revue des Industries du Livre*, avril 1925).
- Arthur GIRY, *Manuel de Diplomatie* ; Paris, 1925, p. 159.
- Marius AUDIN, le Billet d'enterrement (*Arts et Métiers graphiques*, 1928, VII, 453).
- Faire-part imprimés (*Bulletin de l'Union syndicale des Maîtres-Imprimeurs de France*, février 1929).
- Joannès MICOL de PORTEMONT, l'Inventeur de la Carte Postale (*Ibid.*).
- Marius AUDIN, *Histoire de l'Imprimerie par l'Image*, tome IV : le Bilboquet ; Paris, 1929.
- Émile LECLERC, Cartes de visite (*Revue des Industries du Livre*, janvier 1929, 18).
- Émile SALOMON, À propos de Chartes de Mariage (*L'Ex-libris*, 3<sup>e</sup> trimestre 1930).
- Émile CHAUTARD, *Glossaire typographique...* ; Paris, 1937, V<sup>o</sup> Bibelot).
- Ch. GUILLEMAIN, Bulletins de Déclaration de grossesse (*Bulletin du Vieux Papier*, 1938, p. 275).
- P. B. BERLIOZ, *les Chartes de Mariage en Pays lyonnais* ; Lyon, 1941.

## NOTES

1. Antoine François MOMORO, né à Besançon en 1756, imprimeur à Paris ; mort révolutionnairement en 1794.
2. BERTRAND-QUINQUET, imprimeur à Compiègne, puis à Paris, chef de division à la Préfecture de police ; mort en 1808.
3. Henri BRUN, né à Nantes le 13 décembre 1778, typographe ; mort à Paris le 18 mai 1865.
4. Firmin DIDOT, III, p....
5. Guillaume HAAS, imprimeur à Bâle, V, note 101.
6. N\*\*\* CHAUTARD, sans renseignements biographiques.
7. A. FREY, II, note 27.
8. Victor BRETON, né à Mulhouse, typographe ; mort à Parc-Saint-Maur le 5 octobre 1916.
9. Edmond Morin, III D, note 26.

10. Francis THIBAudeau, né à Cholet le 19 avril 1860, typographe; mort à Paris le 7 mars 1925.
11. Justin GODART, né à Lyon en 1871, avocat, ministre du Travail, et de la Santé.
12. N\*\*\* TENNYSON, sans renseignements.
13. Jérôme WIERIEX, sans renseignements.
14. Émile LECLERC, né à Paris en 1857, typographe ; mort à Paris le 6 mars 1932.
15. Jacques, dit *Jacob*, SPON, né à Lyon le 13 janvier 1647, médecin et archéologue ; mort à Vevey (Suisse) le 25 décembre 1685.
16. Sosigène, astronome d'Alexandrie.
17. Charles-Nicolas COCHIN, né le 22 février 1715 ; peintre et graveur ; mort à Paris le 29 avril 1790.
18. Jean Michel MOREAU, dit *Moreau-le-Jeune*, né à Paris le 26 mars 1741, dessinateur du Cabinet du Roi ; mort le 30 novembre 1814 à Paris.
19. Charles-Dominique-Joseph EISEN, né à Valenciennes le 17 août 1720, dessinateur, peintre et graveur ; mort à Bruxelles le 4 janvier 1778.
20. Augustin de SAINT-AUBIN, né à Paris le 3 janvier 1736, graveur au burin ; mort le 9 novembre 1807.
21. Clément Humbert PIARRON de CHAMOUSSET, né à Paris en 1717, maître des comptes, intendant général des hôpitaux sédentaires de l'armée ; mort le 27 avril 1773.
22. Les frères AYNÉ, VI, p....
23. Théodore PITRAT, VI, p....
24. Guillaume JOLY de FLEURY, né à Paris le 11 novembre 1675, procureur général au Parlement ; mort en la même ville le 25 mars 1756.
25. Jules CHÉRET, né à Paris le 31 mai 1836, dessinateur, peintre et lithographe. Maître populaire de l'art de l'affiche. Frère aîné du sculpteur Joseph Chéret. ; mort à Nice le 23 septembre 1932.
26. Adolphe Léon WILLETTE, né à Châlons-en-Champagne le 30 juillet 1857, dessinateur, illustrateur, lithographe, caricaturiste et peintre. Mort à Paris le 4 février 1926.
27. KAUFMANN, sans renseignements.
28. Théophile Alexandre STEINLEN, né à Lausanne le 10 novembre 1859, dessinateur, graveur, illustrateur, affichiste, sculpteur et peintre. Mort à Paris le 13 décembre 1932.
29. Guillaume II de LAMOIGNON, seigneur de Blancmesnil et de Malesherbes, né le 6 mars 1683, président du Parlement de Paris ; mort en 1772 à Malesherbes.
30. Charles-Nicolas COCHIN, dit *Charles-Nicolas Cochin Père*, *Cochin l'Ancien* ou *le Vieux*, né en 1688, mort en 1769.

31. Paul-Édouard Benjamin BERLIOZ, né à Lyon le 2 août 1876, auteur de *Les Chartes de mariage en pays lyonnais*.
32. François DEMASSO, né à l'Arbresle (69) en 1628, graveur, éditeur et marchand d'estampes à Lyon, rue Mercière ; mort en cette ville en 1676.
33. Antoine BRUNAUD, peintre et graveur à Lyon.
34. Claude AUDRAN, né à Paris en 1597, graveur au burin ; mort à Lyon le 18 novembre 1677.
35. Jean PHILIP, sans renseignements.
36. François CARS, né à Paris le 20 février 1631, graveur au burin à Lyon ; mort en cette ville le 1<sup>er</sup> septembre 1701.
37. Louis SPIRINX, né à Anvers, graveur au burin à Lyon, 1634-1663.
38. Louis ESQUIEU, archiviste, paléographe et bibliothécaire de la Ville de Cahors, puis à Rennes. Né à Rennes en 1865 ; mort à Rennes en 1927.
39. Théodore de BÈZE, VIII, note 49.
40. Antoine Louis LE NAIN, né à Laon à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (1588), peintre ; mort en 1648.
41. Blaise PASCAL, né à Clermont d'Auvergne le 19 juin 1623, géomètre et littérateur ; mort à Paris le 19 août 1662.
42. SÉMILLIARD, VIII, note 52.
43. Nicolas BERRYER, né à Sainte-Menehould en 1757, avocat ; mort en 1841.
44. Marquis (Le) de GRANGES de SURGÈRES, auteur d'une *Contribution à l'histoire de l'imprimerie en France* (Nantes) ; Paris, 1898.
45. THIEBAUT, sans renseignements.
46. Charles GUILLEMAIN, *ante*, p...
47. Georges GUYONNET, sans renseignements.
48. Ed. MORIN, III D, note 26.
49. L. FLOGNY, sans renseignements.
50. Je dois la communication de ces imprimés à M. l'abbé Desvernay, curé de Saint-Martin de Beaujeu.
51. CLAYE, II, note 70.
- 51 Bis J. SAINT-MARTIN, sur qui je ne possède pas de renseignements, si non qu'il appartenait à l'Institut de France.

- 52 Numa Pompilius, second roi de Rome; mort en 672 avant Jésus-Christ.
- 53 Pierre d'AILLY, né à Compiègne en 1351, évêque de Cambrai, cardinal ; mort à Avignon le 9 août 1420.
- 54 Balthazar (Baldassarre) COSSA, né à Naples en 1370, pape Jean XXIII (1410) ; mort le 22 décembre 1419 à Florence.
- 55 De La ROVÈRE, V, note 46.
- 56 Jean de Médicis, né à Florence le 11 décembre 1475, pape sous le nom de *Léon X* de 1513 à 1521 ; mort le 1<sup>er</sup> décembre 1521 à Rome.
- 57 Hugues BUOCOMPAGNO, IV, note 426.
- 58 Christophe CLAVINS, né à Bamberg en 1537, mathématicien ; mort à Rome en 1612.
- 59 Philippe François NAZAIRE d'Églantine, né à Carcassonne en 1755, comédien et poète, conventionnel ; mort décapité à Paris le 5 avril 1794.
- 60 Jean MÜLLER von KÖNIGSBERG, dit *Regiomontanus*, né à Unfinden (près de Königsberg en Bavière) en Franconie le 6 juin 1436, astronome ; mort à Rome en 1476. On prétend qu'il « perfectionna le mécanisme de la presse typographique ».
- 61 Mohammed-Al-BATTANY dit *Alabategnius*, savant arabe de la seconde moitié du IXe siècle ; né à Harran (Turquie) en 858 ; mort en 929 à Samarra (Irak).
- 62 Gui de FOULQUES, dit *Gui le Gros*, né à Saint-Gilles du Gard, archevêque de Narbonne, cardinal, légat, pape en 1265 ; mort en 1268.
- 63 Pierre ROGER, né en Limousin, religieux de la Chaise-Dieu, évêque d'Arras, puis archevêque de Sens et de Rouen, cardinal, pape en 1342 ; mort en 1352.
- 64 Antonio et Aloysio LILIO, savants calabrais.
- 65 Pedro CHACON, dit *Ciaconius*, mathématicien espagnol.
- 66 Thomas BLANCHET, né à Paris en 1617, peintre de la Ville de Lyon ; mort en cette ville en 1689.
- 67 Félix Sébastien FEUILLET de CONCHES, né à Paris en 1798, historien ; mort en la même ville en 1867.
- 68 Joseph THOULIER d'OLIVET, né à Salins en 1682, jésuite, grammairien ; mort à Paris en 1768.
- 69 V(ictor ?) PELLETIER, prêtre à Orléans.
- 70 Antoine FONTANON, avocat à Paris à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.
- 71 E. VIAL, III, note R.

- 72 Jean de La BRUYERE, né près de Dourdan vers 1640, moraliste ; mort à Versailles le 10 mai 1696.
- 73 Edme BOURSAULT, né à Muny-l'Évêque en 1638, poète comique ; mort à Montluçon en 1701.
- 74 Philibert MALACHARD, né à Villié le 28 avril 1784, propriétaire ; mort à Régnié le 29 octobre 1840.
- 75 Sans doute Armand de Rohan, née à Paris en 1717, évêque de Strasbourg ; mort à Laverne en 1756.
- 76 Louis-Étienne BOUGON, né à Paris, graveur de bois ; mort en la même ville.
- 77 Pierre DU ROUCHAIL, né à Périgueux, graveur de bois ; mort à Paris.
- 78 LACOSTE, IV, note 43.
- 79 Sans doute P. F. GODARD, mort à Saint-Denis sur Sarthon le 22 juillet 1838.
- 80 Antoine FURETIÈRE, né à Paris en 1620, littérateur ; mort en 1688.
- 81 Sans doute Gilles LEMAISTRE, né à Montléry vers 1500, premier président au Parlement de Paris ; mort en 1562.
- 82 Jean-Baptiste THIERS, né à Chartres en 1636, théologien ; mort à Vébraye en 1703.
- 83 Joseph SAURIN, né à Courtaison en 1659, prédicateur protestant converti ; mort en 1737.
- 84 Jean-Baptiste ROUSSEAU, né à Paris le 6 avril 1670, poète lyrique ; mort à Bruxelles le 17 mars 1741.
- 85 Pierre-Joseph François LUNEAU de BOISGERMAIN, né à Issoudun en 1732, littérateur ; mort à Paris en 1801.
- 86 LONGUS, rhéteur grec (IV<sup>e</sup> siècle ?).
- 87 Paul Louis COURIER, né à Paris en 1773, helléniste et pamphlétaire ; mort assassiné le 10 avril 1825.
- 88 Philippe BURNOT, VII s, note 52.
- 89 ? MONTGOLFIER?
- 90 François de TOURNON, archevêque de Lyon ; mort le 22 avril 1566.
- 91 Jean-François MARMONTEL, né à Bord en 1728, littérateur ; mort à Abbeville le 31 décembre 1899.
- 92 Antoine comte de RIVAROL, né à Bagnols en 1754, écrivain satirique ; mort à Paris vers 1775.
- 93 Michel de CUBIÈRES, né à Roquemaure en 1752, littérateur ; mort à Paris en 1820.

- 94 Roger BACON, surnommé *Doctor Mirabilis*, né à Ilchester (Royaume-Uni) en 1220, moine franciscain, philosophe ; mort en 1292 à Oxford.
- 95 Mathieu COMPAIN, né à Lyon le 9 août 1600, jésuite, « fondateur de la bibliothèque qui existait encore en 1762, dans la maison de son ordre, dite de Saint-Joseph, à Lyon » ; mort en cette ville le 12 novembre 1675.
- 96 Charles Bernard de FORTIA, baron de Baumes, marquis de Saint-Jalle, époux de Marie de Tholon de Saint-Jalle (1667).
- 97 Paul FLOBERT, rue de Berne, 18, à Paris, secrétaire général de la Société archéologique, historique et artistique le *Vieux Papier*.
- 98 Lucien RAULET, bibliothécaire, conservateur du fonds de la Société Géographique commerciale de Paris.
- 99 Jules cochon, conservateur des Eaux et Forêts à Annecy.
- 100 Jules PELLISSON, juge au Tribunal civil de Périgueux.
- 101 Henry VIVAREZ, ancien élève de l'École polytechnique, président de la Société le *Vieux Papier*.
- 102 Georges CRESTE, docteur en droit, trésorier de la Société percheronne d'Histoire et d'Archéologie, vice-président de la Société le *Vieux Papier*.
- 103 G. DELAMOUR, d'Auxerre.
- 104 OBERTHUR, imprimeur à Rennes.
- 105 Georges BAILLIÈRE, docteur en médecine à Paris.
- 106 Louis-Armand SAFFROY, libraire et archiviste à paris ; mort le 13 décembre 1906.
- 107 Albert MAUTOUCHET, du Mans.
- 108 Henri TAUSIN, membre du Conseil héraldique de France, à Paris.
- 109 Ernest CONDAMIN de CLUMANE, prêtre à Amélie-les-Bains et à Plan-de-la-Tour.
- 110 BLANCHET-MAGON de LA LANDE, receveur d'enregistrement à Douarnenez.
- 111 Constant PACHE, de qui le portrait, gravé en bois, se trouve dans le numéro 110 des Archives de l'Imprimerie du mois d'octobre 1896.
- 112 Jacques GRANDIN l'aîné et Parfait MAILLE GRANDIN son neveu, marchands de draps à Elbeuf en l'an X (1802-1813).
- 113 James COOK, né à Marton le 27 octobre 1728, navigateur anglais et explorateur ; mort massacré le 14 février 1779.

- 114 Antoine CANOVA, né à Possagno en 1757, statuaire ; mort à Paris en 1822, inhumé à Possagno.
- 115 Comte de SAINT-SAUD, membre du Conseil héraldique de France, inspecteur de la Société française d'Archéologie à La Roche-Chalais.
- 116 Guillaume II de LAMOIGNON, né en 1683, chancelier de France ; mort en 1772.
- 117 CARON de BEAUMARCHAIS, III IP, note 129.
- 118 M....H...E...LALANDE, docteur en médecine à Lyon et à l'Arbresle, gendre du docteur Philippe.
- 119 Adolphe QUENAIDIT, commandant en retraite à Douai.
- 120 Alexis TUMBEUF, trésorier de la Société le *Vieux Papier*.
- 121 Antoine GIRY, VII, note 33.
- 122 William HOGARTH, né à Londres en 1697, peintre et graveur ; mort en 1764.
- 123 Jean MARTIN, d'origine troyenne, docteur en médecine, 1616, professeur d'arabe au Collège de France ; mort accidentellement à Paris le 23 août 1625.
- 124 Nicolas POTIER, né à Paris en 1541, seigneur du Blanc-Mesnil, président au Parlement de Paris ; mort en cette ville le 2 juin 1634.
- 125 N... **PINAGIER** ???, né en 1616, peintre ordinaire du roi ; mort à Paris le 6 janvier 1653.
- 126 Marie de MEAUX, veuve de Deshayettes, puis de Bourgeois ; morte à Paris le 25 septembre 1660.
- 127 Gaston Jean-Baptiste de France, 3<sup>e</sup> fils d'Henri IV, né à Fontainebleau en 1608 ; mort à Blois le 2 février 1660.
- 128 Jules MAZARINI, né à Rome en 1602, premier ministre de France ; mort à Vincennes le 9 mars 1661.
- 129 Léon DAYMARD, médecin, ancien médecin major de 1<sup>re</sup> classe, à Paris.
- 130 Émile STRAUSS, né à Strasbourg en 1865, écrivain et critique d'art ; mort à Paris en juin 1939.
- 131 René HÉLOT, médecin, président de la Société le *Vieux Papier*.
- 132 Qu'avait de commun ce comte d'Estiurmel avec le commandeur de la Révolution ?
- 133 L. MORIN, II, note 15.
- 134 César Pierre RICHELET, né à Cheminon en 1631, grammairien ; mort à Paris en 1698.
- 135 Léon CHAMBOISSIER, avocat près la cour d'appel de Paris.

- 136 Pierre d'HOZIER, né à Marseille en 1592, historien, généalogiste ; mort à Paris en 1660.
- 137 Jean-Baptiste PAPILLON, né à Paris en 1698, graveur sur bois ; mort à Paris en 1776.
- 138 BODONI, VII, note 109.
- 139 Achille BERTARELLI, vice-président de la Société française des Collectionneurs d'Ex-libris, à Milan.
- 140 Élie LÉON-DUFOUR, bibliophile-partisan, à Saint-Justin de Marsan.
- 141 Bilibald PIRKEIMER, né à Nuremberg en 1470 ; mort en 1530.
- 142 DÜRER, V, note 14.
- 143 Jean GROLLIER, né à Lyon en 1479, diplomate, trésorier général de France, bibliophile ; mort à Paris en 1565.
- 144 Adolphe L'ESPRIT, d'Orléans.
- 145 Jean LEMOINE, né à Gressi au XII<sup>e</sup> siècle, cardinal, docteur en théologie de l'Université de Paris ; mort à Avignon en 1313.
- 146 R. J. HAÜY, III IP, note 144.
- 147 Louis Auguste BLANQUI, né à Puget-Théniers en 1805, révolutionnaire ; mort à Paris en 1881.
- 148 Henri SORET, notaire à Montreuil-aux-Lions (Aisne).
- 149 GOUTEL, avocat à Lyon.
- 150 Joseph Félix Auguste BRACQUEMOND, né à Paris en 1833, aquafortiste.
- 151 Hector GIACOMELLI, né à Paris en 1822, peintre et graveur ; mort à Menton-Caravan en 1904.
- 152 BOUVENNE.